

Togo: Document intérimaire de stratégie pour la réduction de la pauvreté

Les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) préparés par les pays membres donnent lieu à une large consultation des parties prenantes et des partenaires pour le développement, notamment des services de la Banque mondiale et du FMI. Mis à jour tous les trois ans et suivis dans le cadre de rapports d'étape annuels, ils décrivent les politiques macroéconomiques, structurelles et sociales conduites par ces pays pour favoriser la croissance et faire reculer la pauvreté, ainsi que les besoins de financements extérieurs associés et les principales sources de financement. Ce DSRP intérimaire relatif au Togo, daté de mars 2008, est affiché sur le site Internet du FMI, avec l'accord des autorités de ce pays, afin que les utilisateurs qui le souhaitent puissent le consulter.

Ce rapport peut être obtenu sur demande à :

International Monetary Fund • Publication Services
700 19th Street, N.W. • Washington, D.C. 20431
Téléphone: (202) 623-7430 • Télécopieur : (202) 623-7201
Adresse électronique : publications@imf.org Internet : <http://www.imf.org>

Prix unitaire : 18 dollars

Fonds monétaire international
Washington, D.C.



REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail – Liberté – Patrie



STRATEGIE INTERIMAIRE DE REDUCTION DE LA PAUVRETE

Version Officielle¹

Mars 2008

¹ Version adoptée par le Conseil des Ministres

TABLE DES MATIERES

ACRONYMES ET ABBREVIATIONS	III
RESUME EXECUTIF	V
INTRODUCTION	1
CHAPITRE 1 : DEVELOPPEMENTS RECENTS ET CONTEXTE DU DSRP INTERIMAIRE	3
1.1 RAPPEL DES DÉVELOPPEMENTS POLITIQUES RÉCENTS.....	3
1.2 SITUATION ÉCONOMIQUE	3
1.3 RÔLE JOUÉ PAR LA SOCIÉTÉ CIVILE DANS LE DÉVELOPPEMENT SOCIO-POLITIQUE ET ÉCONOMIQUE RÉCENT	5
1.4 PROCESSUS PARTICIPATIF D'ELABORATION DE LA STRATEGIE INTERIMAIRE DE REDUCTION DE LA PAUVRETE	6
CHAPITRE 2 : CARACTERISTIQUES DE LA PAUVRETE AU TOGO.....	7
2.1 APPROCHE QUANTITATIVE DE LA PAUVRETÉ.....	7
2.1.1. Approche monétaire de la pauvreté	7
2.1.2. Profil de la pauvreté monétaire au Togo	7
2.1.3. Pauvreté et inégalité	9
2.1.4. Pauvreté et vulnérabilité.....	10
2.1.5. Pauvreté et caractéristiques socio-démographiques des ménages	10
2.2 APPROCHE QUALITATIVE DE LA PAUVRETÉ	11
2.2.1. Perception de la pauvreté par les populations	11
2.2.2. Causes de la pauvreté selon les populations.....	12
2.2.3. Attentes des populations	12
2.3 DETERMINANTS DE LA PAUVRETÉ	14
2.4 PAUVRETÉ ET DÉVELOPPEMENT HUMAIN AU TOGO	15
2.4.1. Capital humain	15
2.4.2. Infrastructures socio-économiques de base.....	18
2.4.3. Emplois et revenus	20
2.5 SITUATION DES OMD AU TOGO ET DÉFIS À RELEVER D'ICI 2015.....	20
2.5.1. Situation des OMD au Togo	20
2.5.2. Défis à relever pour la réalisation des OMD au Togo.....	23
CHAPITRE 3 : STRATEGIE DE CROISSANCE ET DE REDUCTION DE LA PAUVRETE	25
3.1 AXE STRATÉGIQUE 1 : AMÉLIORATION DE LA GOUVERNANCE POLITIQUE ET ÉCONOMIQUE	25
3.1.1. Amélioration de la gouvernance politique.....	25
3.1.2. Mise en œuvre des réformes institutionnelles	27
3.1.3. Assainissement des finances publiques et lutte contre la corruption.....	29
3.1.4. Gestion saine et efficace des flux d'aide.....	31
3.2 AXE STRATÉGIQUE 2 : CONSOLIDATION DE LA RELANCE ECONOMIQUE ET PROMOTION DU DEVELOPPEMENT DURABLE	31
3.2.1. Renforcement des réformes structurelles	32
3.2.2. Renforcement de l'intégration régionale et promotion du commerce	35
3.2.3. Relance de l'économie agricole et rurale	35
3.2.4. Développement des infrastructures de soutien à la croissance économique	37
3.2.5. Gestion efficace des ressources naturelles et de l'environnement	40
3.3 AXE STRATÉGIQUE 3 : DEVELOPPEMENT DES SECTEURS SOCIAUX, DES RESSOURCES HUMAINES ET DE L'EMPLOI	41
3.3.1. Promotion du système d'éducation et de formation.....	41
3.3.2. Développement du système et des services de santé.....	43
3.3.3. Amélioration du niveau nutritionnel de la population.....	44
3.3.4. Amélioration de l'accès à l'eau potable et aux infrastructures d'assainissement.....	45
3.3.5. Promotion de l'équité genre, de l'emploi, de la protection sociale et du développement communautaire	45

CHAPITRE 4 : CADRAGE MACROECONOMIQUE ET COUT DE LA STRATEGIE INTERIMAIRE DE REDUCTION DE LA PAUVRETE	49
4.1 LES SCENARIOS DU CADRAGE MACROECONOMIQUE	49
4.1.1. Scénario de base	49
4.1.2. Scénario alternatif bas	52
4.1.3. Scénario alternatif haut	53
4.2 ESTIMATION DES COÛTS DE LA STRATÉGIE INTERIMAIRE DE REDUCTION DE LA PAUVRETÉ	54
4.2.1. Coût global de la stratégie	54
4.2.2. Répartition du coût global par axe stratégique	55
4.2.3. Répartition du coût global par programme spécifique	55
CHAPITRE 5 : CADRE INSTITUTIONNEL ET MECANISMES DE MISE EN ŒUVRE, DE SUIVI ET D’EVALUATION	57
5.1 CADRE INSTITUTIONNEL DE MISE EN ŒUVRE, DE SUIVI ET D’EVALUATION DE LA STRATEGIE	57
5.2 SYSTÈME D’INFORMATION POUR LE SUIVI ET L’ÉVALUATION DE LA STRATÉGIE	59
5.2.1. Structure du système	60
5.2.2. Amélioration de la production et de la diffusion de l’information statistique	60
5.3 RENFORCEMENT DES CAPACITÉS	61
5.4 PERSPECTIVES D’ELABORATION DU DSRP COMPLET	62
5.4.1. Calendrier indicatif et grandes séquences du processus	62
5.4.2. Processus participatif du DSRP complet	63
ANNEXES	64
1. LISTE INDICATIVE DES ENQUÊTES ET ÉTUDES À RÉALISER	65
2. INDICATEURS DE SUIVI DE LA PAUVRETÉ	66
3. COÛT GLOBAL DE LA STRATÉGIE INTÉRIMAIRE PAR TYPE DE FINANCEMENT	68
4. COÛT DE LA STRATÉGIE INTÉRIMAIRE EN POURCENTAGE DU PIB	69
5. TABLEAU DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES DE L’ÉTAT PROJETÉ 2008-2010 (EN MILLIARDS FCFA)	70
6. CADRE INSTITUTIONNEL DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI-ÉVALUATION DE LA SRP	71
7. MATRICE DES MESURES	72

ACRONYMES ET ABREVIATIONS

ABRP	Appui Budgétaire pour la Réduction de la Pauvreté
ACP	Afrique, Caraïbes et Pacifique
AGR	Activité Génératrice de Revenu
AID	Association Internationale de Développement
ALC	Aide extérieure Liée au Commerce
ALE	Accord de Libre Echange
APD	Aide Publique au Développement
APE	Accord de Partenariat Economique
ASS	Afrique Sub-Saharienne
AT	Assistant (ce) Technique
AVD	Analyse de Viabilité de la Dette
BAfD	Banque Africaine de Développement
BCEAO	Banque Centrale des Etats de l’Afrique de l’Ouest
BEI	Banque Européenne d’Investissement
BID	Banque Islamique de Développement
BIDC	Banque d’Investissement et de Développement de la CEDEAO
BM	Banque Mondiale
BTCI	Banque Togolaise pour le Commerce et l’Industrie
CAD de l’OCDE	Comité d’Aide au Développement de l’OCDE
CBMT	Cadre Budgétaire à Moyen Terme
CDMT	Cadre de Dépenses à Moyen Terme
CE	Commission Européenne
CEA	Commission Economique pour l’Afrique
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l’Afrique de l’Ouest
COGES	Comité de Gestion
DCE	Délégation de la Commission Européenne
DGSCN	Direction Générale de la Statistique et de la Comptabilité Nationale
DPRF	Dépenses Publiques et Responsabilité Financière
DSRP-C	Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté – Complet
DSRP-I	Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté – Intérimaire
EBC	Enquête Budget Consommation
FAO	Organisation des Nations Unies pour l’Alimentation et l’Agriculture
FCFA	Franc de la Communauté Financière Africaine
FED	Fonds Européen de Développement
FMI	Fonds Monétaire International
FRPC	Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance
GFP	Gestion des Finances Publiques
IADM	Initiative d’Allègement de la Dette Multilatérale
IBW	Institutions de Bretton Woods
IDE	Investissement Direct Etranger
IDH	Indicateur de Développement Humain
IMF	Institution de Micro-Finance
IPC	Indice des Prix à la Consommation
IPH	Indicateur de Pauvreté Humaine
I-PPTE	Initiative Pays Pauvres Très Endettés

MAEP	Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche
MDAT	Ministère du Développement et de l'Aménagement du Territoire
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MEPS	Ministère des Enseignements Primaire et Secondaire
MERF	Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economique
OHADA	Organisation pour l'Harmonisation du Droit des Affaires en Afrique
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OSC	Organisation de la Société Civile
OTP/IFG	Office Togolais des Phosphates / International Fertilizer Group
PAM	Programme Alimentaire Mondiale
PARIS 21	Partenariat statistique au service du développement au 21eme Siècle
PARMEC	Projet d'Appui à la Réglementation des Mutuelles d'Epargne et de Crédit
PED	Pays en développement
PEFA	Public Expenditures and Financial Accountability
PIB	Produit Intérieur Brut
PIP	Programme des Investissements Publics
PMA	Pays Moins Avancés
PNMJ	Programme National de Modernisation de la Justice
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPBS (IP)	Planification, Programmation, Budgétisation et Suivi (des Investissements Publics)
PR (FMI) / SMP	Programme de Référence (du FMI) / Staff-Monitored Program
PS / SWAP	Programme Sectoriel / Sector-Wide Approach
PSA	Partenariat Stratégique avec l'Afrique
QUIBB	Questionnaire Unifié des Indicateurs de Base du Bien-être
RAPM / CPAR	Revue Analytique sur la Passation des Marchés / Country Procurement Assessment Report
RDP-GFE / PER	Revue de Dépenses Publiques et Gestion Financière de l'Etat / Public Expenditures Review
RNB	Revenu National Brut
RSF / FSSA	Revue du Secteur Financier / Financial System Stability Assessment
SIDA /VIH	Syndrome immunodéficitaire acquis / Virus d'immunodéficience humaine
SNC	Système de Comptabilité Nationale
SNPT	Société Nouvelle des Phosphates du Togo
SOTOCO	Société Togolaise de Coton
SRP	Stratégie de Réduction de la Pauvreté
TCEN	Taux de Change Effectif Nominal
TCER	Taux de Change Effectif Réel
TEC	Tarif Extérieur Commun
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
TOFE	Tableau des Opérations Financières de l'Etat
UD	Union Douanière
UE	Union Européenne
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
USP	Unité de Santé Primaire
ZLE	Zone de Libre Echange

RESUME EXECUTIF

Le Togo s'est engagé dans le processus d'élaboration de son document de stratégie de réduction de la pauvreté depuis février 2001. Malgré l'adoption de la version intérimaire de ce document par le Gouvernement en novembre 2004, les mesures de politique envisagées à cet effet, n'ont connu qu'une mise en œuvre très limitée, en raison notamment de la crise socio-politique qui a secoué le pays ces dernières années, entraînant le ralentissement de l'activité économique et l'absence de progrès notables dans les indicateurs sociaux. Pour sortir de cette crise, le Gouvernement a enclenché dès 2005 d'importantes réformes destinées à apaiser le climat politique. Grâce à l'Accord Politique Global (APG) auquel est parvenue la classe politique, le Gouvernement s'est employé au rétablissement de la coopération financière. C'est dans ce cadre qu'un Programme de Référence couvrant la période d'octobre 2006 à juin 2007 a été conclu avec le Fonds Monétaire International (FMI), ouvrant ainsi la perspective de négociations pour une Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance (FRPC). Dès lors, le Gouvernement s'est activement attelé à actualiser le DSRP intérimaire en vue d'offrir une plate forme de sujets de préoccupations prioritaires pour le dialogue avec les Institutions de Bretton Woods et l'ensemble des Partenaires Techniques et Financiers.

Les mesures contenues dans la présente stratégie intérimaire et qui seront consolidées dans le cadre de la stratégie complète, posent les bases pour l'amélioration des politiques/programmes publics nécessaires à la réalisation de progrès en direction des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). La formulation de ces mesures et du diagnostic sous-jacent a été le fruit d'un exercice largement participatif qui a associé les représentants de tous les segments de la vie économique et sociale du pays.

Processus participatif

Le principe de concertations qui a guidé le processus jusqu'ici, est resté le même malgré l'interruption survenue après l'adoption en 2004 de la version initiale du DSRP intérimaire. La première phase, qui s'est déroulée entre février 2001 et novembre 2004, s'est reposée sur une démarche consultative impliquant l'Administration publique, la Société Civile et d'autres groupes constitués à savoir : ONG, syndicats, confessions religieuses, secteur privé, etc. Cette première phase a débuté avec un séminaire méthodologique dont l'objet était de définir la conduite du processus du DSRP intérimaire. Près de 70% des participants à ce séminaire, n'était pas de l'Administration Publique. A la suite du séminaire, sept (07) groupes thématiques ont été mis en place. Chaque groupe comptait une vingtaine de participants dont 5 ou 6 représentants de la société civile. Les travaux des groupes thématiques ont permis d'élaborer un projet de document intérimaire qui a été validé lors d'un atelier qui a connu une forte participation de la société civile (près de la moitié des participants).

Par ailleurs, la phase d'actualisation du DSRP intérimaire a été marquée essentiellement par l'enquête qualitative sur la pauvreté avec l'appui de la Banque Mondiale. Cette enquête a renforcé la dimension participative du processus dans la mesure où elle a permis de discuter avec les populations sur leurs perceptions de la pauvreté et ce, afin d'appréhender leurs préoccupations.

Diagnostic de la pauvreté

Selon les différentes enquêtes, plus de soixante pour cent de la population togolaise vit en dessous du seuil de pauvreté. L'incidence de la pauvreté est très élevée en milieu rural où trois ménages sur quatre sont pauvres contre deux sur cinq en milieu urbain. Les régions les plus touchées par la pauvreté sont la Région des Savanes (90,5%), la Région Centrale (77,7%) et celle de la Kara (75%) avec une forte prévalence en milieu rural. Par ailleurs, la pauvreté est fortement corrélée avec la sous-alimentation dans la mesure où 64,2% de la population pauvre est sous-alimentée.

Les inégalités monétaires sont relativement faibles dans toutes les régions du pays. Par contre, elles sont très prononcées entre le milieu rural et le milieu urbain. Les pauvres sont nettement défavorisés en matière d'accès à l'éducation, à la santé, à l'électricité et à l'eau potable. En prenant en compte l'aspect de la vulnérabilité, d'ici quelques années, 4 togolais sur 5 seront pauvres si aucune action n'est entreprise pour améliorer les conditions de vie des populations.

De l'enquête qualitative sur la pauvreté réalisée en 2006, il ressort qu'au niveau national, 3 togolais sur 4 se considèrent comme pauvres. Selon les populations interrogées, la faiblesse des revenus des agriculteurs, la faiblesse relative des financements dans l'éducation et la santé, les troubles socio-politiques et la faiblesse dans l'accès à l'eau sont les causes les plus importantes de la pauvreté au Togo. Les ménages ayant un nombre élevé d'enfants ou de personnes âgées ont une probabilité plus élevée d'être pauvres. Il en est de même pour les ménages dont les chefs sont les moins instruits.

La situation des OMD est assez critique au Togo. Moyennant des efforts soutenus, les trois objectifs suivants seraient potentiellement atteints à savoir « l'éducation primaire pour tous », « l'amélioration de la santé maternelle » et « le combat contre le VIH/SIDA ». Par contre, il est peu probable que les quatre objectifs suivants: « éliminer l'extrême pauvreté », « promouvoir l'égalité des sexes », « réduire la mortalité des enfants » et « assurer un environnement durable », soient atteints en 2015.

Axes de la stratégie intérimaire de réduction de la pauvreté

L'élaboration de la stratégie intérimaire découle de la volonté de la Plus Haute Autorité et du Peuple togolais de rompre avec l'instabilité socio-économique qui n'a fait jusqu'ici que saper les bases du développement harmonieux, équilibré et durable du pays. En cela, la présente stratégie intérimaire s'arrime à la Stratégie Nationale de Développement à Long Terme et à tout document de politique pertinente existante dont le pays s'est doté en vue d'impulser des progrès importants dans l'atteinte des OMD.

A travers cette stratégie intérimaire, les Autorités togolaises visent l'amélioration durable et effective des conditions de vie des populations en s'attaquant aux causes de la pauvreté. C'est pour cela, qu'elles ont décidé de bâtir la stratégie intérimaire sur les trois axes à savoir : (i) amélioration de la gouvernance politique et économique ; (ii) consolidation du processus de relance économique et promotion du développement durable ; et (iii) développement des secteurs sociaux, des ressources humaines et de l'emploi.

Axe 1 : Amélioration de la gouvernance politique et économique

Dans le cadre de cet axe, le Gouvernement entend poursuivre les actions de promotion de la bonne gouvernance politique et économique entreprises depuis 2005. Il compte y parvenir à travers 4 programmes spécifiques : (1) amélioration de la gouvernance politique ; (2) mise en œuvre des réformes institutionnelles ; (3) assainissement des finances publiques et lutte contre la corruption ; et (4) gestion saine et efficace des flux d'aide.

Axe 2 : Consolidation du processus de relance économique et promotion du développement durable

Le Gouvernement envisage au moyen de cet axe stratégique, poursuivre les réformes structurelles, relancer l'économie par une plus grande ouverture fondée sur l'intégration régionale et le multilatéralisme de l'OMC. Cet axe vise également à placer le développement économique national en étroite relation avec l'équité et à promouvoir une croissance pro-pauvre réductrice des inégalités et porteuse d'un développement durable. A cet effet, il comprend six programmes spécifiques : (1) renforcement des réformes structurelles ; (2) renforcement de l'intégration régionale et promotion du commerce ; (3) relance de l'économie agricole et rurale ; (4) développement des infrastructures de soutien à la croissance économique ; (6) gestion efficace des ressources naturelles et de l'environnement.

Axe 3 : Développement des secteurs sociaux, des ressources humaines et de l'emploi

A ce niveau, le Gouvernement entend promouvoir un développement harmonieux et rapide du capital humain, essentiel à l'émergence d'une croissance économique durable, fortement réductrice de pauvreté et de vulnérabilité humaine et sociale. A cette fin, cet axe stratégique comprend cinq programmes spécifiques : (1) promotion du système d'éducation et de formation ; (2) développement du système et des services de santé ; (3) amélioration du niveau nutritionnel des populations ; (4) amélioration de l'accès à l'eau potable et aux infrastructures d'assainissement ; et (5) promotion de l'équité genre, de l'emploi, de la protection sociale et du développement communautaire.

Cadrage macroéconomique de la stratégie intérimaire de réduction de la pauvreté

Le cadrage macro-économique de la stratégie intérimaire s'appuie sur le cadrage de base retenu avec les services du FMI qui postule une stratégie de réforme à moyen terme pour relever progressivement le taux de croissance économique et poser les jalons de la viabilité budgétaire et d'une bonne position des réserves extérieures. Ainsi le scénario de base du DSRP intérimaire mise sur le redressement des finances publiques et la réalisation des réformes structurelles pour relancer la croissance économique et la compétitivité extérieure dans le cadre du régime de change fixe de l'UEMOA.

La mise en œuvre effective de la stratégie intérimaire permet d'espérer un taux de croissance de 3,0% en 2008 contre 2,1% estimé pour fin 2007. Cette croissance repose dans l'ordre des contributions, sur les secteurs tertiaire (1,5%) et primaire (1,3%). Mais il faudrait pour cela, que l'Etat œuvre pour une augmentation dans l'économie de deux points environ du taux d'investissement total en pourcentage du PIB au cours de l'année 2008. Pour accroître davantage les dépenses d'investissement et élever leur rendement sur la croissance, un scénario alternatif a été envisagé pour prendre en compte l'estimation des coûts des OMD. Cette intégration faite dans une proportion raisonnable conduit à un déficit de 9%, soit un peu plus de 3 points au dessus de celui du scénario de base. Cela implique un plaidoyer très soutenu auprès de la communauté des bailleurs de fonds pour une mobilisation des ressources pour faire face aux besoins de financement supplémentaire. Pour tenir compte des risques liés à la mise en œuvre efficiente des réformes envisagées, il a été prévu un troisième scénario bas, qui aboutit à un taux de croissance de 1,7% à l'horizon 2010 contre un peu plus de 4% dans le scénario de base.

Coût et financement de la stratégie intérimaire

Le coût global de la stratégie est évalué sur la base des éléments du cadrage macro-économique et des coûts des OMD estimés sur la période 2008-2010. Ce coût représente l'ensemble des dépenses prioritaires que le Gouvernement s'engage à réaliser ces trois prochaines années en vue de promouvoir la croissance économique et réduire la pauvreté. La mise en œuvre de la stratégie intérimaire coûte un peu plus de 514 milliards, soit environ 57% de l'enveloppe globale du cadrage macro-économique. Ce coût sera financé à hauteur de 53% sur ressources internes, 35% sur ressources externes et le reste est à rechercher. Déjà en 2008, 27% du coût global, soit environ 140 milliards sont nécessaires pour faire face aux mesures prévues pour cette année là.

Sur la période 2008-2010, l'axe relatif au « Développement des secteurs sociaux, des ressources humaines et de l'emploi » revient à 55% du coût global et les axes relatifs à la « Consolidation du processus de relance économique et promotion du développement durable » et à l' « Amélioration de la gouvernance politique et économique » représente respectivement 31% et 11% du coût global. Le reste du coût total, soit 3% est réservé au suivi et à l'évaluation de la stratégie.

Des quatorze (14) programmes spécifiques envisagés pour mettre en œuvre la stratégie, ceux qui coûtent le plus sur la période sont au nombre de trois à savoir : « Promotion du système d'éducation et de formation » (24%) ; « Développement du système et des services de santé » (21%) et « Développement des infrastructures de soutien à la croissance économique » (19%). Ceci traduit pleinement la volonté du Gouvernement de réaliser des progrès importants en matière d'atteinte des OMD.

Suivi et évaluation de la stratégie

La mise en œuvre efficiente de la stratégie intérimaire requiert d'une part, la mise en place dans les meilleurs délais d'un nouveau cadre institutionnel et d'autre part, le renforcement des capacités des principales administrations.

Le nouveau cadre institutionnel sera composé de sept (07) organes positionnés à partir du suivi communautaire jusqu'au suivi centralisé. Ces organes sont : (i) les Comités locaux de suivi participatif présidés par les futurs Maires ; (ii) les Comités Régionaux de suivi présidés par les Gouverneurs de région ; (iii) les Comités Sectoriels du DSRP logés au sein de chaque Ministère sectoriel et présidés par les Directeurs de Cabinets ou les Secrétaires Généraux ; (iv) le Secrétariat Technique Permanent du DSRP/OMD qui sera la fusion de l'Unité de

coordination du DSRP et de la Cellule de suivi des OMD ; (v) le Comité Technique de Pilotage du DSRP/OMD présidé par le Secrétaire Général du Ministère chargé des Finances ; (vi) le Comité Etat-Donateurs co-présidé par le Ministre chargé des Finances et le Coordonnateur des Partenaires Techniques et Financiers ; et (vii) le Comité Interministériel chargé des Stratégies de Lutte contre la Pauvreté, présidé par le Ministre en charge des Finances et l'Economie (CILSP) et du Conseil National des Politiques de Développement et de Lutte contre la Pauvreté (CNPDL), présidé par le premier Ministre. Pour assurer un suivi cohérent de la SRP, cinq rôles ont été dévolus aux différents organes et leurs membres à savoir : (i) la production de données et d'informations ; (ii) l'analyse des résultats issus de ces données et informations ; (iii) l'élaboration et la maintenance des répertoires et des bases de sondage ; (iv) la diffusion des analyses sous forme de rapport ; et (v) la coordination de tout le système. Ce système a pour objectifs : (1) la production systémique d'indicateurs et/ou d'informations de base pour chacun des secteurs prioritaires identifiés dans le DSRP et pour l'atteinte des OMD ; (2) la production d'information pour le suivi des programmes et des projets de réduction de la pauvreté ; et (3) la production d'informations pour l'évaluation d'impacts des politiques, programmes et projets.

Dans le cadre du suivi et de l'évaluation de la stratégie intérimaire, il importe de veiller à la reconstruction d'une administration publique moderne et efficace. En attendant que cette réforme ne prenne forme et produise les résultats escomptés, le Gouvernement s'emploiera à réactiver certaines fonctions clés de l'administration en vue de piloter la mise en œuvre des réformes et des programmes de développement. L'effet recherché est de créer sinon de restaurer les capacités institutionnelles et humaines dans les domaines où leur absence ou faiblesse risque de compromettre irrémédiablement la mise en œuvre des programmes de stabilisation macro-économique ainsi que ceux de reconstruction des divers secteurs vitaux tels que les infrastructures, la santé, l'éducation et l'agriculture.

INTRODUCTION

Le Togo a connu depuis le début des années 90 une crise politique qui a fortement freiné son processus de développement et occasionné une réduction massive de l'aide extérieure. L'indicateur de développement humain a baissé de 0,510 en 1995 à 0,495 en 2004 contre une tendance ascendante sur la décennie précédente. Globalement, la crise politique a eu une incidence négative sur la situation économique avec un niveau de croissance économique largement en deçà de l'accroissement naturel de la population. Elle a également eu des répercussions sur la situation sociale et l'aggravation de la pauvreté. En effet, selon l'enquête QUIBB (Questionnaire des Indicateurs de Base du Bien-être) réalisée en 2006, 61,7% des Togolais vivent actuellement en dessous du seuil de la pauvreté. La situation est encore plus difficile en milieu rural où l'incidence de pauvreté est de 74,3%. L'instabilité politique et économique a eu un impact défavorable sur les dépenses publiques sociales, occasionnant l'insuffisance de progrès dans les indicateurs sociaux notamment ceux liés à l'éducation, à la santé, à l'eau potable, etc. Cette situation, si elle n'est pas rapidement reprise en main, pourrait handicaper l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) dans les secteurs concernés.

Depuis le début des années 2000, le Togo a adhéré à la mobilisation internationale qui fait de la lutte contre la pauvreté, le point central de l'action économique et sociale. Il partage ainsi, entre autres, les conclusions du sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement africains de Libreville tenu en janvier 2000 sur le thème « Croissance et Réduction de la Pauvreté, Agenda pour l'Afrique à l'orée du 3^{ème} millénaire » et celles du sommet du millénaire tenu à New York en septembre 2000 et ayant abouti aux OMD. C'est dans ce sens que le Gouvernement a engagé depuis février 2001, le processus d'élaboration de son document de stratégie de réduction de la pauvreté non seulement pour répondre aux conditions d'accès à l'initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés (PPTÉ), mais aussi pour en faire le document de référence devant servir de point d'ancrage à toutes les interventions des pouvoirs publics et de tous les autres acteurs du développement tels que les partenaires techniques et financiers étrangers, les ONG et le secteur privé national. Ce processus a abouti à l'adoption par le Gouvernement, en novembre 2004, du document intérimaire de stratégie de réduction de la pauvreté qui, compte tenu du contexte socio-politique et économique qu'a connu le pays, n'a pu être mis en œuvre. De plus, ce document comportait des faiblesses dont les principales se résument comme suit :

- les données ayant servi à l'établissement du profil de la pauvreté étaient dépassées puisqu'elles étaient tirées d'une enquête budget-consommation datant des années 1987-1989 ;
- les perspectives à moyen terme étaient peu reluisantes en raison de la suspension de la coopération avec les principaux partenaires extérieurs entraînant une faiblesse du cadre macro-économique caractérisé par une faible visibilité sur les financements extérieurs.

Pour sortir de la crise politique, économique et sociale, le Gouvernement a engagé depuis 2005 d'importantes réformes destinées à apaiser le climat politique. C'est dans ce cadre qu'il faut situer la signature en août 2006 de l'Accord Politique Global (APG) qui a permis de faire des avancées significatives (mise en place d'un Gouvernement d'Union Nationale, installation d'une Commission Electorale Indépendante pour préparer des élections législatives libres et transparentes, mesures portant sur la sécurité et la protection des droits humains).

En 2006, l'opportunité a été offerte d'avoir de nouvelles données sur les conditions de vie des ménages notamment à travers les enquêtes QUIBB et MICS (enquête par grappe à indicateurs multiples). Cette base d'information a permis au Togo d'élaborer sa Stratégie de Développement à Long Terme axée sur les OMD. Ce travail a conduit à la revue des principaux secteurs (agriculture et lutte contre la faim, genre, éducation, santé, eau et assainissement, routes et pistes rurales, accès aux services énergétiques...), d'évaluer les besoins et les coûts pour l'atteinte des OMD et de proposer des stratégies pour chacun de ces secteurs.

En outre, la conclusion avec le Fonds Monétaire International (FMI) d'un programme de référence couvrant la période d'octobre 2006 à juin 2007, a ouvert la perspective de négociations prochaines pour une Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance (FRPC) avec cette institution. Il est devenu donc incontournable pour le Togo, de disposer d'une stratégie à moyen terme de croissance et de réduction de la pauvreté.

La présente stratégie intérimaire est une révision de celle de 2004 et vise à corriger ses faiblesses et à réajuster les actions et priorités nationales par rapport aux exigences de l'heure. C'est le document-cadre qui :

- exprime la volonté du Gouvernement de faire de la lutte contre la pauvreté la principale préoccupation autour de laquelle les politiques macro-économiques et sectorielles s'articulent ;
- fait le point sur la situation de la pauvreté ;
- présente la vision du Gouvernement ainsi que les mesures à mettre en œuvre avant la finalisation et l'approbation du DSRP Complet et l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTE ;
- pose les jalons d'un cadre participatif impliquant tous les acteurs de la société ;
- dégage un calendrier de préparation du DSRP Complet.

Les mesures contenues dans cette stratégie intérimaire, qui seront consolidées dans le cadre de la stratégie complète, posent les bases pour l'amélioration des politiques et programmes publics nécessaires à la réalisation de progrès en direction des OMD. A ce sujet, les besoins et les coûts présentés dans la Stratégie Nationale de Développement (SND) axée sur les OMD donnent une idée sur les investissements à mettre en place pour aller vers l'atteinte des OMD. L'opérationnalisation des choix stratégiques contenus dans la SND est assurée à travers les stratégies de réduction de la pauvreté qui seront élaborées et mises en œuvre d'ici 2015.

La présente stratégie intérimaire comprend cinq chapitres à savoir :

- Développements récents et contexte du DSRP Intérimaire ;
- Caractéristiques de la pauvreté au Togo ;
- Stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté ;
- Cadrage macro-économique et coût de la stratégie intérimaire de réduction de la pauvreté ;
- Cadre institutionnel et mécanismes de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation.

CHAPITRE 1 : DEVELOPPEMENTS RECENTS ET CONTEXTE DU DSRP INTERIMAIRE

1.1 RAPPEL DES DÉVELOPPEMENTS POLITIQUES RÉCENTS

Depuis le début des années 90, le processus de démocratisation a été marqué par des troubles socio-politiques qui ont culminé en 1992-1993 avec une grève générale de neuf mois, entraînant une détérioration de la situation économique qui a été exacerbée par la suspension de la coopération de l'Union Européenne et d'autres partenaires au développement. Pour lever les contraintes économiques liées aux pesanteurs politiques, le Gouvernement a engagé des consultations avec l'Union Européenne qui ont abouti en avril 2004, à la souscription aux 22 engagements pour l'instauration d'une démocratie apaisée au Togo. Le processus de mise en œuvre de ces engagements était largement avancé quand intervint le décès du Chef de l'Etat, entraînant de sérieux bouleversements dans la vie sociopolitique du pays.

Après l'élection présidentielle du 24 avril 2005, les nouvelles autorités ont entrepris de parachever la mise en œuvre des 22 engagements pris avec l'Union Européenne. Un dialogue politique s'est ainsi engagé incluant toutes les sensibilités nationales et a abouti à la signature de l'Accord Politique Global (APG) le 20 août 2006 et à la formation d'un Gouvernement d'union nationale dont la principale mission est d'organiser des élections législatives transparentes et acceptables pour tous les togolais.

1.2 SITUATION ÉCONOMIQUE

Pays côtier, membre de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) disposant d'une monnaie convertible *de facto* ancrée à l'euro et aussi membre de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), le Togo a une économie qui dépend traditionnellement du secteur primaire. Ce secteur représente environ 40% du PIB et occupe plus de 70% de la population active. Les secteurs secondaire et tertiaire représentent respectivement environ 23% et 36% du PIB en 2004. La production agricole est principalement tributaire des aléas climatiques et est dominée par des exploitations de petite taille. Le Togo a une économie libérale dont les exportations, portant principalement sur les phosphates, le coton, le ciment, le café, et le cacao représentaient, en moyenne annuelle, 34 % du PIB entre 2002 et 2005², soit bien en dessous de la moyenne de 45 % qui prévalait dans les années 80.

Avant la crise socio-politique qui a culminé en 1993, l'économie togolaise a traversé trois périodes à savoir : (i) la conjoncture favorable des années 60 et 70 ; (ii) le déclin amorcé à partir du milieu des années 70 ; et (iii) la reprise économique de la deuxième moitié des années 80. En effet, le pays a bénéficié des retombées positives de l'environnement international favorable des années 60 et 70 marqué par une production mondiale en progression, une demande forte des produits primaires dont les cours étaient favorables et la disponibilité de ressources extérieures pour l'investissement (pétrodollars, etc.). Entre 1980 et 1983, l'économie togolaise a souffert, d'une sécheresse qui a prévalu dans la sous-région ainsi que des effets néfastes de la difficile conjoncture économique qui a marqué les pays voisins. Ainsi, le sentier de croissance au Togo s'est profondément dégradé (-2% en 1980, -5% en 1981, -5,5% en 1982 et -6,5% en 1983). La reprise dans la deuxième moitié des années 80 n'a été possible que grâce aux importants efforts d'ajustement opérés entre 1983 et 1990 et qui ont permis de renouer avec la croissance (1,3% en 1984, 14,8% en 1985, 1,6% en 1986, 0,5% en 1987, 6,2% en 1988, 4,1% en 1989)³.

La période 1990-2005 qui correspond à celle de la crise socio-politique a connu, outre les problèmes de la période précédente, des troubles, des arrêts de travail et autres phénomènes qui ont entravé les activités économiques, en l'occurrence la dévaluation du FCFA.

² / Source : World Development Indicators 2006 de la Banque Mondiale.

³ / Document de base du séminaire national sur la relance de l'économie togolaise – décembre 2005.

Selon la Banque Mondiale (méthodologie Atlas), en 2005 le Togo avait un Revenu national brut par tête de 350 US \$, en \$ courant (contre 310 US \$ en 2004 et 270 US \$ en 2003⁴), niveau qui le classe dans la catégorie des Pays les Moins Avancés (PMA). Par ailleurs, selon le Rapport sur le Développement Humain 2006 du PNUD, l'Indice de Développement Humain était de 0,495 positionnant le Togo au 147 rang mondial sur 177 pays (selon le Rapport 2003, ce même indice était de 0,510 et plaçait le Togo au 141^{ème} rang mondial sur 173 pays) et l'Indice de Pauvreté Humaine (IPH-1) du Togo était de 39,2% le plaçant au 72^{ème} rang mondial sur 102 Pays en développement (en 2003, l'IPH-1 était de 38,5%). La crise politique de ces seize dernières années a eu une incidence significative sur la situation économique ; en effet, la croissance moyenne annuelle du PIB à prix constant n'a été que de 1,1% depuis 1991, niveau largement inférieur à l'accroissement naturel de la population estimé à 2,4% par an. Cette situation, associée à une répartition inégale des fruits de la croissance, n'a guère permis une amélioration du revenu réel par tête des plus démunis. Cette crise ne doit pas faire perdre de vue les principaux problèmes qui ont miné la croissance au cours de la période. Il s'agit entre autres des problèmes de gouvernance, le niveau insoutenable de la dette, les difficultés auxquelles les entreprises publiques et les principaux secteurs (coton, phosphates, café, cacao, énergie, etc.) sont confrontés.

Le Togo dépend de l'assistance étrangère pour le financement d'une bonne partie de son Programme d'Investissement Public (PIP). Traditionnellement, 80% de l'investissement public est financé par des ressources extérieures constituées de dons et de prêts consentis à des termes concessionnels. En raison de la suspension de l'appui des bailleurs de fonds depuis le début des années 90, le niveau de l'investissement public est passé de 13,8% du PIB en 1990 à 3,3% du PIB en 2005 après avoir atteint un niveau plancher de 1,1% en 2003. Cette tendance à la baisse de l'investissement public a réduit les capacités de production du pays et ralenti la croissance économique. C'est l'un des facteurs essentiels qui a marqué la conjoncture économique ces trois dernières années.

Depuis 2004, le Togo a connu un ralentissement de l'activité économique. La croissance s'est complètement affaiblie à moins de 2% au cours des trois dernières années. Cette situation est imputable au secteur primaire en perte de vitalité et au secteur secondaire marqué par les difficultés du sous-secteur des phosphates. L'inflation s'est établie à moins de 3% sur la période hormis l'année 2006, où la hausse des prix des produits vivriers et des combustibles, l'a fait porter à 6,8%.

En ce qui concerne les finances publiques, elles connaissent une situation de déficit permanent imputable à la mobilisation insuffisante des recettes et à la faible maîtrise des dépenses. Sur le plan des recettes, on note que le taux de pression fiscale est toujours en deçà des 14% du PIB contre une norme fixée par le mécanisme de surveillance multilatérale de l'UEMOA à 17%. Cette situation est principalement due à l'importance de l'évasion fiscale et de la fraude fiscale, aux exonérations fiscales et douanières, à l'inefficacité des contrôles fiscaux en raison notamment des problèmes de ressources humaines dans les régies financières, à l'inadéquation des primes d'encouragement par rapport aux objectifs recherchés, à la non maîtrise par l'Etat du recouvrement des recettes non fiscales. En 2006, les recettes totales se chiffrent à 195,9 milliards contre 174,9 milliards en 2005 pour des dépenses courantes de 196,8 milliards de FCFA. Le solde budgétaire de base s'établit ainsi à l'équivalent de -0,6% du PIB. Cette situation du solde budgétaire ne doit cependant pas cacher les améliorations pour ce qui concerne l'exécution du budget en 2006, notamment dans le second semestre de l'année, coïncidant avec l'entrée du Togo en Programme de Référence (Staff-Monitored Program) avec le FMI entre octobre 2006 et juin 2007. Pour la première fois depuis bien longtemps, le Gouvernement : (1) n'a pas accumulé de nouveaux arriérés intérieurs de paiements comme le stipule l'un des Repères quantitatifs du Programme de Référence ; (2) a réduit, toujours au second semestre, les procédures de dépenses discrétionnaires ; (3) a mis un terme à la pratique de forte distorsion budgétaire des Dépenses Engagées Non Ordonnées (DENOs), en clôturant engagements et ordonnancements des dépenses à la fin 2006. Ainsi, plusieurs des Repères quantitatifs budgétaires "internes" du Programme de Référence sont respectés. Parallèlement, le respect des Repères quantitatifs est aussi vérifié à mi-parcours du Programme de Référence pour ce qui concerne les Repères quantitatifs budgétaires "externes". A cet égard, aucun nouvel emprunt non concessionnel n'a été contracté par le Gouvernement.

⁴ / Cette évolution du Revenu national brut par tête s'expliquerait en partie par les mouvements du taux de change US \$ contre €. En tout état de cause, elle ne peut être interprétée comme une réduction de la pauvreté monétaire des populations pauvres togolaises durant la période 2003-2005.

Des relations avec le reste du monde, il ressort un solde courant structurellement déficitaire sur la période en raison notamment du niveau élevé de la propension marginale à importer, de la faiblesse de la propension marginale à exporter, de la détérioration continue des termes de l'échange et de la faiblesse des services et des transferts de revenus en direction du pays. Le compte capital malgré ses excédents, n'arrive pas à contrebalancer le déficit du compte courant, excepté l'année 2006 où cette couverture du compte courant par les excédents du compte en capital a permis d'enregistrer un solde global excédentaire de 73,4 milliards FCFA.

La situation monétaire est caractérisée essentiellement par l'amélioration de la position nette du Gouvernement résultant de la consolidation des concours monétaires et de leur amortissement progressif qui consacre un désengagement progressif et sensible de l'Etat vis-à-vis du système bancaire. Ce dernier a perdu sa capacité de financement des activités économiques en raison de la baisse de la rentabilité, du poids des prêts non productifs qui représentaient plus de 30% du crédit total en 2004-2005 et des insuffisances du cadre judiciaire qui entravent le recouvrement de ces créances et la réalisation des nantissements. De plus, la plupart des banques ne respectent pas les règles prudentielles. Le secteur souffre également de l'absence de diversification des produits financiers et des distorsions à la concurrence.

En ce qui concerne la dette de l'Etat, il se pose le problème de sa soutenabilité avec un service de plus en plus insupportable pour le budget de l'Etat. En effet, le ratio service de la dette sur recettes totales a plus que triplé entre 2000 et 2005 en passant de 11,2% à 36,2%. Aussi, le poids de la dette totale par rapport au PIB est-il passé de près de 70% en 1992 à 96% en 2006. L'encours de la dette extérieure a peu évolué ces trois dernières années. Estimé à 781 milliards en 2004, il passe à 820 milliards en 2005 avant de s'établir à 783 milliards en 2006. Près d'un tiers de cet encours est représenté par l'accumulation des arriérés de paiements. Quant à la dette intérieure, son encours se situe à 276 milliards FCFA en 2004, 278 milliards FCFA en 2005 et 311 milliards FCFA en 2006.

1.3 RÔLE JOUÉ PAR LA SOCIÉTÉ CIVILE DANS LE DÉVELOPPEMENT SOCIO-POLITIQUE ET ÉCONOMIQUE RÉCENT

Parmi les facteurs qui expliquent l'émergence de la société civile togolaise et sa forte implication dans la vie socio-politique et économique ces dernières années, on retiendra notamment : les nouvelles visions et approches de développement, les conséquences sociales des Programmes d'Ajustement Structurel (PAS), la tendance à la décentralisation de l'aide au développement et plus particulièrement le processus de démocratisation de la vie politique, économique et sociale enclenché depuis 1990.

Les activités et la contribution de la société civile dans toutes ses composantes au cours de ces dernières années sont concentrées dans les quatre grands domaines suivants : la réduction de la pauvreté, la préservation de l'environnement, la bonne gouvernance et la promotion de la femme. La participation très active de la Société Civile à la vie socio-politique et économique a permis d'atténuer les conséquences néfastes de la longue crise que le Togo traverse. Les performances atteintes à travers les actions et les résultats obtenus dans les domaines de la santé, de l'éducation/formation, des infrastructures socio-collectives, de la promotion des activités génératrices de revenus, de la micro-finance, de la gouvernance et de la promotion de la femme, sont globalement appréciées par le Gouvernement et ses partenaires au développement. Mais, il convient de souligner que dans le domaine de la gouvernance, seuls quelques ONG, Associations et Syndicats s'investissent dans des actions relatives à la défense et à la promotion des droits humains, des droits des travailleurs et au renforcement de la démocratisation.

Toutefois l'on s'est rendu compte que malgré les potentialités dont disposent les OSC, elles font face à certaines contraintes institutionnelles, organisationnelles, matérielles et financières qui entravent ou limitent leurs actions sur le terrain⁵.

⁵ / C'est pour ces raisons que diverses actions sont engagées tant par l'Etat que par la société civile elle-même pour répondre à cette recommandation formulée par le Forum sur la Société Civile ACP à Bruxelles soulignant la nécessité pour chaque Etat membre ACP d'avoir une Société Civile structurée, démocratiquement organisée, responsable et transparente.

1.4 PROCESSUS PARTICIPATIF D'ELABORATION DE LA STRATEGIE INTERIMAIRE DE REDUCTION DE LA PAUVRETE

Le processus de préparation du DSRP Intérimaire a été conduit en deux phases. La première, qui s'est déroulée entre octobre 2001 et novembre 2004, a connu trois étapes essentielles à savoir : le séminaire méthodologique, les travaux des groupes thématiques et la rédaction et la validation du document. Le document issu de ce processus n'a pas servi de base pour conclure, avec les partenaires au développement, des programmes pertinents de réduction de la pauvreté, en raison entre autres, de la situation politique difficile du premier semestre de 2005. Suite à la signature de l'Accord Politique Global d'août 2006 et à la négociation d'un Programme de référence avec le FMI en octobre 2006, le Gouvernement a engagé le processus d'actualisation du DSRP Intérimaire.

La première phase de préparation a commencé avec un séminaire méthodologique qui s'est tenu en octobre 2001 en vue de définir la conduite du processus. Ce séminaire méthodologique a vu la participation de 73 participants dont 32 en provenance de la société civile, 5 personnes ressources et 27 représentants de groupes organisés (ONG, syndicats, confessions religieuses, secteur privé, etc.). Il a permis entre autres:

- de prendre connaissance de la situation de la pauvreté au Togo et des politiques antérieures pour la réduction de la pauvreté ;
- de proposer les grandes orientations de la stratégie à venir ;
- de proposer un schéma pour la participation de la population au processus et la consultation des partenaires au développement ;
- de discuter les différentes composantes d'un mécanisme approprié de suivi-évaluation de la mise en œuvre de la stratégie ;
- de proposer un chronogramme indicatif pour l'élaboration d'un Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) intérimaire et d'un DSRP complet ainsi qu'une liste des enquêtes et études nécessaires pour mener à bien l'ensemble du processus.

Après le séminaire méthodologique, sept (07) groupes thématiques ont été mis en place pour élaborer le DSRP intérimaire. Chaque groupe thématique comptait une vingtaine de participants dont 5 ou 6 représentants de la société civile. Les travaux des groupes thématiques ont permis d'élaborer un projet de document intérimaire qui a été validé lors d'un atelier qui s'est tenu du 29 juin au 1er juillet 2004 à Kara. Cette validation a connu une forte participation de la Société Civile. En effet, sur les 67 participants nationaux, 33 provenaient de la Société Civile.

Dans le cadre de l'actualisation du DSRP Intérimaire, le Gouvernement a réalisé, avec l'appui de la Banque Mondiale, une enquête qualitative sur la pauvreté. Cette enquête a renforcé la dimension participative du processus dans la mesure où elle a permis de discuter avec les populations sur leurs perceptions de la pauvreté et d'appréhender leurs préoccupations. En effet, elle a permis, entre autres, d'organiser des discussions de groupes et des interviews individuelles sur toute l'étendue du territoire national. Au total, 25 groupes de 15 à 25 personnes ont été constitués en fonction des catégories socio-professionnelles et de l'âge des participants. Les discussions et interviews qui ont concerné globalement plus de 600 personnes, ont permis aux participants d'exprimer leur perception de la pauvreté et d'apprécier les interventions en cours ou identifier des interventions futures pour réduire la pauvreté. Elles ont ainsi permis d'écouter les populations, notamment les plus vulnérables d'entre elles, afin de mieux prendre en compte leurs préoccupations (priorités, solutions...) dans les politiques publiques de lutte contre la pauvreté. En outre, le processus de finalisation du document révisé a enregistré deux ateliers techniques et un atelier national de validation auxquels ont pris part tous les acteurs du développement, y compris la société civile.

Il convient aussi de noter que la préparation de la Stratégie Nationale de Développement à Long Terme axée sur les OMD a permis de poursuivre le dialogue sur les politiques publiques de lutte contre la pauvreté avec les acteurs de la Société Civile. En effet, le processus d'actualisation du DSRP Intérimaire a bénéficié des travaux des groupes thématiques mis en place dans ce cadre. Ces groupes ont connu une participation significative de tous les acteurs lors des différentes étapes du processus. Ce processus participatif sera renforcé et institutionnalisé durant la phase de préparation du DSRP Complet.

CHAPITRE 2 : CARACTERISTIQUES DE LA PAUVRETE AU TOGO

Il n'existe pas une définition unique de la pauvreté, le phénomène étant multidimensionnel. Aussi, au Togo, la démarche globale retenue pour sa mesure et son étude s'est-elle reposée sur deux approches, l'approche monétaire de la pauvreté et l'approche basée sur la perception de la pauvreté par les populations. L'ensemble des données présentées dans ce chapitre se fonde sur les résultats de plusieurs enquêtes dont les plus importantes sont:

- l'enquête QUIBB (Questionnaire des Indicateurs de Base du Bien être) réalisée en 2006 ;
- l'enquête par grappes à indicateurs multiples (MICS) réalisée en 2006 ;
- l'enquête qualitative sur la pauvreté réalisée en 2006 ;
- plusieurs autres études sectorielles réalisées entre 2000 et 2006.

2.1 APPROCHE QUANTITATIVE DE LA PAUVRETÉ

2.1.1. Approche monétaire de la pauvreté

L'appréciation quantitative de la pauvreté a été effectuée au Togo en 1995 sur la base des résultats de l'enquête budget - consommation (EBC) réalisée en 1987-89. Compte tenu de l'ancienneté de ces données, une enquête de type QUIBB a été réalisée en juillet/août 2006, sur un échantillon de 7500 ménages (soit près de 1 % du total des ménages togolais). Toutefois, la différence dans la méthodologie et la conception de ces deux enquêtes ne permet pas de faire une analyse comparative des données.

Ainsi, les résultats de l'enquête QUIBB de 2006 servent de référence pour la présente analyse de la pauvreté au Togo. Des seuils de pauvreté ont été calculés pour les cinq régions du Togo et pour la capitale Lomé suivant les méthodes fondées sur les besoins alimentaires (2400 Kilo calories par équivalent adulte et par jour) et les besoins non alimentaires (proportion de la composante alimentaire). Ces seuils varient entre 154 853 FCFA et 179 813 FCFA par équivalent adulte et par an, pour les régions administratives, contre 242 094 FCFA à Lomé et sa périphérie.

Tableau 1 : Seuils de pauvreté par Région

	Lomé	Maritime ⁶	Plateaux	Centrale	Kara	Savanes	National ⁷
Seuil de pauvreté par équivalent adulte et par an en F CFA	242 094	156 115	154 853	179 813	155 026	157 294	242 094

Source: DGSCN, Profil de Pauvreté 2006 établi à partir de l'enquête QUIBB

Les disparités régionales en termes de prix expliquent les écarts constatés au niveau des seuils de pauvreté dans les différentes régions.

2.1.2. Profil de la pauvreté monétaire au Togo

Selon les résultats de l'enquête QUIBB, l'incidence de la pauvreté est estimée à 61,7% de la population, soit près de 3 242 257 individus répartis dans 535 486 ménages. La pauvreté est essentiellement rurale où l'incidence est de 74,3% représentant 79,9% des pauvres. En milieu urbain, l'incidence de la pauvreté est de 36,8% correspondant à 20,1% des pauvres. D'une manière générale, la région des Savanes est la plus pauvre

⁶ / Région maritime à l'exception de Lomé.

⁷ / Le seuil à Lomé est considéré comme seuil national de pauvreté. Toutefois, l'incidence de la pauvreté au niveau national n'est pas calculée directement à partir de ce seuil. Elle est plutôt calculée à partir des seuils régionaux par la détermination du nombre de pauvres dans chaque région et par agrégation, du nombre de pauvre au niveau national, qui est par la suite rapporté à la population totale.

avec une incidence de 90,5 %, suivie des régions Centrale (77,7%), Kara (75,0%), Maritime (69,4%), Plateaux (56,2%) et enfin Lomé (24,5%).

Il convient de noter que, compte tenu de leur poids démographique, la région Maritime et la région des Plateaux concentrent à elles seules 44,6% de la population pauvre totale.

Tableau 2 : Incidence de la pauvreté monétaire par localisation (en %)

	Lomé	Maritime	Plateaux	Centrale	Kara	Savanes	Milieu urbain	Milieu rural	National
% de la population	19,9	21,0	23,0	10,3	13,3	12,5	33,7	66,3	100
Incidence de la pauvreté en %	24,5	69,4	56,2	77,7	75,0	90,5	36,8	74,3	61,7
Contribution à la pauvreté	7,9	23,7	20,9	12,9	16,2	18,4	20,1	79,9	100

Source: DGSCN, Profil de la pauvreté 2006 établi à partir de l'enquête QUIBB

La pauvreté rurale est très prononcée dans les régions des Savanes, Centrale et de la Kara avec des incidences respectives de 92,5%, 84,0% et 80,0%. Elle est relativement modérée dans la région des Plateaux avec une incidence de 60,2% et dans la région Maritime où 71,1% de la population rurale est pauvre.

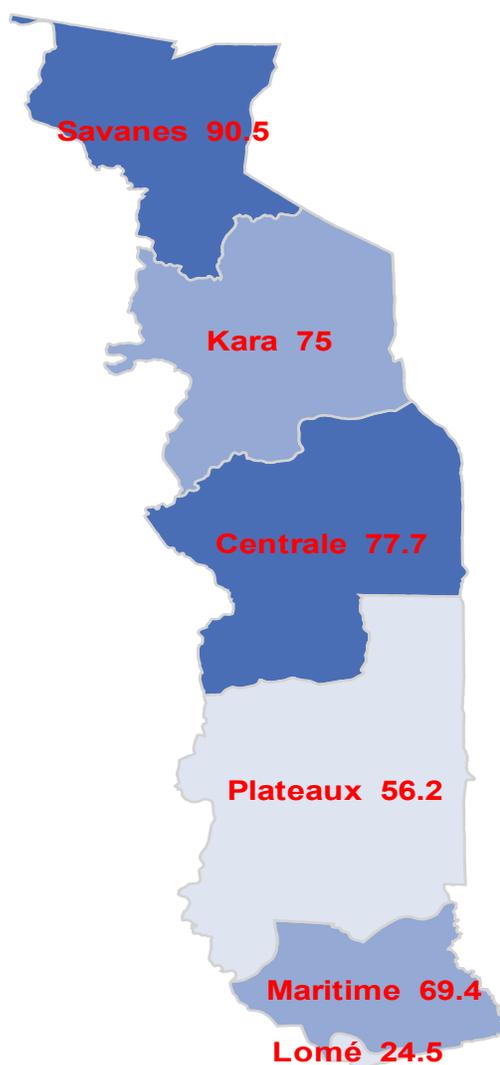
La pauvreté urbaine est nettement moins marquée à Lomé avec une incidence de 24,5% et dans la région des Plateaux où 36,5% de la population urbaine est pauvre. Ces deux régions (Lomé et Plateaux) se démarquent des autres régions qui comptent au moins 50% de pauvres dans la population urbaine, surtout dans la région des Savanes où 76,8% de la population urbaine est pauvre.

Tableau 3 : Incidence de la pauvreté monétaire par milieux de résidence selon les régions (en %)

	Lomé	Maritime	Plateaux	Centrale	Kara	Savanes
Milieu Urbain	24,5	54,3	36,5	60,2	60,9	76,8
Milieu rural	-	71,1	60,2	84,0	80,0	92,4
Ensemble	24,5	69,4	56,2	77,7	75,0	90,5

Source: DGSCN, Profil de Pauvreté 2006 établi à partir de l'enquête QUIBB

Graphique 1 : Carte de pauvreté du Togo montrant l'incidence de la pauvreté dans chaque région en 2006



Source : QUIBB 2006

2.1.3. Pauvreté et inégalité

Inégalité Monétaire

L'indice de Gini calculé à partir des résultats de l'enquête QUIBB est de 33,5 % en 2006. Cet indice calculé sur la base des dépenses de consommation semble relativement faible comparativement aux autres pays de la sous-région ouest africaine. Ainsi, les inégalités sont quasi les mêmes en milieu urbain comme en milieu rural; les indices de Gini sont respectivement de 31,1% et 29,8%. Néanmoins, les inégalités entre les milieux urbains et ruraux sont relativement importantes et contribuent à plus de 53% des inégalités sur le plan national. Quant aux inégalités intra-régionales, elles ne sont pas trop différentes d'une région à une autre. Néanmoins, c'est à Lomé et dans la région des Plateaux que l'on enregistre relativement le plus d'inégalités avec des indices de Gini autour de 30%. Inversement, c'est dans la Région Centrale qu'on enregistre le moins d'inégalités (indice de Gini égal à 26%).

Inégalités d'accès

En matière d'accès à l'éducation, l'orientation des subventions publiques à l'éducation est défavorable aux pauvres. Les 20% les plus pauvres bénéficient d'un équivalent de 5 607 FCFA comme subvention à l'éducation par tête alors que les 20% les plus riches bénéficient de 10 376 FCFA par tête, soit le double environ.

De même, l'accès aux subventions publiques, en matière de santé, est défavorable aux pauvres. En effet, les 50% les plus pauvres de la population togolaise ne bénéficient que de 20% des subventions publiques aux CHU, 30% des subventions aux hôpitaux et centres de santé. Dans le milieu rural qui concentre environ 80% des pauvres, l'accès aux soins se fait par l'intermédiaire des dispensaires ou des cases de santé. Les cases de santé ne bénéficient pas de subventions publiques.

L'analyse de la situation d'accès à l'électricité au Togo montre de prime abord que les pauvres n'y ont pas accès. Seulement 11,1% des personnes pauvres ont accès à l'électricité, contre 42,9% des non pauvres. Quant à l'accès à l'eau potable, la fracture entre les pauvres et les non pauvres est relativement faible. Plus de 39% des pauvres ont accès à l'eau potable contre 53,5% des non pauvres.

2.1.4. Pauvreté et vulnérabilité

L'analyse du profil de la pauvreté reflète la situation de la pauvreté au moment de l'enquête et ne permet pas une vision sur l'évolution de la pauvreté à moyen et long terme. C'est pourquoi, les perspectives individuelles ont été évaluées en matière de risque de: « devenir pauvre », ou « de durer dans la pauvreté ». Cette analyse fondée sur la notion de vulnérabilité est définie comme étant la probabilité présente, indépendamment de la situation actuelle, de demeurer ou de devenir pauvre à l'avenir. Cette analyse simultanée de la pauvreté et de la vulnérabilité permet de dissocier:

- i) **les pauvres durables** : ce sont les pauvres qui présentent une probabilité supérieure à 0,5 de « demeurer pauvres » à l'avenir;
- ii) **les pauvres transitoires** : ce sont les pauvres qui présentent une probabilité inférieure à 0,5 de « demeurer pauvres » à l'avenir;
- iii) **les non pauvres vulnérables** : ce sont les non pauvres qui présentent une probabilité supérieure à 0,5 de « basculer dans la pauvreté » à l'avenir;
- iv) **les non pauvres non vulnérables** : ce sont les non pauvres qui présentent une probabilité inférieure à 0,5 « de basculer dans la pauvreté » à l'avenir.

Tenant compte de cette classification, le taux de pauvreté et de vulnérabilité, selon les résultats de l'enquête QUIBB, touche 81,8% des individus, répartis entre les pauvres durables (39,6%), les pauvres transitoires (22,0%) et les non pauvres vulnérables (20,2%). A titre d'illustration, si aucune action n'est entreprise pour améliorer les conditions de vie des togolais, l'incidence de la pauvreté pourrait atteindre 81,8%.

Le taux de vulnérabilité est plus fort en milieu rural (87,4%) qu'en milieu urbain (71,0%). Cependant, c'est dans les zones urbaines que les personnes non pauvres sont les plus vulnérables avec un taux de 34,2% contre seulement 13,0% dans les zones rurales. Cette vulnérabilité plus importante chez les non pauvres urbains permet de relativiser le faible taux de pauvreté en milieu urbain.

2.1.5. Pauvreté et caractéristiques socio-démographiques des ménages

Les ménages sont de plus en plus pauvres au fur et à mesure que leur taille augmente. Plus de 90% des ménages de plus de 10 personnes sont pauvres contre seulement 24,5% des ménages de 3 personnes.

Moins le chef de ménage est instruit, plus le ménage est susceptible d'être pauvre. Dans les ménages où le chef n'a aucune instruction, on dénombre 63,9% de pauvres. Par contre, l'incidence est de 44,9% pour les ménages dont le chef a achevé le cours primaire, 20,5% pour les ménages dont le chef a achevé le cours secondaire et seulement 8,5% pour les ménages dont le chef a effectué des études supérieures.

L'analyse de la pauvreté par catégorie socio-professionnelle a montré que, ce sont les individus vivant dans les ménages gérés par les indépendants agriculteurs qui sont les plus touchés par la pauvreté avec une incidence de 78,8 %, suivi des individus vivant dans les ménages gérés par les « inactifs ou chômeurs » (avec une incidence de pauvreté égale à 55,2%) et ensuite les autres indépendants avec une incidence de 44,4%. Les moins touchés par la pauvreté sont les salariés des secteurs publics et privés (avec des taux de pauvreté respectifs de 38% et 37%).

L'incidence de la pauvreté est plus élevée chez les ménages dirigés par les hommes que chez ceux dirigés par les femmes. En effet, 51% des ménages dirigés par les hommes sont pauvres contre 34,8% des ménages dirigés par les femmes.

Les ménages dirigés par des personnes jeunes sont relativement moins exposés à la pauvreté que les ménages dirigés par des personnes plus âgées. L'incidence de la pauvreté est ainsi de 27,7% chez les ménages dont le chef est âgé de 15-30 ans contre 49,8% et de 56,6% respectivement pour les ménages dont le chef est âgé de 31-55 ans et de plus de 55 ans. Cela peut s'expliquer par la taille du ménage, plus faible dans le premier cas.

Les ménages parmi lesquels la proportion des pauvres est la plus forte sont tout d'abord ceux dont le chef est polygame avec une incidence de 63,9%, suivis des ménages monogames avec une incidence de 49,9% et des ménages dirigés par un veuf ou une veuve avec une incidence de 42,2%. Les ménages dirigés par une personne séparée ou divorcé et ceux dirigés par un célibataire ont une incidence plus faible, respectivement de l'ordre de 23,4% et 12,6%.

2.2 APPROCHE QUALITATIVE DE LA PAUVRETÉ

La pauvreté monétaire ne permet pas de tenir compte totalement des multiples dimensions d'un phénomène complexe et difficilement saisissable. La perception de la pauvreté par les populations, les causes de cette pauvreté ainsi que les besoins prioritaires à envisager selon les populations contribue à mieux appréhender le phénomène de la pauvreté. Cette analyse découle de l'enquête qualitative menée en décembre 2006 auprès d'un échantillon représentatif de la population.⁸

2.2.1. Perception de la pauvreté par les populations

Selon les informations recueillies au cours de l'entretien individuel, 74,6% des personnes interviewées se considère comme pauvres et se réfère à la description qu'elles mêmes donnent du pauvre. D'une manière générale, la pauvreté trouve son sens dans un cadre contextuel (état de la maison, étendue des champs) mais on retrouve un dénominateur commun qui est le manque du minimum vital à toutes ces perceptions qu'elles soient de groupe ou individuelles.

De manière presque unanime, les populations interrogées se considèrent comme pauvres parce qu'elles sont incapables de faire face à des besoins bien précis de la vie qui concernent la scolarisation de leurs enfants, la prise en charge des soins de santé, l'habillement, le logement et la nourriture. Pour ces populations, « *on reconnaît un pauvre d'abord par son aspect physique. Il n'est pas bien habillé, il ne trouve pas à manger, ses enfants sont des affamés et ne font que pleurer parce qu'ils manquent de nourriture. Il est toujours pensif. Lorsqu'il est malade, il ne peut pas cultiver le champ et manque d'argent* ». Pour cela, un individu pauvre est celui « *qui vit aux dépens des autres et a une perte de l'estime personnelle* ». De 2000 à 2006, beaucoup d'individus ont le sentiment que leurs conditions de vie se sont beaucoup dégradées

Ainsi la perception de la pauvreté par les enquêtés peut se résumer ainsi « *La pauvreté est l'incapacité des individus à satisfaire les besoins essentiellement liés à l'alimentation, à la santé, à l'éducation, à l'eau, à l'habillement et au logement. Au niveau collectif, la pauvreté est définie par des facteurs tels que le manque d'infrastructures de base (écoles, dispensaires, eau potable, marché) et la faiblesse des moyens de transport.* »

⁸ / L'enquête qualitative a été réalisée par l'Unité de Recherche Démographique (URD) sur financement de la Banque Mondiale.

2.2.2. Causes de la pauvreté selon les populations

Selon les populations interviewées, plusieurs raisons expliquent la dégradation des conditions de vie des ménages, elles ont ainsi cité: la faiblesse du revenu agricole, la faiblesse des fonds de commerce, le salaire insuffisant et irrégulier, le chômage des jeunes diplômés, etc. En résumé, les facteurs explicatifs de la pauvreté selon les enquêtés peuvent se résumer comme suit:

- la faiblesse des revenus des agriculteurs;
- la faiblesse de financement dans l'éducation et la santé;
- les troubles socio politiques;
- la difficulté dans l'accès à l'eau.

2.2.3. Attentes des populations

Les causes de la pauvreté étant clairement identifiées par les populations, celles-ci ont émis plusieurs suggestions pouvant contribuer à l'amélioration de leurs conditions de vie. Leurs attentes ont été résumées autour de trois points :

Le soutien dans le domaine social (éducation, santé, eau potable, approvisionnement en produits de première nécessité): pour les populations rurales, la réduction de leur pauvreté passe par l'approvisionnement en eau potable et l'accès aux produits de première nécessité. Il est vrai que ces populations paient un lourd tribut, fait de maladies, de décès et d'inactivités à cause de l'insalubrité de l'eau qu'elles boivent. En milieu urbain, outre l'approvisionnement en eau potable, les populations ont évoqué la construction d'écoles et de centres de soins comme moyen pouvant les aider à réduire leur pauvreté.

La promotion de l'emploi (emploi des jeunes, activités génératrices de revenus, accès au crédit) : les ménages en milieu urbain ont surtout évoqué le problème relatif à l'emploi des jeunes alors qu'en milieu rural, l'accent est surtout mis sur la promotion des activités génératrices de revenu. En milieu urbain, le chômage des jeunes constitue un véritable problème pour les parents qui sont obligés, après les avoir soutenus dans leur éducation et formation, de continuer à subvenir à leurs besoins vitaux.

La promotion de la bonne gouvernance : indirectement exprimée au travers des interviews, elle est pour les togolais gage de l'équité dans la récompense de l'effort de chacun. La bonne gouvernance passe par l'apaisement de la vie politique, plus de justice et moins de corruption.

Encadré 1. La perception de l'état de la démocratie et de la Gouvernance au Togo

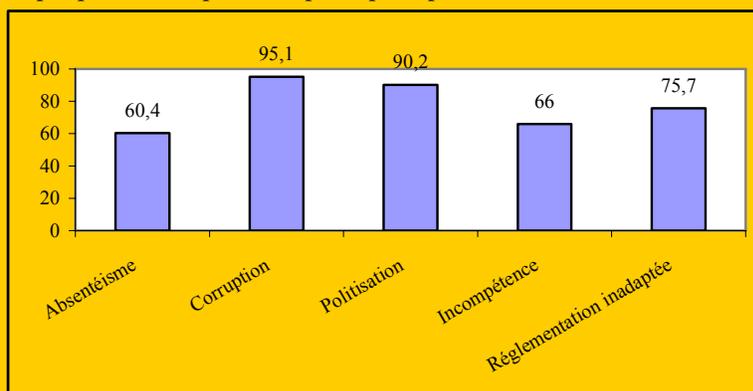
En 2005, une étude intitulée « Gouvernance, Démocratie et lutte contre la Pauvreté au Togo : le point de vue de la population de la capitale » a été réalisée par la Direction Générale de la Statistique et de la Comptabilité Nationale (DGSCN) en collaboration avec AFRISTAT, Paris 21 et DIAL, sur la base des résultats de l'enquête 1-2-3, instrument de suivi de la pauvreté et de la gouvernance urbaine, réalisée à Lomé en 2002. Les principaux enseignements de l'étude se résument comme suit :

• dans le domaine de la gouvernance

La très grande majorité des loméens juge le fonctionnement de l'administration publique mauvais et inefficace. Ainsi, de l'avis de 80% des sondés, cette administration fonctionne tout simplement mal et très mal pour la moitié d'entre eux. La conséquence directe de cette opinion défavorable des populations sur le fonctionnement de l'administration est le faible niveau de confiance qu'elles accordent aux institutions publiques.

Environ 2 enquêtés sur 3 n'ont pas confiance à cette administration avec des pics de défiance pour le système judiciaire (18% de confiance), la sécurité sociale (22%), l'administration fiscale (23%) et l'Armée (24%). Il faut également noter que près de 90% des loméens n'ont pas confiance en leur parlement. Pour ces populations, l'inefficacité dans l'administration publique se traduit par une corruption record, une politisation accrue et une incompétence à faire face aux défis d'une administration moderne et efficace.

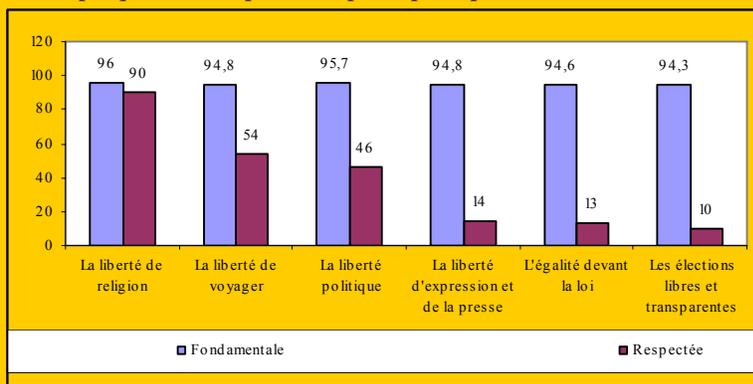
Graphique 2: Perception des principaux problèmes dans l'Administration



• dans le domaine de la démocratie

Si la majorité des loméens adhère pleinement à la démocratie (90%), plus qu'à tout autre régime politique, ils ne sont pas pour autant satisfaits du déroulement de ce processus jusqu'à ce jour dans le pays. Il est ainsi ressorti lors des entretiens que la très grande majorité des enquêtés soit 90% pensent que les élections ne se passent pas de manière libre et transparente dans le pays et qu'une proportion pareille pense que tous les individus ne sont pas pareils devant la loi. Pour ces populations, seule la liberté religieuse est la mieux respectée. Par ailleurs, seuls 18% des enquêtés pensent que les droits de l'homme sont respectés dans le pays et 10% estiment que la classe politique reflète les préoccupations de la population.

Graphique 3: Perception des principaux problèmes de démocratie

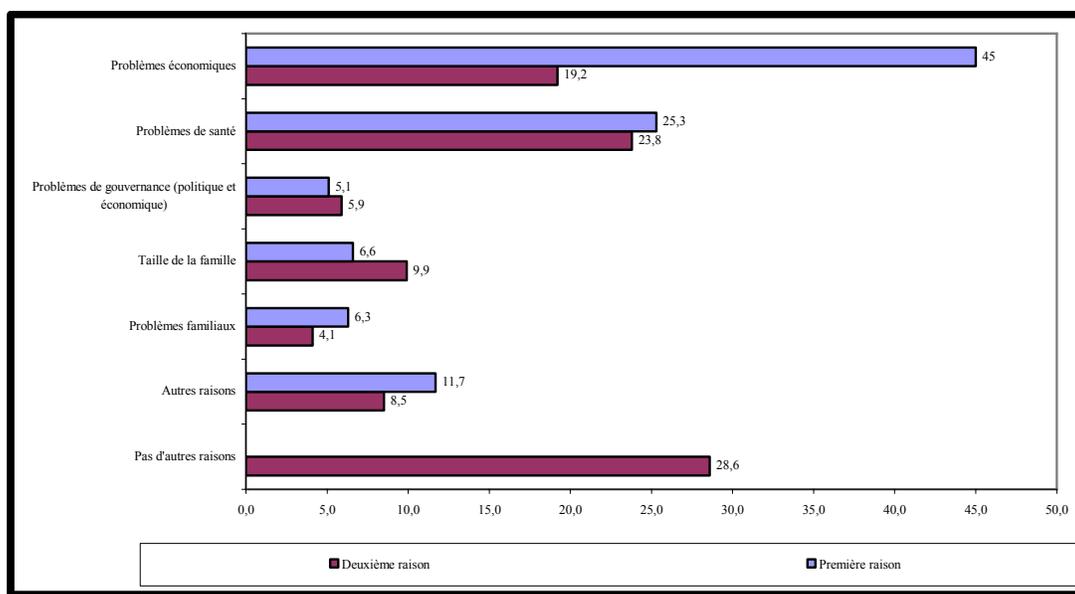


2.3 DETERMINANTS DE LA PAUVRETÉ

L'exploitation des résultats de l'enquête QUIBB a permis d'identifier les déterminants de la pauvreté à travers un modèle d'estimation économétrique. Les déterminants de la pauvreté ou facteurs explicatifs de la pauvreté tels que dégagés de cette étude sont les suivants:

- La dimension spatiale de la pauvreté indique que les ménages ont d'autant plus de risque d'être pauvres lorsqu'ils sont localisés en milieu rural qu'en milieu urbain.
- La composition des ménages a un effet sur le statut de la pauvreté. Les ménages ayant un nombre élevé d'enfants adolescents ou de personnes âgées ont une probabilité plus élevée d'être pauvres. En revanche, les ménages ayant plus d'adultes ont plus de chance d'être non pauvres. Autrement dit, la pauvreté augmente avec le taux de dépendance (le nombre de personnes à charge d'un actif occupé).
- Le niveau d'éducation du chef de ménage, surtout celui de l'épouse, a un impact positif sur le niveau de vie. Par ailleurs, l'effet de l'éducation sur le statut de pauvreté des ménages est plus important en milieu rural qu'en milieu urbain. Ainsi, un ménage rural dont le chef a un niveau primaire d'instruction a deux fois plus de chance d'être non pauvre qu'un ménage en milieu urbain dont le chef a le même niveau d'instruction.
- L'état de santé ou d'invalidité des membres du ménage, en particulier celui du chef du ménage influe sur le statut de la pauvreté. A Lomé, un ménage dont le chef est invalide, a 17,2% plus de risque d'être pauvre par rapport à un ménage où le chef valide.
- Les facteurs de production des ménages tels que la superficie des terres et le nombre de bétail possédés ont des impacts significatifs sur l'incidence de pauvreté en milieu rural. La pauvreté des ménages diminue lorsque la superficie des terres augmente. Par ailleurs, la productivité agricole et les fluctuations des prix des produits agricoles ont également des impacts sur la pauvreté.
- L'accès aux infrastructures d'éducation, de santé, et de transport, ainsi que l'accès aux marchés des produits agricoles a une influence capitale sur le statut de pauvreté des ménages, surtout en milieu rural.

Graphique 4 : Les raisons évoquées par les populations pour expliquer la dégradation de leurs conditions de vie entre 2000 et 2006



Source: Enquête qualitative: Etude sur la perception de la pauvreté au Togo, Université de Lomé/ URD-2006

2.4 PAUVRETÉ ET DÉVELOPPEMENT HUMAIN AU TOGO

2.4.1. Capital humain

- *Education et formation*

Le secteur de l'éducation et de la formation, à l'instar des autres secteurs, a beaucoup souffert des longues crises socio-politiques qu'a traversées le pays depuis les années 1990. Les bouleversements entraînés par la crise n'ont pas permis le renouvellement efficace du corps enseignant et son recyclage, la rénovation ou la construction d'infrastructures éducatives au rythme nécessaire pour faire face aux besoins sans cesse croissants des populations en matière d'éducation et de formation à tous les niveaux. Ces insuffisances se traduisent par des performances en deçà de ce à quoi on peut légitimement s'attendre.

Par ailleurs, la baisse des investissements publics dans le secteur de l'éducation se manifeste par une progression plus forte du secteur privé par rapport au secteur public, notamment en milieu urbain. C'est ainsi que durant la période 1990 à 2000, la part des effectifs scolarisés dans les établissements privés est passé de 27% à 31% dans le primaire, de 13% à 17% dans le secondaire et de 30% à 46% dans l'enseignement technique et professionnel.

En milieu rural, on note aussi l'existence et le développement d'autres formes d'établissements privés connus sous le nom des «EDIL» (Ecole d'Initiative Locale). Le développement de ces établissements entièrement financés par les communautés rurales et supportés par les familles, augmente les charges financières des familles pauvres, par voie de conséquence ne favorise pas la réduction de la pauvreté en milieu rural. Par exemple, plus de 40% des écoles de la Région des Savanes sont des EDIL, alors que c'est la Région la plus pauvre.

En l'absence des financements extérieurs, le système éducatif est supporté ces dernières années entièrement par l'Etat ; les dépenses d'investissement dans l'éducation ne représentent guère que 3% du Programme des Investissements Publics en 2007. Ceci explique en partie la baisse continue constatée de la qualité de l'enseignement.

Dans l'enseignement préscolaire, le taux d'inscription demeure très faible, même si au cours de ces dernières années, de plus en plus de ménages, ont commencé à y inscrire leurs enfants. Ainsi, de 2000 à 2006, le pourcentage d'enfants âgés de 36 à 59 mois inscrits dans cet ordre d'enseignement est passé de 8,6% à 15,7%. Ce taux est marqué par une forte différence selon le milieu de résidence. Aussi en 2006, 31,6% des enfants du milieu urbain sont-ils inscrits à la maternelle contre seulement 5,3% des enfants du milieu rural. Cette différence peut s'expliquer en partie par l'insuffisance des infrastructures et leurs inégales répartitions sur le territoire national que par une volonté manifeste des parents à y envoyer leurs enfants. Sous un autre angle, les filles sont davantage inscrites à la maternelle que les garçons (17,8% contre 13,5% en 2006).

Au niveau de l'enseignement primaire, malgré les difficultés énumérées plus haut, le pays présente toujours des taux élevés de scolarisation en comparaison avec ceux de la plupart des pays de la sous-région. Le taux net de scolarisation dans le primaire (chez les enfants de 6-11 ans) est passé de 63,0% en 2000 à 73,4% en 2006. Dans le même temps, le taux brut (chez les enfants de 6-11 ans) est passé de 103% à 115,3%.

Le grand problème que rencontre l'enseignement de base togolais,⁹ est celui de la performance du système. Ce système éducatif est marqué par beaucoup de redoublement et un fort taux d'abandon à la sixième année, surtout des filles. Ainsi, en 2006, seuls 17% des enfants en âge d'achever le cycle primaire (11 ans) étaient effectivement en dernière année du cycle primaire. Le taux d'achèvement du cycle primaire est de 78,1% en 2005¹⁰.

⁹ / Au Togo, l'enseignement de base regroupe le primaire et le premier cycle du secondaire.

¹⁰ / Ce taux d'achèvement concerne tous les enfants qui achèvent le cours primaire.

Le taux d'alphabétisation pour les personnes âgées de 15 ans et plus se situe à 56,9% en 2006 (QUIBB) avec de fortes différences entre les hommes et les femmes. Chez les hommes, ce taux est estimé au cours de la même année à 70,3% contre 44,4% pour les femmes.

- *Santé*

Le secteur de la santé se caractérise par la faible capacité des formations sanitaires à répondre à la demande de plus en plus croissante au regard de l'évolution démographique du pays. Cette faiblesse de capacité se caractérise par la pénurie en ressources humaines, l'insuffisance du plateau technique de soins et d'aide aux diagnostics, la vétusté des infrastructures sanitaires et l'insuffisance du financement.

En ce qui concerne l'accessibilité géographique, elle est assez satisfaisante car 88% de la population sont situés dans un rayon de moins de cinq (5) kilomètres (une heure de marche) d'une formation sanitaire (Enquête AS/SR, 2003). Si on considère un rayon de 2,5 kilomètres (30 minutes de marche), la population couverte est encore acceptable, soit 62% (MICS3, 2006). Cependant, la cartographie de l'offre des services de santé réalisée en 2007 doit permettre de déceler et corriger les insuffisances dans la répartition de ces formations sanitaires.

Sur le plan de l'accessibilité financière, les soins de santé primaires sont largement plus accessibles aux populations que les soins hospitaliers. L'enquête MICS3 (2006) a permis de révéler que 73,8% de la population ne fréquentent pas les formations sanitaires modernes pour des raisons économiques.

S'agissant de la qualité des soins, les défis sont grands ; l'enquête MICS3 a montré que seulement 9% de la population sont satisfaits de la qualité actuelle des soins dans les services de santé moderne. Cette situation du système national de santé a une forte influence sur l'état de santé des populations.

En ce qui concerne la santé maternelle, 83,8% des femmes enceintes bénéficient de consultations prénatales tandis que 62,9% des accouchements sont faits dans un service de santé qualifié. Cependant, la mortalité maternelle reste encore élevée, 478 décès pour 100 000 naissances vivantes (EDSTII, 1998).

Durant la période 1993-1998, sur 1000 naissances vivantes, 80 décèdent avant leur premier anniversaire. Avant leur cinquième anniversaire, la mortalité est estimée à 146 pour mille. En 2006, on constate un léger mieux-être de la santé des enfants même si les progrès observés sont encore loin de l'atteinte des OMD dans le domaine. Ces taux se situent respectivement aujourd'hui à 77 pour mille et à 123 pour mille.

La mortalité infantile et la mortalité infanto-juvénile sont nettement moins élevées en milieu urbain (49 pour mille et 73 pour mille respectivement) qu'en milieu rural (89 et 143 pour mille respectivement). L'amélioration des conditions sanitaires et l'accessibilité aux services de santé dans les zones urbaines expliqueraient en partie ces différences. De même, la situation de la mortalité infantile est très inégalitaire selon les régions. La région des Savanes apparaît ainsi comme la région la plus défavorisée avec un taux qui dépasse largement les 100 pour mille. La Région Centrale avec un taux évalué à 86 pour mille est la deuxième région critique du pays. Les taux de mortalité infantile dans les autres régions sont les suivants : 37‰ à Lomé, 78‰ dans la région Maritime, 79‰ dans la Région des Plateaux et 77‰ dans la région de la Kara.

Selon les données du MISC3 2006, 49,2% des enfants ont reçu toutes les huit doses des vaccins du Programme Elargi de Vaccination (PEV) avant leur premier anniversaire. Ce niveau moyen de la couverture vaccinale cache des disparités relativement importantes selon le sexe et selon les milieux.

Depuis quelques temps, avec l'aide des bailleurs de fonds, le Togo fait un effort considérable dans la lutte contre le paludisme avec notamment la distribution de moustiquaires imprégnées aux femmes enceintes. Ainsi de 2000 à 2006, le nombre d'enfants de moins de 5 ans qui ont dormi sous une moustiquaire est passé de 15% à 41%. Cette utilisation plus répandue des moustiquaires imprégnées est probablement la cause de la réduction de la prévalence de la fièvre qui est passée de 36% chez les enfants de moins de 5 ans en 2000 à seulement 19% en 2006.

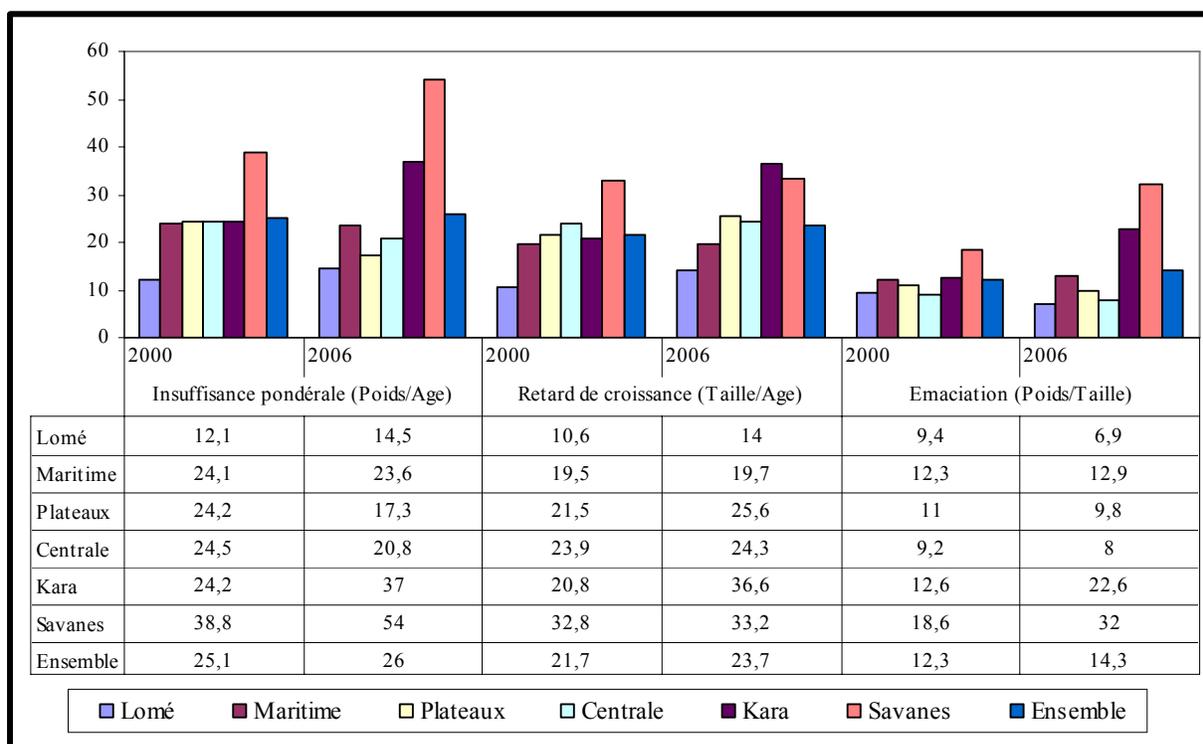
L'analyse de la Situation en Santé de la Reproduction au Togo réalisée en 2003 indique que l'utilisation de la contraception moderne a atteint 11,3% chez les femmes en âge de procréer contre 8% selon EDSTII 1998. Cependant, les besoins non satisfaits en planification familiale persistent même s'ils ont régressé de 35% à 25% entre 1998 et 2003. Les populations sont assez bien informées sur le VIH/SIDA, ses modes de transmission et les moyens de prévention (plus de 96% des femmes et 98% des hommes selon EDST-II). Toutefois, le changement de comportement est lent. Par conséquent, la prévalence du VIH, dans la population en général, est passée de 6% en 2000 à 3,2% en 2005. Il importe de noter que le taux de 2000 est basé exclusivement sur les données recueillies dans les milieux urbains alors que celui de 2006 intègre les données provenant des milieux ruraux. De ce fait, la baisse du taux de prévalence du VIH/SIDA peut provenir de ce changement de base de données et donc peut ne pas refléter un arrêt ou une régression véritable de la maladie.

- **Etat nutritionnel**

Du fait de la crise économique et de la pauvreté croissante, l'état nutritionnel ne s'améliore pas dans le pays. De 2000 à 2006, on constate même une certaine détérioration de l'état nutritionnel des enfants. Ainsi, en 2000, la malnutrition mesurée par le retard de croissance, a touché 21,7% des enfants de moins de cinq ans, avec 7% de formes sévères. En 2006, ces proportions sont respectivement de 23,7% et de 10%. Ces niveaux sont respectivement 10 et 70 fois plus élevés que ceux qui sont supposés exister dans une population où les enfants sont en bonne santé.

En 2006, les enfants qui vivent dans les zones rurales sont beaucoup plus malnutris que les enfants des centres urbains (28% contre 17%, graphique ci après). La répartition de cet indicateur selon les régions présente la région de la Kara comme la région la plus défavorisée en matière de nutrition. Environ 37% des enfants de moins de trois ans de cette région présentent des retards de croissance. Le niveau de cet indicateur dans les autres régions est respectivement de 14% à Lomé, 20% dans la région Maritime, 26% dans la région des Plateaux, 24% dans la région Centrale et 33% dans la région des Savanes.

Graphique 5 : Etat nutritionnel des enfants par région



Source : MISC2, MISC3, DGSCN

Selon l'enquête QUIBB 2006, 42,1% de la population togolaise est sous alimentée (apport calorique inférieur à la norme de 2400 Kcal par jour par équivalent adulte fixée par la FAO). Cette sous-alimentation de la population est fortement corrélée avec la pauvreté monétaire dans la mesure où 64,2% de la population pauvre, sur le plan national, est sous-alimentée. En outre, 6,4% des personnes non pauvres sont également sous-alimentées.

La pauvreté alimentaire tout comme la pauvreté monétaire touche beaucoup plus le milieu rural que le milieu urbain. Toutefois, l'écart entre l'incidence de la pauvreté alimentaire entre le milieu rural et le milieu urbain est faible comparativement à la pauvreté monétaire. En milieu rural, 47,1% de la population est sous-alimentée contre 32,2% en milieu urbain. Par contre, la corrélation entre la pauvreté monétaire et la pauvreté alimentaire est plus forte en milieu urbain qu'en milieu rural. En effet, 69,3% de pauvres sont sous-alimentés en milieu urbain alors que 62,9% de pauvres sont sous-alimentés en milieu rural. En plus, 10,6% de non pauvres sont sous-alimentés en milieu urbain contre seulement 1,3% en milieu rural.

La région des Plateaux est la moins touchée par la pauvreté alimentaire avec une incidence de 25,3%, suivie de Lomé (30,1%), des régions Maritime (38,6%), de la Kara (48,6%), Centrale (63,9%) et des Savanes (72,9%). La corrélation entre la pauvreté et la sous-alimentation est plus forte à Lomé où 85,2% de la population pauvre est sous-alimentée. Cette corrélation est également très élevée dans la région Centrale et dans la région des Savanes où respectivement 78,9% et 79,5% des populations pauvres sont sous-alimentées.

Tableau 4 : Corrélation entre la pauvreté monétaire et la sous-alimentation

	Rural	Urbain	Lomé	Maritime	Plateaux	Centrale	Kara	Savanes	National
Pauvreté monétaire	36,8	74,3	24,5	69,4	56,2	77,7	75,0	90,5	61,7
Pauvreté alimentaire	47,1	32,2	30,1	38,6	25,3	63,9	48,6	72,9	42,1
Pourcentage de pauvres sous-alimentés	62,9	69,3	85,2	55,2	45,0	78,9	62,9	79,5	64,2
Pourcentage de non pauvres sous-alimentés	1,3	10,6	12,3	0,9	0,0	11,6	5,7	9,3	6,4

Source: Calculs effectués à partir des données de l'enquête QUIBB, 2006

- *Allaitement et supplément en vitamine A*

L'allaitement exclusif pour les enfants de 0-3 mois est passé de 23% en 2000 à 35% en 2006. Cette amélioration de la pratique de l'allaitement, malheureusement ne s'accompagne pas d'un meilleur état nutritionnel des enfants. Cela peut s'expliquer par le fait que le passage d'un allaitement exclusivement maternel vers l'ajout de complément alimentaire ne se réalise pas convenablement. Concernant la vitamine A, la proportion des enfants de 6 à 59 mois qui bénéficie d'un supplément est passée de 16% en 2000 à 39% en 2006. la distribution selon la région donne, 38% à Lomé, 42% dans la région Maritime, 46% dans la région des Plateaux, 27% dans la région Centrale, 38% dans la région de la Kara et 39% dans la région des Savanes.

2.4.2. Infrastructures socio-économiques de base

- *Eau potable*

L'insuffisance des ouvrages d'Approvisionnement en Eau Potable et d'Assainissement (AEPA) et leur accès difficile sont les problèmes majeurs en particulier dans les zones rurales.

En ce qui concerne l'eau, il est à noter que l'eau potable est un préalable à la bonne santé alors que l'eau non potable est un vecteur important de maladies telles que le trachome, le choléra, la fièvre typhoïde et la schistosomiase. L'eau de boisson peut être contaminée également par des produits chimiques, des matières physiques et radiologiques qui ont des effets néfastes sur la santé humaine. Selon les données de MICS2 et de

MICS3, les ménages togolais qui utilisent de l'eau potable salubre est passé de 53% en 2000 à 57,1% en 2006 (dont 88% en milieu urbain et 40% en milieu rural).

La meilleure situation dans le pays en matière d'approvisionnement en eau se vit dans la capitale Lomé (92%), suivie de la Région de la Kara (62%), Centrale (61%), Savanes (50%) et Plateaux (41%). Si la couverture s'est améliorée pour l'ensemble de ces régions, cela n'est pas le cas pour la région Maritime où de 2000 à 2006, la proportion de ménages utilisant l'eau potable est demeurée stable à 49%.

Encadré 2 : La situation en matière d'approvisionnement en eau potable selon le Ministère en charge de l'hydraulique

En matière d'approvisionnement en eau potable, on distingue trois zones d'intervention : le milieu rural, le milieu semi urbain et le milieu urbain. Quelque soit le milieu considéré, la situation d'approvisionnement en eau potable est préoccupante à l'échelle du pays.

Selon l'inventaire DGEA/AFD réalisé en 2006, le taux de desserte en eau potable est de 30% en milieu rural, 29% milieu semi urbain. En milieu urbain (les chefs lieux de préfectures et sous préfectures), le taux de desserte est évalué à 39% (44% à Lomé). La moyenne nationale est de 34%. Le déficit d'équipement en infrastructures d'eau potable, tant en milieu rural qu'en milieu urbain, est considérable. Cette situation expose une grande partie de la population aux risques de maladies d'origine hydrique. De même, le temps consacré à la corvée d'eau est important surtout pour la population féminine. Cela constitue l'un des principaux facteurs du faible taux de scolarisation des filles et de la faible participation des femmes aux activités génératrices de revenus.

- Hygiène et assainissement

L'élimination inadéquate des excréments humains, des ordures ménagères et l'insuffisance d'hygiène personnelle sont les causes d'une gamme de maladies, notamment les maladies diarrhéiques et la poliomyélite.

Au Togo, 40 % de la population vit dans des ménages avec un système sanitaire adéquat d'évacuation des excréments en 2000. Cet indicateur a connu une certaine détérioration au cours de ces cinq dernières années pour se situer à 32% en 2006. Il est estimé à 67% en milieu urbain contre 10% en milieu rural.

Selon les données de l'enquête QUIBB 2006, près de la moitié (47,9% dont 64,6% en milieu rural et 19,4% en milieu urbain) des ménages ne possèdent pas de toilette chez eux. Seulement 21,8% possèdent des latrines couvertes et 11,2% des latrines non couvertes. Selon la même enquête, l'ensemble des eaux usées sont évacuées directement dans la nature (69,3%). Ce phénomène est surtout visible dans le milieu rural (91,3%). En milieu urbain, l'évacuation de ces eaux se fait le plus souvent dans les rues (54,6%).

- Energie

L'offre en matière d'électricité n'arrive pas à couvrir les besoins des populations togolaises. Dans ce domaine, beaucoup de choses restent à faire afin d'accroître la qualité du service, et réduire les coûts d'accès à ce service. Par ailleurs, depuis 2006, le pays est confronté à une grave crise énergétique qui n'en finit pas. L'impact de cette crise énergétique est énorme pour l'économie du pays et particulièrement pour les activités de subsistance des pauvres.

En 2006, 28% des ménages togolais ont accès à l'électricité avec une forte variation selon le milieu de résidence. Le taux d'accès à l'électricité passe ainsi de 43% en milieu urbain à seulement 4% en milieu rural. De même, l'accès à l'électricité est plus faible chez les pauvres (11%) que chez les non pauvres (43%).

- Transports

Des zones à fortes potentialités agricoles demeurent encore enclavées. Près de 83,5% des routes ne sont pas bitumées. Certaines routes existantes en milieu urbain comme en milieu rural sont mal entretenues, et parfois

impraticables pendant la saison des pluies. Cette situation engendre des problèmes de circulations des biens et personnes et entraîne un ralentissement des activités socio et économiques.

- *Communication*

Au Togo, la couverture téléphonique est de 4,8%. Ainsi près de 95,2% de la population n'ont pas accès au téléphone avec une couverture téléphonique très mauvaise en milieu rural. En ce qui concerne l'Internet, 96,3% des togolais n'y ont pas accès. Les communications inter-régionales et internationales ainsi que le développement des moyens de communication modernes constituent une nécessité pour le développement.

2.4.3. Emplois et revenus

Dans l'ensemble, le taux de chômage et de sous-emploi sont plutôt élevés au sein de la population active au Togo en 2006 puisque le tiers (32,9%) de la population active (83%) y est confronté. Le chômage et le sous-emploi touche de manière différenciée les hommes et les femmes. En effet, 34,9% des hommes sont confrontés au chômage ou au sous emploi alors que cette proportion est de 31,2% chez les femmes.

La répartition de la population en chômage révèle une certaine disparité selon le milieu de résidence. Ainsi, pendant que 27,4% de la population active des milieux ruraux vivent en situation de chômage, cette proportion grimpe à 36,6% de la population des milieux urbains. Par ailleurs, les chômeurs affirment que le principal facteur qui explique leur situation de sans ou sous-emploi est le manque de dynamisme du marché de l'emploi au Togo (pas de travail disponible).

Les revenus des ménages proviennent de plusieurs sources non mutuellement exclusives. Ainsi, 36,8% des ménages tirent leurs revenus des salaires, 61,8% de l'agriculture, 29,2% de l'élevage, 1,6% de la pêche, 78,9% de la rente, 42,2% des transferts, dont 4,1% du secteur public et 40,1% du secteur privé. Cette répartition des sources de revenu varie fortement entre milieu de résidence et entre non pauvre et pauvre. En effet, pendant qu'un ménage du milieu rural sur quatre (25,9%) tire des revenus du salaire, ce rapport est d'un ménage sur deux (55,9%) en milieu urbain. A l'opposée, davantage de ménages ruraux tirent leur revenu de l'agriculture (86,4%) que de ménages urbains (19,9%).

2.5 SITUATION DES OMD AU TOGO ET DÉFIS À RELEVER D'ICI 2015

2.5.1. Situation des OMD au Togo

A l'occasion de leur participation à l'Assemblée Générale des Nations Unies de septembre 2005, consacrée au suivi de la mise en œuvre des OMD, les Hautes Autorités du Togo ont réaffirmé leur engagement à mettre en œuvre des politiques publiques nécessaires pour la lutte contre la pauvreté et la faim, l'analphabétisme, la discrimination à l'égard des femmes, le VIH/SIDA et les autres maladies ainsi que la dégradation de l'environnement.

Cet engagement est d'autant plus nécessaire qu'au regard de la situation socio-économique actuelle du Togo (cf. tableau 5) les progrès réalisés à ce jour ne permettraient probablement pas d'atteindre les cibles des OMD à l'horizon 2015.

Selon les conclusions du premier rapport national de suivi des OMD validé en Octobre 2003, au rythme actuel, aucun objectif du millénaire ne serait probablement atteint. Moyennant des efforts soutenus, les trois objectifs suivants seraient potentiellement atteints à savoir « l'éducation primaire pour tous », « l'amélioration de la santé maternelle » et « le combat contre le VIH/SIDA ». Par contre, il est peu probable que les quatre objectifs suivants: « éliminer l'extrême pauvreté », « promouvoir l'égalité des sexes », « réduire la mortalité des enfants » et « assurer un environnement durable », soient atteints en 2015.

Tableau 5 : Indicateurs des OMD au Togo

OMD	Données disponibles 1990 à 2002	Données disponibles en 2006	Objectif 2015
<u>Objectif 1 : Réduction de l'extrême pauvreté et de la faim</u>			
<i>Cible 1 : Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour</i>			
1. Proportion de la population vivant au-dessous du seuil de pauvreté (incidence de pauvreté) (seuil national)*	61,7% (2006) ^a	30,9%
<i>Cible 2 : Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim</i>			
1. Proportion d'enfants souffrant d'insuffisance pondérale.....	...	26,0% (2006)	13%
<u>Objectif 2 : Assurer l'éducation primaire pour tous</u>			
<i>Cible 3 : D'ici à 2015, donner à tous les enfants les moyens d'achever le cycle complet d'enseignement primaire</i>			
1. Taux brut de scolarisation à l'école primaire (6-11 ans).....	109,4% (1990)	74,6% (2006)	100%
2. Taux d'achèvement au primaire	78,1% (2006)	100%
3. Taux d'alphabétisation des adultes de 15-24 ans	69,6% (1995)	76,4% (2006)	100%
4. Taux d'alphabétisation des adultes de 15 ans et plus*	56,9%	100%
<u>Objectif 3: Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes</u>			
<i>Cible 4 : Eliminer les disparités liées au sexe dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005 si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard</i>			
1. Indice de parité filles /garçons dans le primaire	80% (2000)	90% (2006)	100%
2. Indice de parité filles /garçons dans le secondaire	50% (2000)	80% (2006)	100%
3. Taux d'alphabétisation chez les femmes 15-24 ans
4. Indice de parité Femmes / Hommes dans la population alphabétisée de 15-24 ans*	67% (1995)	67,9% (2006)	100%
<u>Objectif 4 : Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans</u>			
<i>Cible 5 : Réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans</i>			
1. Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans pour 1000 naissances vivantes	123‰ (2006)	41‰
2. Taux de mortalité infantile	80‰ (1998)	77‰ (2006)	26,6‰
3. Taux de couverture vaccinale contre la rougeole	58% (2000)	63,1% (2006)	100%

OMD	Données disponibles 1990 à 2002	Données disponibles en 2006	Objectif 2015
<p><u>Objectif 5 : Améliorer la santé maternelle</u></p> <p><i>Cible 6 : Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015 le taux de mortalité maternelle</i></p> <p>1. Proportion d'accouchements assistés par un personnel médical qualifié</p> <p>2. Nombre des décès maternels sur 100.000 naissances vivantes</p>	<p>49% (1998)</p> <p>478 (1998)</p>	<p>62,9% (2006)</p> <p>478 (1998)</p>	<p>12,25%</p> <p>119</p>
<p><u>Objectif 6 : Combattre le VIH/SIDA, le paludisme, et autres maladies transmissibles</u></p> <p><i>Cible 7 : D'ici 2015, arrêter la propagation du VIH/SIDA et commencer à inverser la tendance actuelle</i></p> <p>1. Taux de prévalence du VIH parmi la population sexuellement active (15-49 ans)VIH/SIDA</p> <p>2. Ratio de fréquentation comparative orphelins/non orphelins</p> <p>3. Taux de prévalence des contraceptifs</p> <p>4. Utilisation de préservatifs avec les partenaires occasionnels</p> <p>5. Connaissance générale sur la prévention du VIH chez les jeunes...</p> <p><i>Cible 8 : Arrêter d'ici 2015 et commencer à inverser l'incidence du paludisme et d'autres principales maladies</i></p> <p>1. Traitement préventif intermittent du paludisme chez les femmes enceintes</p> <p>2. Enfants de moins de cinq ans dormant sous une moustiquaire imprégnée</p> <p>3. Enfants de moins de cinq ans ayant bénéficié de traitement antipaludéen</p>	<p>6% (1999)^b</p> <p>...</p> <p>...</p> <p>...</p> <p>...</p> <p>15% (2000)</p> <p>...</p>	<p>3,2% (2005)</p> <p>0,9 (2006)</p> <p>16,8% (2006)</p> <p>49,9% (2006)</p> <p>12,6% (2006)</p> <p>18,1% (2006)</p> <p>41% (2006)</p> <p>37,5% (2006)</p>	<p>0,0%</p> <p>100%</p> <p>100%</p> <p>100%</p>
<p><u>Objectif 7 : Assurer un environnement durable</u></p> <p><i>Cible 9 : Intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales.</i></p> <p><i>Cible 10 : Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès à l'eau potable</i></p> <p>1. Proportion de la population qui utilise une source d'eau potable améliorée</p> <p><i>Cible 11 : Réussir, d'ici à 2020, à améliorer sensiblement la vie d'au moins 100 habitants de bidonvilles</i></p> <p>1. Proportion de la population disposant d'installations sanitaires améliorées</p> <p>2. Part de la population urbaine vivant dans un taudis</p>	<p>48% (2000)</p> <p>40% (2000)</p> <p>...</p>	<p>57,1% (2006)</p> <p>31,7% (2006)</p> <p>76,4% (2006)</p>	<p>74%</p> <p>100%</p>

OMD	Données disponibles 1990 à 2002	Données disponibles en 2006	Objectif 2015
Objectif 8 : Mettre en place un partenariat mondial pour le Développement			
<i>Cible 16 : Formuler et appliquer des stratégies qui permettent aux jeunes de trouver un travail productif</i>			
<i>Cible 17 : Assurer l'accès aux médicaments essentiels à des prix abordables</i>			
<i>Cible 18 : Faire en sorte que les nouvelles technologies de l'information et de la communication soient à la disposition de tous.</i>			
1. Nombre de lignes téléphoniques (fixe et mobile) pour 1000 habitants***	...	48‰ (2003)	100%
2. Utilisateurs d'Internet (pour 1000 habitants)**	...	37‰ (2004)	100%

Sources : MICS 3 ; * QUIBB ; ** EDST 1998 ; *** WDI 2006 (Banque Mondiale)

a – En absence de données sur la décennie précédente, l'incidence de 2006 sert de référence pour l'objectif de 2015

b – La prévalence de 1999 concerne la population entière

2.5.2. Défis à relever pour la réalisation des OMD au Togo

En raison de la situation de crise qu'il a traversée, le Togo n'a pas pu conclure des programmes pertinents avec ses partenaires au développement en vue de s'inscrire dans la réalisation des OMD. Les perspectives actuelles montrent que, même si des efforts appréciables ont été faits dans certains domaines tels que l'éducation, la santé maternelle et le VIH/SIDA, c'est en 2008 que commencera la mise en œuvre d'actions décisives dans ce sens avec le retour progressif des bailleurs de fonds. Le Togo a donc accusé un retard important par rapport aux autres pays, ce qui accroît d'autant, les défis à relever pour atteindre des résultats appréciables à l'horizon 2015. Par ailleurs, dans le cadre de l'élaboration de la Stratégie de Développement à long terme axée sur les OMD, les travaux sur l'évaluation des besoins et coûts pour la réalisation des OMD d'ici 2015 ont mis en exergue que l'Etat doit investir chaque année, dans les secteurs relatifs aux OMD, des ressources faisant plus de 1,5 fois le budget total du pays tous secteurs confondus. Face à ce besoin important de ressources, trois grands défis ont été identifiés pour la réalisation des OMD à savoir : le défi de mobilisation des ressources (internes et externes), le défi de l'efficacité de la dépense publique, et le défi des capacités institutionnelles et humaines.

Mobilisation des ressources internes et externes : Le Gouvernement est confronté à la difficulté de l'élargissement de la base imposable du fait notamment qu'une bonne partie de l'économie n'est pas fiscalisée (agriculture qui fait en moyenne 30% du PIB), de l'importance et du développement rapide du secteur informel au cours des dernières années. En outre, l'évasion et la fraude fiscales de même que les exonérations fiscales et douanières limitent les performances des régies financières. Cette situation est accentuée par l'inefficacité des contrôles fiscaux en raison notamment des problèmes de ressources humaines dans les régies financières, et l'inadéquation des mesures d'encouragement par rapport aux objectifs recherchés. Par conséquent, le taux de pression fiscale moyen de ces dernières années, qui se situe à 14% contre un minimum de 17% prévu dans le cadre de l'UEMOA, ne permet pas d'engranger des recettes suffisantes pour couvrir les besoins prioritaires. Au plan externe, le gel de la coopération avec les principaux partenaires depuis plus d'une dizaine d'années a considérablement réduit les concours financiers extérieurs. En effet, traditionnellement, près de 80% des investissements publics sont financés par des ressources externes et la raréfaction de celles-ci hypothèque la réalisation des OMD. La crise politique semble être le principal facteur de cette suspension même si l'arrêt des décaissements de l'aide multilatérale relève plus de l'accumulation des arriérés.

Efficacité de la dépense publique : En matière d'efficacité de la dépense, une revue récente des dépenses publiques a montré qu'un nombre important d'opérations sont exécutées suivant des procédures exceptionnelles augmentant le risque qu'une part non négligeable des ressources soit allouée à des secteurs non prioritaires. Par

ailleurs, en raison de l'insuffisance de transparence dans les procédures d'attribution des marchés publics ainsi que de la faiblesse du suivi et du contrôle des dépenses, les ressources investies ne produisent pas toujours les effets attendus.

Capacités institutionnelles et humaines : Dans le domaine des capacités d'absorption des ressources, la longue crise sociopolitique qu'a traversée le Togo a contribué à une détérioration sensible des capacités institutionnelles et humaines nécessaires pour une gestion optimale du développement. On constate que les faibles ressources financières mises à la disposition de l'Etat connaissent de très faibles taux d'absorption. Ceci est imputable essentiellement au manque de moyens matériels, à la non maîtrise des procédures des bailleurs de fonds notamment en raison d'insuffisance de formation des cadres et des départs à la retraite non remplacés. En effet, l'insuffisance des moyens budgétaires et le blocage du recrutement dans la fonction publique ont entraîné d'importants déficits de capacités, notamment au niveau des secteurs clés comme les administrations économiques, financières, la santé et l'éducation. De manière générale, l'effectif de la fonction publique est passé de 34 736 en 1994 à 23 256 en 2005. Cette tendance risque de mettre en péril le fonctionnement de certaines administrations publiques. Les prévisions de départ à la retraite pour les cinq prochaines années sont inquiétantes. En effet, près de 50% de l'effectif actuel de la fonction publique partira à la retraite à la fin de l'année 2009. D'ici 2010 si rien n'est fait pour renforcer l'effectif de la fonction publique, les administrations ne disposeront que d'un effectif de 9 000 personnes.

CHAPITRE 3 : STRATEGIE DE CROISSANCE ET DE REDUCTION DE LA PAUVRETE

La stratégie intérimaire de réduction de la pauvreté que le Gouvernement compte mettre en œuvre avec la participation de tous les intervenants et des populations bénéficiaires, a pour objectif ultime l'amélioration durable et effective des conditions de vie des populations en s'attaquant aux principales causes de la pauvreté telles que décrites précédemment. Pour y parvenir, le Gouvernement compte mettre en œuvre une politique de croissance économique forte et soutenue compatible avec les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) auxquels il adhère. L'orientation générale du pays à long terme s'appuie sur les OMD. A cet effet et conformément aux engagements souscrits lors de l'Assemblée Générale des Nations Unies de septembre 2005, consacrée au suivi des OMD, le Gouvernement a lancé en juillet 2006 le processus d'élaboration de la Stratégie Nationale de Développement (SND) à long terme axée sur les OMD. Cette stratégie globale adoptée en septembre 2007 sert de document de référence pour l'élaboration des cadres de coopération dont notamment le DSRP et les programmes d'assistance technique. Ainsi, le document intérimaire de réduction de la pauvreté se veut être un cadre d'opérationnalisation de la SND. Au-delà, le DSRP intérimaire constitue le cadre de référence du Gouvernement en matière de dialogue avec les Partenaires Techniques et Financiers. Il en sera de même pour le DSRP complet.

La présente stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté repose sur trois grands axes stratégiques à savoir :

- Axe stratégique 1 : Amélioration de la gouvernance politique et économique ;
- Axe stratégique 2 : Consolidation de la relance économique et promotion du développement durable ;
- Axe stratégique 3 : Développement des secteurs sociaux, des ressources humaines et de l'emploi.

Ces axes comportent chacun des orientations claires que le Gouvernement ajustera périodiquement, à la lumière de l'évolution du contexte économique et social, de la disponibilité des ressources et du progrès dans leur mise en œuvre.

3.1 AXE STRATÉGIQUE 1 : AMÉLIORATION DE LA GOUVERNANCE POLITIQUE ET ÉCONOMIQUE

A travers *l'axe stratégique 1*, le Gouvernement entend poursuivre les actions de promotion de la bonne gouvernance politique et économique entreprises depuis 2005. Cet axe comprend quatre Programmes spécifiques : (1) Amélioration de la gouvernance politique ; (2) Mise en œuvre des réformes institutionnelles ; (3) Assainissement des finances publiques et lutte contre la corruption; et (4) Gestion saine et efficace des flux d'aide.

3.1.1. Amélioration de la gouvernance politique

L'analyse de la situation politique, économique et sociale du Togo montre que les problèmes de gouvernance constituent de loin, le plus important goulot d'étranglement pour le développement du pays ces quinze dernières années. En effet, le processus de démocratisation engagé au début des années 90, en générant des troubles socio-politiques sans précédent, a profondément déstabilisé l'économie nationale aggravant ainsi l'état de pauvreté de la population. C'est aussi suite à cette déstabilisation, que l'Union Européenne et les principaux partenaires au développement, ont suspendu leur coopération avec le pays, sevrant par la même occasion, l'économie nationale de ses principales sources de financement des investissements publics. La recherche de la paix, de la stabilité et de la sécurité à travers le dialogue et la concertation en lieu et place de la confrontation, apparaît donc comme l'un des plus importants préalables pour le redressement du pays. C'est dans cet esprit que le dialogue politique inter-togolais s'est déroulé et a abouti à l'Accord Politique Global (APG) du 20 août 2006.

L'APG a prévu la mise en place d'une nouvelle Assemblée Nationale à l'issue d'un processus électoral transparent, juste et démocratique ; des mesures relatives à la sécurité, aux droits humains, aux réfugiés et personnes déplacées ; la poursuite des réformes constitutionnelles et institutionnelles nécessaires à la consolidation de la démocratie, de l'Etat de droit et de la bonne gouvernance et la formation d'un gouvernement d'union nationale.

La stratégie du Togo en matière de promotion de la bonne gouvernance est fondée sur le principe selon lequel, la participation des populations à la définition des priorités politiques, sociales et économiques est un préalable au succès de toute stratégie de développement. C'est pour cela que le Gouvernement, tout en réaffirmant son attachement aux principes fondamentaux de l'économie libérale, s'est engagé dans la voie de la promotion de la gouvernance démocratique, de la transparence et de la responsabilisation. Cet engagement devra conduire à un large consensus au niveau de la société togolaise, pour que les aspirations des plus démunis soient prises en compte dans le cadre de l'allocation des ressources nécessaires au développement.

L'amélioration de la gouvernance politique et économique passe par la poursuite du processus de réconciliation nationale et de réformes politiques, le renforcement de l'Etat de droit et la sécurité des biens et des personnes, la réforme de l'administration, la réforme de la justice, la décentralisation et l'aménagement du territoire, la réorganisation du système de gestion des finances publiques et la réforme du système de passation des marchés publics.

En matière de réformes politiques, l'objectif poursuivi par le Gouvernement est de renforcer les institutions démocratiques à travers la mise en place effective de toutes les institutions prévues par la Constitution du 14 octobre 1992, le respect du principe de la séparation des pouvoirs tel que prévu par la Constitution, le renforcement du système judiciaire, la soumission de l'Etat au droit et le fonctionnement régulier et normal des institutions démocratiques en vue de protéger les libertés individuelles.

Dans le cadre de la réconciliation nationale, la priorité pour le moment est la mise en œuvre consensuelle de l'APG et en particulier la tenue des élections législatives libres et transparentes, le retour des réfugiés sur le territoire national, leur prise en charge par des structures d'accueil et leur insertion sociale ainsi que le renforcement des mesures de sécurité des personnes et des biens.

Enfin, dans le cadre de l'amélioration de la gouvernance politique, la Société civile sera fortement associée surtout pour les activités de formation et de sensibilisation de toutes les couches sociales aux principes de la bonne gouvernance, de la promotion et de la protection des droits de l'homme et des libertés publiques. Pour ce faire, les OSC déjà actives dans ces domaines verront leurs capacités organisationnelles, matérielles et financières renforcées pour plus d'efficacité et de visibilité de leurs actions.

- ***Poursuite du processus de réconciliation nationale et de réforme politique***

Le processus de réconciliation nationale doit être poursuivi, entre autres, par l'organisation d'élections législative, communale, présidentielle libres et transparentes, le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales contribuera aussi à une réconciliation nationale. Pour cela, il faudra une forte volonté politique et veiller à la représentativité de toutes les couches sociales dans le dialogue politique et social.

- ***Renforcement de l'Etat de droit et la sécurité des biens et des personnes***

Une justice saine, équitable et accessible à tous avec la réforme en cours, le renforcement de la promotion et la protection des droits de l'Homme et la mise en application concrète des textes de lois et règlements, concourront à instaurer des institutions crédibles qui seront une assurance pour la sécurité des biens et des personnes. Pour que cela soit effectif, les autorités politiques, administratives et la population doivent être informées sur leurs droits et devoirs, et sensibilisées à l'importance des droits humains dans le développement harmonieux d'un pays.

3.1.2. Mise en œuvre des réformes institutionnelles

- Modernisation de l'Administration

Diverses études et évaluations réalisées sur l'Administration publique togolaise ont mis en exergue le dysfonctionnement et les difficultés qui sont observés aux plans de la gestion des institutions et des capacités humaines nécessaires au développement. Globalement, il est noté que l'Administration est caractérisée par l'absence (ou le non respect) des procédures et des méthodes de travail normalisées, une insuffisance des capacités et une concentration des pouvoirs de décision rendant opaque la gestion des ressources publiques.

Ce dysfonctionnement de l'Administration nationale a été aggravé par le blocage des recrutements dans la fonction publique, créant d'importants déficits en termes de capacités au niveau des secteurs clefs du développement. D'après les projections, 50% de l'effectif actuel de la fonction publique partira à la retraite d'ici fin 2009. Cette situation touche particulièrement les secteurs sociaux (éducation, santé).

C'est pour corriger ces insuffisances que le Gouvernement, avec l'appui de ses partenaires, a lancé le processus de réforme de l'Administration publique à travers l'organisation en décembre 2006 des Etats Généraux de l'Administration Publique (EGAP) dont les principales recommandations touchent à : la rationalisation des structures des emplois et des effectifs des ministères et services publics ; la valorisation des ressources humaines et l'élaboration des plans de formation du personnel ; l'informatisation et l'automatisation des procédures administratives et la promotion des TIC.

C'est dans le contexte de ces Etats Généraux et des recommandations qui en découlent que le Gouvernement entend mettre en œuvre un Programme Spécifique de Réforme de l'Administration, visant à assurer la modernisation effective de l'Administration togolaise, pour en accroître l'efficacité et l'efficience.

A cet égard, et pour ce qui concerne le renforcement du capital humain de la fonction publique, une attention toute particulière sera accordée à la mise en œuvre conjointe de deux volets corrélativement liés. L'un, *qualitatif*, concerne l'accroissement des capacités techniques des cadres de la fonction publique et l'autre, *quantitatif*, concerne la prévention des risques de fuite des élites de la fonction publique ; ces élites une fois formées et qualifiées.

Le premier volet renvoie à la définition de programmes adéquats de formations et de perfectionnement des compétences professionnelles. Le second renvoie à l'amélioration des motivations des agents publics dans l'exercice de leur fonction. Il touche donc, principalement, aux modalités de détermination de salaires et de traitements de la fonction publique, à mettre en concurrence avec les autres segments de l'administration publique (Banque centrale, CNSS, etc.) et, bien entendu, à mettre aussi en concurrence avec le secteur privé.

Le premier volet ne pouvant pas aller sans le second, c'est au travers de leur équilibre correctement dosé que le capital humain de la fonction publique nationale pourra alors pleinement assurer les missions qui lui seront confiées par le pays pour la réalisation de sa stratégie nationale de réduction de la pauvreté. L'un des éléments constitutifs du DSRP Complet sera alors de réfléchir sur les conditions et les modalités de recherche de cet équilibre au travers d'un plan de renforcement des capacités allant dans ce sens.

- Réforme de la Justice

Le système judiciaire du Togo a fait l'objet d'un diagnostic approfondi en 2004 qui a servi à bâtir le Programme National de Modernisation de la Justice (PNMJ). Ce programme s'articule autour de six composantes à savoir : (i) le renforcement des capacités d'administration de la justice ; (ii) la modernisation de la législation ; (iii) l'indépendance de la magistrature sur la base d'un code éthique et le fonctionnement des juridictions ; (iv) le renforcement des capacités des magistrats et auxiliaires ; (v) le contrôle des juridictions ; et (vi) l'amélioration de l'accès du public au droit.

La mise en œuvre de ce programme a connu des avancées non négligeables, comme la campagne de sensibilisation et d'information sur le contenu de ce programme, la mise en œuvre de la commission de révision et/ou de rédaction des textes législatifs et réglementaires, le démarrage des audiences des chambres administratives de la cour d'appel de Lomé et de la cour suprême, l'élaboration de la base des données législatives etc. Le Gouvernement entend poursuivre la mise en œuvre du PNMJ et assurer la pérennisation des acquis du programme.

- Droits de l'Homme

Dans le but de promouvoir les Droits de l'Homme et d'honorer ses engagements pris devant le peuple togolais et la communauté internationale, le Gouvernement a adopté en mai 2007, un Programme National de Promotion et de Protection des Droits de l'Homme (PNPPDH) sur quatre ans. Ce programme a pour objectif général d'améliorer la situation des Droits de l'Homme, gage d'un développement humain durable.

Il privilégie cinq actions principales : (i) améliorer constamment le cadre normatif, institutionnel et opérationnel des droits de l'homme ; (ii) rendre les pouvoirs publics plus respectueux des droits de l'homme ; (iii) renforcer l'efficacité des autres intervenants ; (iv) asseoir une véritable culture des droits de l'homme à tous les niveaux ; (v) créer un centre de documentations et d'informations sur les droits de l'homme.

- Décentralisation et aménagement du territoire

Les collectivités territoriales en partenariat avec les ministères techniques directement concernés par la stratégie de réduction de la pauvreté (santé, éducation, hydraulique, équipement, environnement, etc.) sont appelées à jouer un rôle fondamental dans la mise en œuvre de cette dernière, vu leur importance dans la réalisation et dans l'appui au fonctionnement des équipements de base prévus pour l'atteinte des OMD.

Etant donné que les collectivités territoriales contribuent au développement de l'économie locale et donc offrent aux populations rurales des opportunités d'activités réductrices de pauvreté, il importe (1) de promouvoir la décentralisation de l'action publique et (2) d'opérer un renforcement des collectivités territoriales, tant pour ce qui concerne leurs compétences que pour ce qui concerne leurs moyens financiers. Pour rendre cette approche opérationnelle et dans le cadre de la Loi n° 2007-011 du 13 mars 2007 sur la décentralisation, le Gouvernement entend donc approfondir le processus de décentralisation par plusieurs moyens dont, notamment : l'organisation d'élections locales, le renforcement du cadre juridique, et la mise en place d'une stratégie de sensibilisation à la décentralisation. Il entend également promouvoir le développement communautaire à travers tous les acteurs notamment les organisations de la société civile dont les capacités sur tous les plans seront renforcées.

La politique d'Aménagement du territoire s'inscrit dans la logique du processus de décentralisation. Par voie de conséquence, les collectivités territoriales seront très étroitement associées à l'élaboration et à la mise en œuvre de la stratégie nationale d'aménagement du territoire. En même temps, la Déclaration de Politique Nationale d'Aménagement du Territoire (DEPONAT) du Gouvernement qui prend en compte les dispositions du Document Cadre d'orientation générale de la Politique d'Aménagement du Territoire Communautaire de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) sera le cadre formel et légal de mise en œuvre du processus d'aménagement du territoire.

La stratégie nationale d'aménagement du territoire cherchera principalement à atténuer les effets de la macrocéphalie de la capitale, Lomé, en donnant toutes leurs chances de développement aux autres régions et villes du pays, notamment à travers la poursuite de la politique de maillage des axes routiers. Dans cet esprit, sera également mise en œuvre, une politique visant à favoriser : l'implantation d'équipements administratifs et sociaux structurants (hôpitaux, écoles, etc.) et des infrastructures de base visant à favoriser les activités de l'artisanat et de la petite et moyenne industrie. A court terme, le Gouvernement envisage de mettre l'accent sur les actions prioritaires suivantes : (i) élaboration d'une stratégie et d'une politique d'aménagement du territoire desquelles devront découler des instruments d'aménagement du territoire (ii) recrutement de personnel qualifié en aménagement du territoire ; (iii) formation des acteurs en matière d'aménagement du territoire.

3.1.3. Assainissement des finances publiques et lutte contre la corruption

Assainissement des finances publiques

Au sein de l'ensemble des acteurs économiques publics et privés, il existe un très large consensus sur le fait que des institutions et des systèmes efficaces de gestion des finances publiques sont essentiels à la mise en œuvre des politiques économiques d'appui à la stratégie nationale de réduction de la pauvreté.

A cet effet, le Gouvernement s'est fixé pour objectif, de poursuivre l'effort de redressement des finances publiques, en vue d'accroître progressivement les recettes budgétaires pour dépasser 17,8% du PIB à l'horizon 2010 et de dégager un excédent du solde budgétaire primaire d'au moins 1,5% du PIB à ce même horizon. Dans ce contexte, seront mises en œuvre, les réformes nécessaires pour assurer une meilleure mobilisation des ressources et une meilleure gestion des finances publiques. Parallèlement, sera favorisée une allocation optimale des ressources publiques cadrées à moyen terme et dirigées vers les secteurs prioritaires de lutte contre la pauvreté. Plusieurs volets d'intervention sont envisagés par le Gouvernement.

Dans le domaine de la mobilisation des ressources internes, la stratégie d'élargissement de l'assiette fiscale reste pertinente et devra se traduire par le renforcement du recouvrement, la simplification et la rationalisation des codes fiscal et douanier, la mise en œuvre de contrôles fiscaux fondés sur une évaluation des risques et d'un plan de réduction des exonérations fiscales et douanières. Dans ce cadre, le Gouvernement a déjà initié en 2006, un processus de modernisation des administrations fiscales et douanières visant, par exemple, l'informatisation des déclarations fiscales et de la comptabilité, comme la mise en service du Logiciel SYDONIA++.

En même temps, le Gouvernement poursuivra les réformes en vue d'une programmation crédible et réaliste du budget, de sa bonne exécution entraînant notamment la non accumulation d'arriérés intérieurs, le contrôle et le suivi des dépenses pour une meilleure efficacité, le renforcement du système d'information comptable et d'enregistrement, enfin, la surveillance et la vérification externe des finances publiques. A cet effet, des mesures seront adoptées et viseront, notamment, (1) à mettre en œuvre les directives de l'UEMOA et les règles de la BCEAO en matière de finances publiques ; (2) à améliorer le contrôle *a priori* de la dépense budgétaire ; (3) à éliminer les procédures exceptionnelles ; (4) à améliorer le contrôle de l'exécution du budget pour permettre un suivi en temps réel des dépenses par poste budgétaire ; (5) à placer la gestion de la trésorerie de l'Etat sous la responsabilité unique du Trésor ; et (6) à rendre effectif le fonctionnement de la Cour des Comptes en charge, notamment, de l'élaboration des Lois de Règlements annuels, discutées ensuite au Parlement. Dans le même sens, le système de comptabilité publique sera renforcé pour produire des comptes fiables dans des délais raisonnables en vue du suivi de la trésorerie et de la reddition des comptes publics. Le Gouvernement prendra aussi des mesures pour éviter l'accumulation d'arriérés intérieurs. Un plan d'apurement des arriérés sera élaboré en vue d'éponger le stock existant.

De façon générale, en s'appuyant sur les différents diagnostics établis sur la gestion financière de l'Etat¹¹, le Gouvernement élaborera un plan d'action pour l'amélioration du système de gestion des finances publiques. Ce plan d'action indiquera un calendrier de mise en œuvre et de suivi, des besoins connexes d'assistance technique, d'accroissement des capacités et d'appui logistique.

Pour le Gouvernement, la reprise conséquente de l'investissement public sera l'une des pré-conditions à la mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté et donc à la réalisation des OMD. Dans cette perspective, plusieurs principes de nature à garantir une mise en œuvre efficace et efficiente de la relance de l'investissement public seront considérés.

Le présent DSRP intérimaire retient comme principes de relance de l'investissement public les aspects suivants : (1) une bonne mise en cohérence de la programmation financière de l'investissement public avec un cadre

¹¹ / "République du Togo - Revue des Dépenses Publiques et de la Gestion Financière de l'Etat", Banque Mondiale (AFTFM), Banque Africaine de Développement, PNUD et Coopération Française", juin 2006 ; et "Togo - La gestion de la dépense publique", FMI, juillet 2007.

macro-économique prudentiel et crédible¹²; (2) une bonne adéquation entre le financement des investissements publics et les réformes de gestion des finances publiques de façon à en garantir sa bonne budgétisation, son bon suivi et son bon contrôle ; et (3) une bonne régulation entre l'offre publique d'investissement et la demande privée d'exécution, par l'intermédiaire d'un système d'attribution transparent et financièrement équitable des marchés publics, garantissant le principe "Value for Money" de la dépense publique.

Pour ce qui concerne les marchés publics¹³ et le système de passation des marchés, le Gouvernement entend s'appuyer sur l'actualisation du Rapport analytique des procédures de passation des marchés au Togo¹⁴. L'actualisation de ce Rapport s'effectuera dans le cadre de l'élaboration du DSRP Complet et en étroite liaison avec l'élaboration du Programme d'Action spécifique touchant au renforcement du PIP.

En ce qui concerne l'allocation des ressources aux secteurs prioritaires, l'accent sera mis sur la préparation d'un Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT) axé sur les priorités de la présente stratégie. L'élaboration du CDMT se fera graduellement en fonction, notamment, des capacités et des avancées dans la mise en œuvre des réformes de gestion des finances publiques. Les grandes lignes de son élaboration en seraient les suivantes : 1) établissement des montants des ressources et des dépenses sur la base du cadrage macro-économique ; 2) revue et définition des programmes sectoriels ; 3) répartition sectorielle des plafonds indicatifs ; 4) préparation des cadres sectoriels à moyen terme ; 5) intégration du CDMT à la Loi de finances ; 6) vote de la Loi de finances par le Parlement.

Disposé à renforcer les finances publiques et à accroître l'efficacité et l'efficience de leur gestion, le Gouvernement entend aussi pouvoir en évaluer et en mesurer régulièrement les progrès réalisés pour ce qui concerne les performances du système national de gestion des finances publiques. A ce titre, il sera partie prenante du Programme international standardisé dénommé "Dépenses Publiques et Responsabilité Financière (DPRF)"¹⁵, qui vise à fournir un Cadre intégré et homogène de mesure, dans le temps, de la performance des systèmes nationaux de gestion des finances publiques. A cet effet, un premier DPRF / PEFA est prévu en 2008 et il apparaît essentiel de pouvoir le lancer dans le contexte de l'élaboration du DSRP Complet. Le Gouvernement considérera ce Programme pour ce qu'il permet de fournir : une plate-forme commune de dialogue et d'évaluation des progrès effectués visant à soutenir les réformes, en mettant l'accent sur une prise en main nationale du processus de réforme, en même temps que sur l'harmonisation et l'alignement des interventions des Partenaires au développement autour de la stratégie du pays, ainsi que sur le suivi et les résultats obtenus.

Pour la mise en œuvre de toutes les actions susmentionnées, leur bonne coordination et leur bon suivi, le Gouvernement sollicitera la création d'un Groupe de coordination et d'harmonisation des réformes en matière de gestion des finances publiques qui regroupera l'ensemble des Autorités budgétaires et financières nationales et des Partenaires au développement directement impliqués dans le processus. Ce groupe aura pour principale charge, de piloter, de gérer, de suivre et d'évaluer les plans d'action, les programmes, les appuis techniques et logistiques ainsi que les actions d'accroissement des capacités institutionnelles liées aux réformes des finances publiques. Il aura aussi pour tâches, de coordonner et d'harmoniser les appuis budgétaires des divers bailleurs de fonds et partenaires au développement visant le financement de la stratégie nationale de réduction de la pauvreté. Il prendra aussi en charge les activités liées au suivi de la Déclaration de Paris¹⁶.

Lutte contre la corruption

Le Gouvernement considère que la mise en œuvre cohérente et rapide des réformes de gestion des finances publiques aura aussi pour effet direct, de réduire sensiblement les risques de corruption dans la gestion des deniers publics. Ces actions seront complétées par la mise en place d'un cadre de transparence embrassant

¹² / Le cadrage macroéconomique du DSRP I est présenté au chapitre 4 de ce Document.

¹³ / Rappelons que les Commandes publiques représentaient 12% du PIB en 2002.

¹⁴ / Banque Mondiale et Banque Africaine de Développement : "Rapport de la Revue Analytique du Système de Passation des Marchés – Togo, Vol.1, octobre 2003.

¹⁵ / Connu sous la dénomination anglophone : "Public Expenditures and Financial Accountability (PEFA)."

¹⁶ / Cf. infra, § 3.1.4 Gestion saine et efficace des flux d'aide.

l'ensemble des domaines de la vie publique afin de permettre que les ressources publiques servent à produire en quantité et en qualité, des services publics équitablement distribués à la population. Dans cette optique, les efforts se concentreront à moyen terme sur :

- l'élaboration d'une politique nationale de lutte contre la corruption ;
- la mise en place d'un cadre institutionnel cohérent avec les structures existantes et ;
- l'adoption d'un plan d'actions destiné à prévenir le fléau et à assurer un traitement équitable et transparent des cas de corruption par les juridictions compétentes.

De plus, pour marquer la volonté de l'Etat togolais de lutter contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, l'Assemblée Nationale vient de voter la loi uniforme relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux. Le Gouvernement mettra tout en œuvre pour une application rigoureuse de ladite loi. Il mettra notamment en place, la Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières (CENTIF).

3.1.4. Gestion saine et efficace des flux d'aide

Dans le but d'octroyer l'aide, de la réformer pour en accroître l'efficacité de la façon la plus appropriée qu'il soit pour parvenir aux OMD et faire reculer la pauvreté, un Forum de haut niveau s'est tenu à Paris en mars 2005, afin d'instituer un *engagement de partenariat* entre Donneurs et Pays partenaires en développement, fixant des objectifs et cherchant à mesurer les progrès réalisés. Il a donné lieu à une Déclaration connue sous le nom Déclaration de Paris¹⁷.

Le Togo ayant adhéré à cette Déclaration, entend, au plan local, apporter sa contribution et respecter ses engagements pour ce qui concerne l'amélioration de la gestion et de l'efficacité des flux d'aide extérieure visant la réduction de la pauvreté, des inégalités et la mise en œuvre des OMD. Dans l'immédiat, il préparera la prochaine échéance internationale de suivi de la Déclaration de Paris prévue au Sommet d'Accra, en 2008. Le Gouvernement élaborera également le rapport sur l'état des lieux des indicateurs relatifs aux engagements pris dans le cadre de la Déclaration de Paris.

En outre, l'amélioration des capacités de gestion de la dette est indispensable pour éviter de nouveaux arriérés et pour être admis à l'initiative PPTE. Le Gouvernement entend par ailleurs appliquer le Règlement de l'UEMOA en vertu desquelles, seul le Ministre en charge des finances est habilité à contracter ou à garantir la dette extérieure au nom de l'Etat. Par ailleurs, une stratégie nationale d'endettement sera adoptée avec la mise en place de structures appropriées de coordination permettant une gestion et un suivi susceptibles de rendre viable la dette togolaise.

3.2 AXE STRATÉGIQUE 2 : CONSOLIDATION DE LA RELANCE ECONOMIQUE ET PROMOTION DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Le Gouvernement envisage au moyen de cet axe stratégique, la poursuite et la mise en œuvre de programmes spécifiques : (1) Renforcement des réformes structurelles ; (2) Renforcement de l'intégration régionale et promotion du commerce ; (3) Relance de l'économie agricole et rurale, (4) développement des infrastructures de soutien à la croissance économique ; et enfin (5) Gestion efficace des ressources naturelles et de l'environnement.

¹⁷ / Plus de 100 pays ont adhéré à la Déclaration de Paris (dont, en Afrique de l'Ouest : le Bénin, le Burkina Faso, la Gambie, le Ghana, la Guinée, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Sénégal et le Togo) de même que plus de 25 organisations d'APD dont l'OCDE, la BM, le PNUD, la BAfD, la CE, le FMI, la CEA, la BEI etc. ; les bilatéraux : Allemagne, France, Danemark, Chine, Japon, etc. ; enfin de très nombreuses ONG de renommée internationale.

3.2.1. Renforcement des réformes structurelles

Ces réformes concernent essentiellement les entreprises publiques, le système financier et l'environnement des affaires. Aussi, le Gouvernement fait-il de la mise en œuvre et de l'aboutissement desdites réformes, une dimension majeure de sa politique économique.

- *Entreprises publiques*

Pour assurer plus d'efficacité à l'économie nationale, le Gouvernement a engagé depuis le début des années 80, dans le cadre de l'ajustement structurel, la réforme du secteur des entreprises publiques à travers notamment la refonte du cadre juridique et institutionnel et le désengagement de l'Etat du secteur productif au profit des opérateurs privés nationaux et internationaux. Ces actions réalisées avec l'appui des partenaires ont permis de liquider plusieurs entreprises non rentables et privatiser un certain nombre d'autres considérées comme non stratégiques. Cette politique se poursuivra dans le cadre de la présente stratégie en se focalisant sur certaines entreprises clés telles que la SOTOCO (Société Togolaise de Coton) et l'OTP/IFG (Office Togolais des Phosphates / International Fertilizers Group), compte tenu de leur importance pour la croissance économique et la réduction de la pauvreté.

En ce qui concerne la SOTOCO, elle connaîtra une réforme en profondeur après les audits financier, stratégique et opérationnel qui viennent d'être réalisés. Les résultats de ces audits contribueront à définir à court terme, des actions concrètes pouvant entraîner la reprise de la société par un partenaire stratégique ou sa dissolution pour donner naissance à une nouvelle société. En attendant la mise en œuvre d'une telle restructuration, la société fera l'objet d'un contrôle de gestion très rapproché pour éviter une plus grande détérioration de sa situation financière.

S'agissant de l'OTP/IFG, sa dissolution a été prononcée récemment et des mesures sont en cours pour sa liquidation, y compris le règlement du litige avec l'ancien partenaire IFG, règlement au titre duquel un accord a été signé entre les deux parties. En lieu et place, une société d'Etat, la Société Nouvelle des Phosphates du Togo (SNPT) a été créée le 14 mai 2007. Les négociations entre le Gouvernement et la Banque Islamique de Développement (BID) ont abouti à la signature, le 28 septembre 2007, d'un accord de prêt d'un montant de 45,11 millions d'Euros (30 milliards de FCFA) pour le financement d'une partie du coût du projet de relance de la production des phosphates du Togo (soit 74,6% du coût total hors taxes du projet estimé à 60,5 millions d'Euros). Le reste du coût du projet sera couvert par l'Etat togolais avec la participation de la Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO (BIDC) avec laquelle les négociations sont en cours. Par ailleurs, un plan stratégique de développement du secteur des phosphates sera élaboré et mis en œuvre en vue de promouvoir sa contribution à la croissance économique.

D'une manière générale, pour permettre aux autres entreprises publiques d'améliorer leur efficacité, le Gouvernement considère que des compléments d'analyse et d'audit sont nécessaires pour affiner le diagnostic et détecter d'éventuels dysfonctionnements et déséquilibres, tant financiers que logistiques ou de fourniture effective de services. Sur ces bases, il procédera à l'étude des recommandations proposées, en vue de l'élaboration d'un plan d'action de réformes à mener, notamment en rapport avec le cadre institutionnel, la gouvernance des entreprises, y compris le contrôle externe de leur gestion financière.

- *Système financier*

Le secteur financier comprend le secteur bancaire et celui de la micro-finance.

Secteur bancaire

Le secteur bancaire qui domine le système financier¹⁸ au Togo est en difficulté depuis déjà de nombreuses années. Parmi les principales caractéristiques structurelles du secteur bancaire national, l'on note sa petite taille, la forte présence de l'Etat et la faible participation étrangère, sa forte concentration (fin 2005, la plus grande banque détenait 26% de l'ensemble des actifs bancaires, 29,4% des dépôts et 39,5% des crédits totaux), enfin sa faible diversification dans les produits proposés à la clientèle (crédits et dépôts essentiellement de court terme, en absence de ressources à plus long terme).

En outre, les performances du secteur bancaire se situent à des niveaux critiques qui le placent en mauvaise posture, voire en proche situation de crise, tant de solvabilité que de liquidité. Cette situation est essentiellement imputable aux graves problèmes de gouvernance que connaissent aussi bien certaines grandes entreprises publiques que les plus importantes banques. Ainsi, l'on observe un niveau élevé des prêts non productifs qui représentaient plus de 30 % du crédit total en 2004-2005 (dont la SOTOCO et l'OTP/IFG étaient responsables pour la plus grande partie) et un niveau largement insuffisant de provision de ces prêts non performants (à peine 41,6% par exemple, pour une banque ayant un taux brut de prêts non performant de 69,1%). Aussi, durant plusieurs années, la liquidité des banques est-elle bien inférieure aux normes prudentielles, sauf à la fin 2005, année durant laquelle 5 banques sur 6 pour lesquelles les données étaient disponibles satisfaisaient aux exigences en matière de ratio de liquidité. Cependant, la plupart des banques togolaises ont eu de sérieuses difficultés à respecter les autres ratios prudentiels établis par la Commission bancaire durant la période récente. En 2005, l'on observait de nombreuses violations des normes prudentielles pour la majorité des banques et une faible rentabilité du secteur bancaire national dans son ensemble, avec par exemple des coefficients d'exploitation en moyenne encore supérieurs à 55%. De la sorte, il est manifeste que le système bancaire a perdu sa capacité de financement des activités économiques. Dès lors, il est vital de créer les conditions d'un accès plus aisé et plus profitable au crédit et à des services financiers diversifiés pour le secteur privé, afin de mieux répondre à ses attentes et favoriser les conditions de son développement.

A cet effet, les Autorités entendent prendre les mesures suivantes qui relèvent, pour la plupart, des dispositions communautaires et des règles prudentielles de l'UEMOA : (1) mettre en œuvre les mesures de restructuration et de redressement identifiées par la récente mission BCEAO, Commission bancaire de l'UEMOA et FMI dans sa feuille de route concernant la BTCI, l'UTB et la BIA ; (2) développer un marché local des bons du trésor permettant aux banques de diversifier leurs actifs tout en améliorant la gestion de leur trésorerie ; (3) améliorer substantiellement la supervision bancaire, notamment pour ce qui touche à la fréquence des inspections sur place, l'évaluation des risques et la capacité à assurer un contrôle sur pièces ; enfin (4) respecter le Repère structurel du Programme de Référence 2006-2007 qui vise la conception d'un plan global de redressement de la BTCI et de l'UTB et la formulation de son calendrier de mise en œuvre.

Secteur de la micro-finance

Avec un encours des prêts qui a oscillé entre 62 300 FCFA et 80 100 FCFA en moyenne annuelle par client entre 2000 et 2004, le secteur de la micro-finance profite essentiellement aux populations togolaises les plus pauvres.

¹⁸ / Pour mémoire, rappelons que la structure du système financier togolais était, au 31 décembre 2004, la suivante si l'on tient compte de sa répartition au regard de son Actif total : 62,14% pour les Banques ; 27,19% pour les Compagnies d'assurance et les fonds de pension et 10,67% pour les Autres institutions financières (dont 5,97% pour les Institutions agréées de la micro-finance). Par ailleurs, l'Actif total du système financier représentait 51% du PIB ; dont 32% pour ce qui concerne l'Actif des Banques, 14% pour celui des Compagnies d'assurance et les fonds de pension, et 5% pour celui des Autres institutions financières. En conséquence, le secteur bancaire occupant une place prépondérante dans le système financier togolais et celui de la micro-finance un rôle crucial dans la mise en œuvre d'une stratégie nationale de réduction de la pauvreté, ces deux secteurs sont logiquement privilégiés dans ce DSRP I.

Au cours de ces dernières années, le secteur a connu une croissance relative certaine. En effet, entre 2000 et 2004, le nombre de clients actifs a augmenté de 17% ; le total des dépôts, de 76% ; celui des encours des crédits de 50% ; le dépôt moyen par client, de 50%. Le secteur de la micro-finance est en outre dominé par des institutions mutualistes et coopératives d'épargne et crédit qui fonctionnent en réseaux. Il en existe six qui représentaient à fin 2004 environ 87% des institutions agréées, 77% de la clientèle, 81% des dépôts et 71% de l'encours des prêts.

Il résulte de l'analyse de la performance financière du secteur réalisée au travers des cinq Institutions de Micro-Finance (IMF) les plus actives, que : (i) la qualité du portefeuille et la viabilité des IMF togolaises seraient dans l'ensemble plutôt bonnes ; (ii) les prêts non productifs se situent sous le seuil international de 5% pour au moins 3 des 5 IMF les plus importantes. En outre, la plupart des IMF respecte la majeure partie des normes prudentielles édictées par la loi PARMEC. Toutefois, il faut noter qu'elles se situent en deçà des normes internationales. Il importe cependant de noter que le secteur de la micro-finance souffre de plusieurs lacunes parmi lesquelles l'insuffisance des ressources humaines et les problèmes organisationnels. De plus, les effets pervers relatifs au taux élevé d'intérêt appliqué par les IMF sur la réduction de la pauvreté n'ont pas été évalués.

Afin de combler ces lacunes, la stratégie du Gouvernement se fonde sur les objectifs généraux suivants : (i) étendre l'accès des services financiers de la micro-finance à la majorité des ménages pauvres et des micro-entrepreneurs ; (ii) mieux intégrer les IMF viables au réseau bancaire national ; (iii) diversifier les produits et services financiers du secteur de façon à mieux répondre aux besoins de la clientèle ; (iv) renforcer les capacités institutionnelles des IMF, leur mise en réseaux et leur mécanisme de supervision ; et enfin (v) assurer la formation et l'organisation des bénéficiaires.

- *Environnement des affaires*

Selon plusieurs enquêtes internationales, l'environnement des affaires pour le développement du secteur privé au Togo est l'un des moins favorables de la sous-région¹⁹. Le climat général des affaires pour la sous-région est déjà lui-même situé à un faible niveau comparé aux standards internationaux. Cette situation, en bonne partie liée à la crise socio-politique qu'a connue le pays et aux contraintes de l'environnement réglementaire et institutionnel du secteur privé, constitue une très sérieuse entrave au développement du secteur privé national et à la promotion de l'Investissement Direct Etranger (IDE), deux facteurs essentiels pour la relance durable de la croissance économique.

Le Gouvernement entend remédier à cette situation en mettant en œuvre plusieurs actions allant dans le sens d'une amélioration du climat des affaires pour le développement du secteur privé togolais, tout en rendant également plus attractif le pays aux IDE.

Les mesures d'urgence suivantes touchant au cadre réglementaire seront prises : (i) réduire le poids de la bureaucratie en améliorant le fonctionnement du guichet unique au niveau des formalités administratives de création d'entreprise et en accélérant la création d'un guichet unique pour les formalités douanières ; (ii) rationaliser et simplifier les codes des impôts, douanier et foncier ; (iii) réviser la loi portant statut de la Zone Franche ; (iv) promouvoir un nouveau code des affaires appliqué aux normes de l'OHADA et un code des investissements qui garantit les droits de propriété, le transfert des capitaux et des dividendes et la liberté privée d'entreprendre. Et pour ce qui concerne le cadre institutionnel, le Gouvernement entend promouvoir la création d'une agence de développement du secteur privé et de l'entreprise et renforcer les capacités des structures ministérielles en charges des PME et PMI.

En outre, pour améliorer durablement la compétitivité du secteur privé, il conviendra d'identifier les créneaux porteurs et surtout ceux pour lesquels le Togo dispose d'avantages comparatifs au sein de la sous-région, d'investir dans les infrastructures de base et d'entreprendre des actions spécifiques dans les secteurs productifs prioritaires. Aussi, dans le cadre de l'identification des créneaux porteurs, le Gouvernement commettra –t-il des

¹⁹ / Dans le rapport de la Banque Mondiale, *Doing Business 2007*, comparant les réglementations des affaires (création d'entreprises, obtention de licences, embauche des travailleurs, exécution des contrats, fermeture d'entreprise) dans 175 pays, le Togo est classé 151^e en terme de facilité de faire des affaires.

études des filières agricoles, industrielles et des services en vue de mieux apprécier les actions à l'endroit des différentes sources de croissance et plus particulièrement cibler celles qui sont plus proches de la sphère des pauvres. Il faudra à cet effet, restructurer le secteur informel qui occupe une place importante dans l'économie nationale soit 24% des emplois non agricoles. En attendant ces études, des actions ciblées sont prévues en direction des secteurs du tourisme, de l'artisanat et des services.

3.2.2. Renforcement de l'intégration régionale et promotion du commerce

Membre de l'UEMOA et de la CEDEAO, le Togo dispose d'un potentiel de renforcement de ses marchés et d'approfondissement des opportunités d'investissements, essentiels à saisir dans la perspective d'une relance et d'une mise en route de son économie sur un sentier de croissance durable et soutenue. Cette double appartenance confère donc au Togo des atouts indiscutables pour mieux entrer dans la mondialisation de l'économie via le renforcement et l'approfondissement de l'intégration régionale. Dans ce contexte, il devient urgent de rendre opérationnel les unités pilotes de suivi de la libre circulation des biens et des personnes et de mettre en conformité les textes réglementaires nationaux avec ceux de l'espace communautaire.

Le Gouvernement va également poursuivre une politique commerciale qui vise à : (i) mettre en œuvre le plan d'action pour le développement et la promotion du commerce ; (ii) améliorer le cadre institutionnel et réglementaire en vue de créer un environnement favorable au secteur privé, à l'investissement et à la promotion du commerce et des exportations ; (iii) améliorer la capacité de production et la compétitivité des entreprises ; (iv) renforcer et améliorer les capacités humaines et institutionnelles de gestion et de promotion des activités commerciales afin de s'intégrer plus activement dans les schémas de libéralisation en cours ; et (v) renforcer la présence active du pays au sein des organisations internationales chargées du commerce international.

Par ailleurs, l'Accord de Partenariat Economique (APE) entre l'UE et la CEDEAO²⁰ représente des perspectives pour le développement économique national. Dans le cadre de l'intégration économique et commerciale, le Togo souhaite vivement le renforcement de l'assistance technique de l'OMC et bénéficier du programme JITAP, du cadre intégré et d'autres programmes d'organisations internationales du domaine.

3.2.3. Relance de l'économie agricole et rurale

Le secteur agricole constitue un axe important de relance économique du Togo. Il occupe une place prépondérante dans l'économie togolaise, puisqu'il représente environ 38% du PIB au cours des 10 dernières années (1995-2005) et fournit plus de 20% des recettes d'exportation, avec le coton qui occupe traditionnellement le deuxième ou le troisième poste d'exportation après le ciment et/ou les phosphates, selon les années. De plus, le secteur agricole occupe également environ 2/3 de la population active. Dans ce secteur, les productions vivrières représentent environ les deux tiers, cette part restant à peu près constante sur les 10 dernières années. En outre, au cours de la même période, le PIB agricole a évolué à un rythme plus rapide que le PIB global. Malheureusement, les dépenses publiques affectées à l'agriculture ont connu un véritable effondrement dû aux conséquences de la crise socio-politique qui a affecté le Togo.

Par ailleurs des contraintes majeures au développement du secteur agricole subsistent. Elles concernent essentiellement : l'inadaptation du système foncier et la dégradation du patrimoine édaphique ; l'insuffisance de financement de l'agriculture ; l'insuffisance de la maîtrise de l'eau ; la faiblesse de la structuration du monde rural ; et l'insuffisance des capacités des partenaires agricoles.

²⁰ / La CEDEAO comprend 15 pays depuis le 1er janvier 2001, la Mauritanie l'ayant quitté à cette date. Officiellement la CEDEAO est une Zone de libre-échange depuis le 1er Janvier 2000 mais cet Accord de Libre Echange (ALE) n'a pas encore été mis véritablement en pratique. Des barrières tarifaires et non tarifaires entravent toujours le développement des flux intra-régionaux des biens, services, personnes et capitaux. Ces entraves expliquent, en partie, la faiblesse du commerce officiel intra-régional qui en 2001 représentait 13% du total des échanges de la CEDEAO, contre 11% en 1996 ; ces pourcentages du commerce officiel intra-CEDEAO émanent pour une bonne part du commerce intra-UEMOA. S'agissant des perspectives d'une Union douanière, la CEDEAO a convenu, en décembre 2000, de faire du Tarif Extérieur Commun (TEC) de l'UEMOA à quatre taux, la base de son TEC. Pour finir, soulignons que le processus de négociation de l'APE Afrique de l'Ouest - UE regroupe tous les pays de la CEDEAO *moins* le Cap Vert qui a décidé de le quitter en septembre 2006, mais *plus* la Mauritanie.

Compte tenu de l'importance de l'agriculture dans l'économie du Togo, le Gouvernement entend relancer durablement le secteur agricole dans sa stratégie de lutte contre la pauvreté, d'autant plus que l'activité agricole s'exerce justement en milieu rural où se concentre 79,7% de la population pauvre. Aussi, s'est-il assigné pour objectif, d'accroître le revenu des exploitants agricoles et de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des ruraux, dans une perspective de développement durable, et avec une attention particulière aux populations les plus pauvres ou les plus vulnérables, notamment les jeunes et les femmes.

Les mesures qui permettront d'atteindre cet objectif seront orientées vers (i) le renforcement du cadre légal et institutionnel ; (ii) la structuration du monde rural et la professionnalisation des filières agricoles ; et (iii) l'amélioration durable de l'accès aux ressources productives et aux marchés. A ce titre, des programmes d'urgence sont prévus pour être exécutés à partir de 2008. Il s'agit principalement de la Revue Institutionnelle, du Programme National de Sécurité Alimentaire, du Programme de Lutte contre la Grippe Aviaire et du Programme de Désenclavement des Zones à fort potentiel Agricole.

En ce qui concerne *le renforcement du cadre légal et institutionnel*, les actions stratégiques que le Gouvernement se propose de mettre en œuvre sont relatives : (i) au parachèvement de la libéralisation du secteur agricole et à l'harmonisation des dispositions réglementaires en conformité avec les dispositions de l'UEMOA et de la CEDEAO, (ii) au renforcement du contrôle de qualité des produits et intrants agricoles ; (iii) au renforcement des capacités des structures centrales et régionales du Ministère de tutelle; (iv) à l'amélioration du cadre réglementaire pour l'émergence d'un entrepreneuriat rural ; (v) à l'amélioration des fonctions d'information et de communication ; et (vi) à l'amélioration de l'offre de services agricoles.

Les actions stratégiques qui seront mises en œuvre par le Gouvernement en vue de *la structuration du monde rural et de la professionnalisation des filières agricoles*, concernent : (i) l'appui à l'émergence et au renforcement des associations ou communautés villageoises ; (ii) le renforcement des Organisations professionnelles agricoles (OPA) et des chambres régionales d'agricultures ; (iii) le renforcement des interprofessions ; et (iv) l'appui à la promotion d'une nouvelle génération d'agriculteurs.

Au niveau du volet d'intervention relatif à *l'amélioration durable de l'accès aux ressources productives et aux marchés*, le Gouvernement mettra en œuvre des actions stratégiques ci-après : (i) l'amélioration de l'accès au foncier et la sécurisation foncière ; (ii) l'amélioration de la fertilité des sols ; (iii) l'amélioration de l'accès au financement des activités agricoles et rurales ; (iv) la promotion de la maîtrise de l'eau ; (v) l'adaptation des programmes de recherche et d'appui – conseil aux besoins des producteurs ; (vi) l'amélioration de l'accès aux semences améliorées; (vii) l'amélioration de l'accès aux infrastructures de stockage/transformation/commercialisation et aux marchés des produits agricoles ; et (viii) le développement des infrastructures et équipements agricoles et ruraux.

En outre, le Gouvernement envisage aussi de mettre en œuvre des actions spécifiques au niveau des filières café-cacao et coton, et des sous-secteurs de l'élevage et de la pêche.

Au niveau de la filière café-cacao, la baisse drastique de la production ces dix dernières années (57% pour le café et 67% pour le cacao) est liée : au manque de mesures d'accompagnement depuis la libéralisation de la filière²¹ ; à l'insuffisance de financement de la filière ; au faible taux d'encadrement des producteurs (30%) ; au vieillissement des plantations et à l'appauvrissement des terres ; et à la recrudescence des maladies et des ravageurs, du fait du changement de biotope dans les zones de production et de l'insuffisance d'entretien des plantations. Afin de relancer la filière, les actions ci-après sont envisagées par le Gouvernement : (i) la réalisation d'une étude diagnostique de la filière assortie d'une stratégie de relance ; (ii) la mise en place d'une structure légère chargée de l'appui-conseil aux producteurs ; (iii) la lutte intégrée contre les ravageurs et maladies ; (iv) l'appui au développement de la recherche pour trouver des variétés tolérantes au swollen shoot du cacaoyer et au dépérissement nécrotique du caféier ; (v) la fourniture de matériel végétal amélioré ; (vi) la mise en place d'un système de crédit efficace ; et (vii) l'appui à la mise en place d'une interprofession.

²¹ / Si l'on excepte la réalisation du projet d'appui à l'organisation des producteurs de café et cacao (PAOP) de 1999 à juin 2005, sur financement de l'AFD.

L'analyse de la situation actuelle de la filière coton révèle que les coûts de production sont élevés²² et l'objectif d'intensification n'est pas atteint, en raison : (i) de la mauvaise gouvernance de la SOTOCO, dans le passé ; (ii) des charges de structure trop élevées au regard du volume actuel des activités ; (iii) de la réaffectation d'une partie des intrants coton par les paysans au profit des cultures vivrières; et (iv) de la vétusté des infrastructures et équipements de production. Les mesures pour la relance de la filière cotonnière concernent : (i) l'amélioration de la gouvernance de la SOTOCO ; (ii) la prise de dispositions visant la réduction des coûts de production à tous les niveaux; (iii) la mise en place d'une comptabilité analytique au niveau de la SOTOCO ; (iv) l'instauration d'un mécanisme transparent et concerté de fixation du prix du coton graine ; (v) le renforcement des groupements de producteurs ainsi que la consolidation des unions de groupements de producteurs et de leur faïtière; (vi) le financement de la recherche, de la réhabilitation des pistes cotonnières, des magasins de stockage du coton et des usines d'égrenage et (vii) à moyen terme, l'appui à la création et à la mise en œuvre opérationnelle d'une interprofession.

En ce qui concerne l'élevage, notamment à cycle court, il demeure pour l'essentiel, de type traditionnel, malgré les efforts de promotion consentis. Les principales contraintes qui limitent son développement sont les suivantes : la faible performance des géniteurs, l'insuffisance d'encadrement et de contrôle sanitaire, la mauvaise exploitation du fourrager disponible et le faible accès au crédit. Les volets d'intervention qui seront appuyés par le Gouvernement portent sur : (i) le renforcement de la diffusion des itinéraires techniques relatifs à l'amélioration des techniques d'élevage ; (ii) la promotion de l'intégration de l'élevage à l'agriculture; (iii) la redynamisation des campagnes de vaccination contre les grandes épizooties; et (iv) la mise en place d'un système de crédit adapté au cycle des productions animales.

Enfin, s'agissant de la pêche, les principaux facteurs qui limitent son développement sont : l'insuffisance et le non-respect de la réglementation en vigueur ; l'étroitesse du plateau continental ; la surexploitation des rares ressources halieutiques ; la pollution marine ; le coût élevé des équipements de capture et de conservation ; l'inexistence d'un système de crédit approprié ; la faible organisation des pêcheurs artisanaux sur les plans d'eau et l'absence d'infrastructures de conservation. Pour faire face à ces contraintes, l'intervention du Gouvernement dans le domaine portera sur : (i) l'organisation et la formation des pêcheurs et pisciculteurs ; (ii) le renforcement du système de contrôle sanitaire ; (iii) l'application de la réglementation des pêches ; (iv) la promotion des caisses isothermes pour la commercialisation des poissons frais ; (v) le recensement et réhabilitation des infrastructures piscicoles et d'alevinage ; (vi) l'appui en crédit; et (vii) le renforcement du système de statistiques. Globalement, les orientations de développement de pêche doivent porter sur la pêche maritime artisanale, la pêche continentale autour des barrages et l'aquaculture.

3.2.4. Développement des infrastructures de soutien à la croissance économique

Le Togo souffre d'un sous-équipement en infrastructures de base de soutien à la croissance, notamment dans les domaines de l'énergie, des transports et des télécommunications. Les disparités régionales font que certaines localités sont pratiquement dépourvues des dites infrastructures, à cause des déséquilibres régionaux observés dans les investissements.

En matière d'énergie, l'insuffisance notoire d'infrastructures et de ressources énergétiques nationales constitue un important handicap pour les activités économiques. En effet, le Togo dépend trop fortement des pays voisins en matière de fourniture d'énergie électrique, qui du reste ne couvre pas la demande nationale, occasionnant ainsi de fréquents délestages qui affectent tous les secteurs d'activités de l'économie nationale.

En ce qui concerne les infrastructures de transport routier et ferroviaire, le coût économique de leur insuffisance est élevé. En effet, certaines zones du territoire national sont enclavées, faute de routes ou de pistes de desserte suffisantes, ce qui pose le problème d'écoulement des produits agricoles. De plus, les difficultés inhérentes à l'engorgement des villes, surtout la capitale, pose le problème de la qualité du réseau routier et de son entretien. En outre, la quasi-disparition des chemins de fer prive les opérateurs économiques d'un moyen de transport bon

²² / En 2004/05, le coût de revient du coton fibre était supérieur de 25 FCFA/kg par rapport au coût moyen du Mali, du Burkina et du Cameroun.

marché, surtout pour les marchandises au plan national et vers les pays de l'hinterland. Cette disparition constitue également un des handicaps pour l'exploitation rentable de certains gisements miniers.

S'agissant des infrastructures portuaires, le Port Autonome de Lomé, par sa position stratégique dans la sous-région ouest-africaine, paraît sous-exploité et son efficacité peut être améliorée.

Dans le domaine des télécommunications, malgré le développement encourageant des technologies de l'information et de la communication ces dernières années, d'importants efforts restent à faire pour améliorer l'accès de toutes les régions du pays à ce facteur de production et réduire son coût.

Ainsi, compte tenu de ces insuffisances qui accroissent les coûts de production et freinent la croissance économique, le Gouvernement s'est résolu à impulser une dynamique dans les secteurs sus-mentionnés en vue de promouvoir le développement des ressources énergétiques, des infrastructures de transport terrestre et maritime, et des télécommunications avec une prise en compte effective des préoccupations d'environnement.

- Développement des ressources énergétiques

L'objectif général poursuivi par le Gouvernement est de satisfaire les besoins en énergie des ménages et des entreprises. Plus spécifiquement, il s'agira de gérer de façon efficace l'énergie en réduisant les pertes et les gaspillages, de mettre en place un cadre institutionnel et juridique favorable au développement du secteur, de mettre en œuvre un plan de développement des sources alternatives prometteuses pour la production de l'énergie, tenant compte de la dimension environnementale et de promouvoir l'implication des opérateurs privés.

Les volets sur lesquels le Gouvernement compte intervenir par sous-secteur sont les suivants :

Sous-secteur de l'électricité : (i) la réactivation à court terme des puissances dormantes pour faire face à la crise actuelle ; (ii) le renforcement de la capacité de production d'énergie électrique à moyen terme à travers l'exploitation des turbines à gaz et des sites hydroélectriques potentiels et l'installation des micros centrales hydroélectriques dans les régions économiques du pays ; (iii) l'appui institutionnel et technique à la Direction Générale de l'Energie. Ces différentes mesures devraient être intégrées dans une politique en matière d'énergie électrique en cohérence avec les politiques sous-régionales dans le secteur. Dans le domaine de la distribution de l'énergie électrique, le Gouvernement s'emploiera à mettre en œuvre une réforme tendant à assurer la viabilité financière de la Compagnie Energie Electrique du Togo (CEET) à travers notamment une gestion transparente et une politique tarifaire équilibrée²³.

Sous-secteur de la biomasse-énergie : (i) la mise en place d'un cadre législatif, réglementaire et institutionnel adapté, favorisant entre autres l'accès des ménages aux énergies de substitution au bois-énergie ; et (ii) la mise en œuvre de mesures visant à accroître la production durable de l'énergie.

Sous-secteur des énergies renouvelables : (i) la promotion et la vulgarisation de la micro hydroélectricité, de l'énergie solaire, de l'énergie éolienne et des bio carburants; (ii) l'exonération des taxes sur les appareils et équipements des énergies renouvelables .

Les interventions transversales retenues par le Gouvernement portent essentiellement sur : (i) le renforcement de la participation du secteur privé au développement de la production d'énergie; (ii) l'intensification de la coopération sous-régionale dans le domaine de la production, de l'achat, de la vente et du transport de l'énergie ; (iii) la promotion et la vulgarisation du gaz domestique (GPL) ; (iv) la création d'un Fonds destiné à l'électrification des localités rurales ; (v) la mise en place d'un mécanisme de financement avec la participation des bailleurs extérieurs et du système financier national ; et (vi) la sensibilisation pour l'utilisation rationnelle de toutes les formes d'énergie.

²³ / Il s'agira de mettre en place un système de tarification qui permette à la CEET de rentabiliser ses investissements tout en garantissant aux utilisateurs d'électricité un approvisionnement régulier à un coût raisonnable.

- *Développement des infrastructures de transport terrestre et maritime*

Dans le domaine du **transport terrestre**, les objectifs poursuivis par le Gouvernement sont : (i) d'améliorer la compétitivité des produits togolais sur les marchés intérieur et extérieur par une réduction des coûts des transports et une meilleure qualité des services offerts ; (ii) de faciliter la mobilité des biens et des personnes ; et (iii) de contribuer à la réduction de la pauvreté en milieu urbain et rural à travers le désenclavement, l'accessibilité aux services de base, la desserte des zones de production et la création directe et indirecte d'emplois.

En vue de permettre au secteur des transports routiers de jouer pleinement son rôle dans le cadre du développement du pays, les autorités ont élaboré, dans le domaine spécifique des infrastructures routières, une stratégie sectorielle des transports qui est en cours de mise en œuvre.

Le Gouvernement envisage : (i) de construire, de réhabiliter, de renforcer et d'entretenir les pistes rurales et agricoles, les voies urbaines, les ponts, les routes nationales et les routes nationales inter-Etats ; (ii) d'élargir ou de dédoubler les tronçons sur les grands axes d'accès à la capitale ; (iii) d'améliorer l'ossature du réseau routier ; et (iv) de soutenir l'organisation privée du transport de masse en vue d'améliorer la circulation des biens et des personnes.

Pour accompagner cette stratégie, des mesures institutionnelles et de renforcement des capacités de la Direction Générale des Travaux Publics et de tous les acteurs du secteur sont envisagées. Ces mesures visent l'amélioration de la qualité de management et le renforcement des capacités d'exécution et d'absorption des crédits dans le secteur, le renforcement du système d'informations statistiques et l'amélioration de la coordination et de la gouvernance du secteur.

Pour ce qui concerne le **réseau ferroviaire**, la réhabilitation et l'extension de l'axe central sud-nord contribueront à faciliter le transport de marchandises aussi bien sur le territoire national qu'en direction des pays de l'hinterland ; ce qui constitue un facteur important d'intégration des marchés.

Dans le cadre du **transport maritime**, l'accent sera mis sur l'amélioration de la compétitivité du Port Autonome de Lomé. Dans cette perspective, le Port Autonome de Lomé en quête de services de qualité pour tous ses clients a élaboré un programme de développement portuaire qui comprend entre autres, la construction d'un troisième quai, l'aménagement de plusieurs aires de stationnement, la construction d'un port sec à l'intérieur du pays et la mise en place prochaine d'un guichet unique dont l'objectif principal est de faciliter et d'accélérer les différentes formalités. Port de transit par excellence des marchandises vers les pays du sahel, le Port Autonome de Lomé a initié depuis 1994 et compte la renforcer dans les années à venir, l'opération « solidarité sur la mer » qui consiste à convoier des marchandises en toute sécurité et célérité vers les pays de l'hinterland avec des conditions tarifaires exceptionnelles. Afin de renforcer la sécurité, la rapidité et l'efficacité des opérations portuaires, la communauté portuaire s'est également regroupée en une association dénommée « Alliance pour la Promotion du Port de Lomé » (A2PL) dont le but principal est d'offrir un cadre de concertation pour tous les acteurs de la chaîne de transport maritime au Togo.

- *Développement des télécommunications*

Dans le domaine des télécommunications, l'accroissement des investissements sera favorisé en vue de couvrir l'ensemble du territoire. Pour cela, le Gouvernement envisage d'accélérer l'ouverture du capital de la société nationale de télécommunications au secteur privé lui permettant de créer les conditions pour lever des ressources nécessaires sur le marché financier régional et international. Il est aussi programmé l'accélération du développement des technologies de l'information et de la communication, notamment la téléphonie mobile et l'accès à l'Internet et de les rendre accessibles à une plus grande proportion de la population.

De manière spécifique, les actions ci-après seront engagées : (i) la dotation du Togo d'une connexion fiable et à haut débit Internet à moindre coût ; (ii) l'initiation d'un dialogue entre Togo Télécom, les utilisateurs et les opérateurs intervenant dans les technologies de l'information et de la communication afin de prendre les mesures idoines en vue de lever les entraves au développement des services de télécommunications.

3.2.5. Gestion efficace des ressources naturelles et de l'environnement

Il existe une corrélation entre la pauvreté et la dégradation de l'environnement et des ressources naturelles. Aussi, une stratégie de réduction de la pauvreté se doit-elle d'internaliser la dimension environnement dans son processus d'élaboration et de mise en œuvre. Dans cette optique, le Gouvernement a élaboré une politique environnementale qui vise à promouvoir une gestion globale et rationnelle de l'environnement pour améliorer le cadre et les conditions de vie des populations dans la perspective d'un développement économique et social durable.

Pour ce faire, le Gouvernement compte mettre en œuvre les mesures suivantes : (i) la réduction de la pression sur les ressources naturelles ; (ii) la promotion de la gestion intégrée de la zone côtière ; (iii) le renforcement de la coopération sous-régionale et internationale en matière de gestion de l'environnement ; (iv) le renforcement des capacités nationales de gestion de l'environnement. Les OSC seront associées dans la mise en œuvre de ces mesures en vue de capitaliser les résultats positifs de leur implication dans certains domaines de la gestion des ressources naturelles et de l'environnement.

- Réduction des pressions sur les ressources naturelles

Il s'agira de rationaliser l'exploitation des ressources naturelles au travers d'outils et techniques appropriés à la promotion d'un développement économique et social durable. Les actions stratégiques qui seront mises en œuvre par le Gouvernement sont regroupées en trois volets d'intervention relatifs à la conservation et la valorisation de la biodiversité ; la lutte contre la désertification et la dégradation des sols ; et l'atténuation des émissions de gaz à effets de serre et autres sources polluantes.

- Promotion de la gestion intégrée de la zone côtière

A ce niveau, il s'agira de promouvoir un développement intégré, compatible avec la capacité de charge des écosystèmes du littoral. Pour y parvenir, les actions programmées par le Gouvernement sont : la dotation de la zone du littoral d'un cadre spécifique de gestion durable de l'environnement ; et la maîtrise de l'érosion côtière.

- Renforcement de la coopération régionale et internationale en matière de gestion de l'environnement

Il s'agira ici de développer dans un cadre communautaire et international et une gestion concertée des ressources naturelles et des questions environnementales transfrontières.

- Renforcement des capacités nationales de gestion de l'environnement

Le renforcement des capacités nationales de gestion de l'environnement vise à doter le pays d'outils de gestion de l'environnement et des ressources naturelles avec la participation des différents acteurs concernés en vue de promouvoir une gestion durable et décentralisée de l'environnement et des ressources naturelles. Les actions programmées par le Gouvernement au niveau de ce volet sont regroupées en trois axes d'intervention relatifs : à l'intégration de la dimension environnementale dans les politiques, stratégies, plans et programmes de développement ; au renforcement des capacités juridiques, institutionnelles, techniques et financières de gestion de l'environnement des différents secteurs d'activités et catégories d'acteurs du développement ; et au développement de la conscience écologique des populations.

- Prévention et lutte contre les pollutions et nuisances

Il s'agit de promouvoir : (i) une gestion écologiquement rationnelle des différentes catégories de déchets ; (ii) une gestion rationnelle des produits chimiques ; (iii) la préservation du cadre de vie des populations urbaines et rurales contre toutes les formes de pollutions et nuisances ;

- *Prévention et gestion des catastrophes*

Il s'agira à ce niveau de doter le pays des outils adéquats de prévention et de gestion des catastrophes naturelles et technologiques. Les actions stratégiques à mettre en œuvre consistent en : (i) l'amélioration des cadres politique et institutionnel pour la prévention et la gestion des catastrophes, (ii) le renforcement des capacités techniques et humaines en matière de planification et de suivi et d'alerte précoce ainsi que (iii) l'inscription d'une ligne au Budget Général de l'Etat pour faire face à ces genres de catastrophes.

3.3 AXE STRATÉGIQUE 3 : DEVELOPPEMENT DES SECTEURS SOCIAUX, DES RESSOURCES HUMAINES ET DE L'EMPLOI

Dans le cadre de cet axe stratégique, le Gouvernement entend promouvoir un développement harmonieux et rapide du capital humain, essentiel à l'émergence d'une croissance économique durable, fortement réductrice de pauvreté et de vulnérabilité humaine et sociale. A cet fin, cet axe stratégique comprend cinq Programmes spécifiques : (1) Promotion du système d'éducation et de formation ; (2) Développement du système et des services de santé ; (3) Amélioration du niveau nutritionnel des populations ; (4) Amélioration de l'accès à l'eau potable et aux infrastructures d'assainissement ; et (5) Promotion de l'équité genre, de l'emploi, de la protection sociale et du développement communautaire.

Par ailleurs, reconnaissant l'importance du rôle joué par les OSC dans les secteurs sociaux notamment en matière d'éducation, d'alphabétisation, de formation, de santé ainsi que de promotion du genre et des activités génératrices de revenus (AGR), leur participation effective à la mise en œuvre des différents programmes de cet axe est indispensable. Dans cette perspective, des actions et mesures pertinentes sont entrain d'être prises tant par le Gouvernement que par les OSC elles-mêmes pour lever les différents goulots d'étranglement qui entravent le bon exercice de leurs activités dans les communautés. Par ailleurs, des mesures sont envisagées pour l'instauration d'un partenariat confiant et durable entre les OSC et le Gouvernement.

3.3.1. Promotion du système d'éducation et de formation

L'éducation pour tous comme base de l'égalité des chances et pour combattre la pauvreté sur le long terme, est l'un des points clés de la stratégie de développement du Gouvernement. Il est aujourd'hui admis qu'un meilleur niveau d'éducation et de formation est particulièrement important pour le renforcement du développement socioéconomique d'une nation et que les investissements en matière d'éducation ont des effets directs sur la productivité de la main-d'oeuvre et par conséquent sur les possibilités d'emploi. Ils constituent donc un complément nécessaire aux investissements dans les infrastructures productives. Sur le plan politique, la démocratie n'est durable qu'avec un électorat éduqué et informé. L'éducation contribue également à réduire les inégalités dans la répartition des revenus, facilite la mobilité sociale et revêt une importance particulière pour les femmes, dont le taux d'analphabétisme est d'environ 65,6% contre 29,7% chez les hommes, selon les résultats de l'enquête QUIBB de 2006.

Or, le système éducatif togolais souffre de nombreux problèmes dont notamment : (i) le manque de personnel enseignant et l'insuffisance de la formation pédagogique du personnel en place, (ii) l'insuffisance et la vétusté des infrastructures et des équipements, la pénurie de manuels scolaires (1 livre de calcul pour 8 élèves, 1 livre de lecture pour 5 élèves) et de matériels didactiques, (iii) la faiblesse de l'appui pédagogique et du système de gestion centralisé ; et (iv) l'inadaptation des programmes d'enseignement aux nouvelles données du marché du travail.

C'est fort de ces éléments positifs de l'éducation et compte tenu de ses contraintes dans le contexte togolais, que le Gouvernement a fait de l'enseignement primaire une de ses premières priorités, avec pour objectif principal, d'assurer une éducation primaire pour tous d'ici à 2015 conformément aux Objectifs du Millénaire pour le Développement. En vue de capitaliser les retombées positives de ces investissements dans le primaire, le Gouvernement a intégré dans ses priorités le premier cycle de l'enseignement secondaire. La concrétisation de cette volonté exige des politiques d'éducation et de formation ambitieuses, soutenues par des allocations budgétaires optimales. Les orientations stratégiques de ces politiques sont les suivantes par niveau d'éducation.

Pour l'enseignement préscolaire : Il s'agira entre autres : (i) de promouvoir une éducation préscolaire et d'encourager les initiatives en faveur de son développement à base communautaire pour préparer l'enfant aux apprentissages ultérieurs ; et (ii) d'assurer l'amélioration quantitative et qualitative de l'offre à travers la réhabilitation des infrastructures existantes, la construction de nouvelles salles de classe, la formation des formateurs et la formation des éducateurs et éducatrices. Le Gouvernement veillera à une couverture équitable des zones rurales et urbaines à travers un plan de communication, un encouragement aux initiatives éducatives pertinentes des Organisations Non Gouvernementales (Plan Togo, Aide et Action, etc.), du secteur privé et des communautés en faveur de la petite enfance et surtout pour la scolarisation des petites filles.

Pour les enseignements primaire et secondaire : Le Gouvernement fera un effort particulier dans le sens de l'amélioration à la fois quantitative et qualitative des services de l'éducation tout en diminuant le taux de redoublement et en introduisant plus d'équité. A cet effet, il est retenu : (i) d'améliorer le cadre d'accueil des élèves, avec un accent particulier sur la qualité et l'équité à tous les niveaux, à travers, la construction de nouvelles salles de classes fonctionnelles dotées de latrines, la réhabilitation des salles de classe vétustes, l'équipement des écoles en tables bancs ; (ii) d'améliorer les conditions d'encadrement des élèves par le recrutement, la formation et le recyclage des enseignants ; (iii) d'assurer aux élèves, un plus large accès aux manuels et matériels scolaires ; (iv) de mettre en place des sous-cycles afin de réduire le taux de redoublement des élèves, une fois que les cadres d'accueil, d'encadrement et de fourniture de manuels et matériels scolaires seraient à un niveau satisfaisant ; (v) d'améliorer les taux de scolarisation et de rétention des élèves en cours de cycle, en vue de mettre le Togo sur le sentier de l'éducation universelle d'ici 2015 à travers la dotation de certaines écoles de cantines scolaires du côté de l'offre et la subvention des parents démunis du côté de la demande, en collaboration avec les partenaires au développement (UNICEF, FAO, PAM, ONG etc.), surtout dans les milieux défavorisés ; et (vi) de réaliser une étude sur la faisabilité de la gratuité de l'école primaire intégrant, compte tenu des conséquences fiscales peu supportables par le budget, une réflexion sur des modes alternatifs d'offre de services éducatifs pour la petite enfance sous forme de stratégie équilibrée entre un appui raisonnable de l'Etat et une contribution des parents.

Pour l'enseignement technique et la formation professionnelle : Le Gouvernement envisage : (i) d'améliorer les conditions d'accueil à travers, la construction de salles de classes et d'ateliers, l'équipement en tables/bancs et la dotation en manuels scolaires ; (ii) d'améliorer les conditions d'encadrement et de promouvoir l'équité dans l'enseignement technique et la formation professionnelle en assurant le recrutement, la formation et le recyclage des enseignants/formateurs.

Pour l'enseignement supérieur : Le Gouvernement entend poursuivre son appui à la formation des cadres de haut niveau capables d'impulser le développement. Ce soutien se traduira par : (i) l'amélioration de la gestion et du pilotage de l'enseignement supérieur ; (ii) l'amélioration de la qualité et la promotion de l'équité genre dans l'enseignement supérieur ; et (iii) le renforcement des structures d'accueil (locaux et matériel adéquats) pour faire face à l'augmentation de plus en plus importante des inscrits dans les Universités du pays.

Toutefois, dans la mesure où (i) le secteur moderne de l'emploi semble saturé et donc ne peut accueillir qu'une faible proportion des diplômés, (ii) les conditions d'enseignement se détériorent (les ressources ne peuvent pas suivre l'évolution rapide du nombre d'étudiants et (iii) la part budgétaire allouée au supérieur (18% en 2005) semble déjà particulièrement élevée, des mesures doivent alors être prises en matière de gestion des flux d'élèves tout au long du système mais en particulier en ce qui concerne la transition entre le premier et le second cycles du secondaire et l'accès au supérieur. Ceci doit passer impérativement par le développement de l'enseignement technique et la formation professionnelle afin d'éviter l'incohérence entre les mesures de réduction du taux de redoublement dans les enseignements primaire et secondaire et la maîtrise du flux d'étudiants au niveau du supérieur.

Pour l'alphabétisation : L'action du Gouvernement visera à accélérer le processus d'élaboration de la politique nationale d'alphabétisation, à revoir le contenu des programmes (programmes d'alphabétisation fonctionnelle) et à créer un environnement permettant aux adultes analphabètes particulièrement les femmes et les jeunes déscolarisés, notamment les filles, d'avoir accès à une éducation leur permettant de mieux s'intégrer dans leur milieu et d'initier des activités génératrices de revenu.

3.3.2. Développement du système et des services de santé

En matière de santé, le Gouvernement a retenu cinq objectifs stratégiques, qui participent à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement liés à la santé, à savoir : (i) renforcer le système national de santé ; (ii) intégrer la santé de la mère et de l'enfant au centre des préoccupations ; (iii) favoriser l'accès aux services de prévention, de traitement, de soins et de soutien du VIH/SIDA ; (iv) renforcer les actions de prévention et de traitement pour faire reculer de façon significative le paludisme ; et (v) renforcer le dépistage et le traitement de la tuberculose à travers la stratégie DOTS (Directly Observed Therapy Short-Course).

Le renforcement du système national de santé : Au titre de cet axe, le Gouvernement entend poursuivre les réformes du système national de santé en vue de le doter des capacités nécessaires pour conduire à bien la mise en œuvre des actions concourant à l'atteinte des OMD d'ici 2015 en matière de santé. A cet effet, les actions retenues sont : (i) le renforcement institutionnel à travers l'adoption et la mise en application d'une loi portant code de la santé publique par l'Assemblée Nationale ; (ii) la réforme du système de cogestion entre Etat et les communautés à travers les Comités de Gestion (COGES) débouchant sur une clarification du statut juridique de ces dernières ; (iii) la participation effective des COGES, des représentants de la société civile et des ONG (nationales et internationales) qui s'occupent de la santé communautaire et de l'appui aux COGES dans toutes les instances du système qui touchent à la problématique des droits à la santé ; (iv) la meilleure définition des prérogatives et missions des différents niveaux (central, régional, de district et des USP) et l'application réelle des droits et missions respectives ; (v) le renforcement des ressources humaines par l'organisation des recrutements d'agents de santé, et l'élaboration d'une politique nationale et d'un plan de gestion des ressources humaines pour la santé prenant en compte le renforcement des capacités du personnel en cours d'emploi ; (vi) la réforme du système de gestion et d'utilisation des ressources et le renforcement en infrastructures et équipements et (vii) la mobilisation des partenaires au développement pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de développement des ressources humaines à moyen et long terme. Il s'agit de donner la priorité au bon fonctionnement de l'existant à travers la réhabilitation et l'équipement des infrastructures existantes, l'élaboration d'une carte sanitaire en vue de mieux prendre en compte les zones mal couvertes par l'offre et la construction de nouvelles infrastructures en fonction des besoins définis par la carte sanitaire.

La promotion de la santé maternelle et infantile : L'objectif du Gouvernement est de rendre disponibles et accessibles les services de santé maternelle et infantile en vue de réduire sensiblement par tous les moyens les décès de mères et d'enfants de moins de cinq ans. A cet effet, les actions porteront sur : (i) l'accroissement de la disponibilité et de l'accessibilité des services de soins préventifs et curatifs pour les enfants de moins de cinq ans par la mise en œuvre d'un Plan Pluriannuel Complet (PPAC) du Programme Elargi de Vaccination (PEV), la mise en œuvre des soins de santé primaire infantiles et néonataux, et des soins hospitaliers ; et (ii) l'accroissement de la disponibilité et l'accessibilité des services de soins promotionnels préventifs et curatifs pour la mère par la promotion de la planification familiale, la dispensation de soins prénataux et la prévention des complications obstétricales, l'amélioration des services de la PTME, la prévention du paludisme pendant la grossesse, la dispensation des soins d'accouchement et post-partum ainsi que les complications, et la prévention des infections sexuellement transmissibles.

La prévention et le traitement du VIH/SIDA : Le Gouvernement entend renforcer les efforts en cours qui ont porté leurs fruits en faisant passer le taux de prévalence de 6% en 2000 à 3,2% selon les dernières estimations de 2005. L'objectif que vise le Gouvernement est de rendre disponible et accessible toute la gamme des prestations de soins préventifs, curatifs et de soutien de manière à donner au VIH/SIDA une étiquette de maladie chronique. Les actions retenues porteront sur : (i) l'accélération ou le renforcement des actions de prévention par des interventions centrées sur les jeunes, les travailleuses de sexe et leurs clients, l'approvisionnement, la distribution et le marketing social des préservatifs, la prévention des IST, la sécurité du sang, la prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant et le conseil pour le dépistage volontaire et anonyme ; (ii) le renforcement des capacités de prise en charge ; (iii) le renforcement des mesures de soutien qui ciblent essentiellement les orphelins et les enfants rendus vulnérables du fait du VIH/SIDA ; et (iv) le renforcement de la coordination, du suivi/évaluation et de la recherche.

La prévention et le traitement du paludisme : L'action du Gouvernement vise à améliorer la disponibilité et l'utilisation de la Moustiquaire Imprégnée d'Insecticide (MII), prévenir efficacement le paludisme pendant la

grossesse et mettre en œuvre efficacement la politique de traitement du paludisme. Les interventions publiques porteront sur : (i) le renforcement des actions de prévention par l'approvisionnement et la distribution des MII, la mise en œuvre d'un plan de marketing social pour l'utilisation des MII et le traitement préventif intermittent des femmes enceintes ; et (ii) la mise en œuvre de la politique de traitement du paludisme par l'approvisionnement en médicaments antipaludéens (CTA et autres) et consommables, la réalisation des tests de diagnostic de confirmation du paludisme, la prise en charge correcte des cas de paludisme simple dans les structures de soins ou à domicile par les agents de santé communautaire et la prise en charge correcte des cas de paludisme grave dans les structures de soins.

Le renforcement du dépistage et du traitement de la tuberculose : Il s'agit pour le Gouvernement d'améliorer le dépistage et le traitement de la tuberculose à travers la stratégie DOTS. Les interventions porteront sur l'accroissement des capacités de détection de nouveaux cas de Tuberculose Pulmonaire à Microscopie positive (TPM+), l'amélioration de la qualité de la prise en charge thérapeutique à travers la stratégie DOTS et la mise en place d'un mécanisme de suivi/évaluation.

3.3.3. Amélioration du niveau nutritionnel de la population

Il ressort de l'analyse de la situation nutritionnelle, que les macro-nutriments de 1988 à nos jours, ne connaissent pas de tendance à l'amélioration et les indices y relatifs sont restés plutôt globalement stables sur la période. A ce rythme, les indicateurs de macro- nutriments (l'insuffisance pondérale, l'émaciation et le retard de croissance), ne seront pas atteints, d'ici à 2015, conformément aux engagements pris dans le cadre des OMD. En 2006, d'après les résultats de l'enquête MICS3, 26% des enfants de moins de cinq ans souffrent d'insuffisance pondérale et près de 24% des enfants présentent un retard de croissance. Toutefois, les indices des micro-nutriments (fer, iode et vitamine A) se sont nettement améliorés au cours de la période sous revue. D'une façon générale, les régions septentrionales, et plus particulièrement la région des savanes, sont les zones les plus endémiques en malnutrition. Le taux d'affection est plus élevé en milieu rural qu'en milieu urbain et on observe, souvent une corrélation positive entre le niveau d'instruction de la mère et l'amélioration des indices nutritionnels au niveau des enfants.

Compte tenu du fait que le statut nutritionnel de l'individu se reflète, en général, dans son état de santé, surtout dans le cas de la mère et de l'enfant, le Gouvernement entend améliorer le niveau nutritionnel de la population vulnérable à travers: (i) le renforcement de l'efficacité des programmes existants et la promotion de nouveaux programmes de lutte contre les carences nutritionnelles et de santé de la mère et de l'enfant ; (ii) la sensibilisation de la population vulnérable sur l'impact d'une bonne alimentation sur son état de santé ; (iii) l'amélioration du cadre institutionnel de nutrition et d'alimentation.

Le renforcement de l'efficacité des programmes existants et la promotion de nouveaux programmes de lutte contre les carences nutritionnelles se fera à travers la mise en œuvre de la Stratégie Accélérée pour la Survie et le Développement des Enfants, la promotion des aliments riches en micro-nutriments et l'enrichissement/fortification des aliments. En outre, la stratégie nationale de l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant, dans le contexte du VIH, sera mise en œuvre d'urgence et le développement des cantines scolaires dans les établissements pré-scolaires et primaires dans les zones vulnérables sera assuré. Le Gouvernement assurera également la mise en place d'un programme nutritionnel pour les filles adolescentes, les femmes en état de grossesse et les femmes allaitantes d'une part, et la mise en place d'un mécanisme de surveillance zoonositaire, phytosanitaire, alimentaire et nutritionnel, d'autre part. Enfin, des programmes spécifiques de prise en charge alimentaire des personnes vulnérables (3ème âge, VIH/SIDA, mères et enfants souffrant de carences nutritionnelles sévères) seront initiés et mis en œuvre par le Gouvernement.

Dans le domaine de **la sensibilisation de la population vulnérable sur l'impact d'une bonne alimentation sur son état de santé**, il s'agira de mener des campagnes d'information, de sensibilisation et d'éducation de l'ensemble des acteurs publics et de la société civile sur l'importance d'une bonne alimentation dans la préservation de la santé.

L'amélioration du cadre institutionnel se traduira par la mise en œuvre des mesures relatives : au renforcement des capacités institutionnelles et du cadre politique de promotion de l'alimentation et de la

nutrition ; à l'amélioration du cadre légal de promotion de l'alimentation et de la nutrition; et à l'amélioration du système d'information et du mécanisme de collecte de données du secteur alimentation et nutrition.

3.3.4. Amélioration de l'accès à l'eau potable et aux infrastructures d'assainissement

L'accès à l'eau potable et aux infrastructures d'assainissement est un objectif prioritaire pour le Gouvernement. Selon les données issues de l'enquête MICS de 2006, l'utilisation des sources d'eau potable améliorées couvre 57,1% des populations togolaises. Selon la même source, le taux d'accès global aux systèmes d'assainissement reste encore faible : 31,7% de la population utilisent des installations sanitaires améliorées, avec 66,6% d'utilisation en milieu urbain et 10% seulement en milieu rural.

Ces chiffres montrent que beaucoup d'efforts restent à faire afin d'améliorer de façon durable l'accès des populations aux infrastructures d'eau potable et d'assainissement. C'est pour relever ces défis que le Gouvernement s'est fixé quatre orientations stratégiques à savoir : (i) l'amélioration du système de gestion des ressources en eau suivant l'approche de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) ; (ii) l'amélioration du niveau d'accès des populations à l'eau potable en milieu rural, semi urbain et urbain ; (iii) l'amélioration du niveau d'accès aux services d'assainissement par la promotion d'infrastructures adéquates; et (iv) la sensibilisation de la population sur l'impact d'une bonne hygiène et de l'assainissement sur l'état de santé.

L'amélioration du système de gestion des ressources en eau suivant l'approche GIRE. L'action du Gouvernement consistera à : (i) adopter et mettre en œuvre le document de politique et stratégies nationales de GIRE ainsi que la loi portant Code de l'eau ; (ii) mettre en œuvre un programme d'actions prioritaires de GIRE (collecte de données, sensibilisation, renforcement de capacités) ; (iii) mettre en place les institutions de GIRE ainsi que les textes réglementaires requis ; et (iv) conduire un cas pilote d'application des principes de la GIRE dans le bassin de Zio-Lac Togo.

L'amélioration du niveau d'accès des populations à l'eau potable en milieux rural, semi urbain et urbain. Il s'agira de : (i) mettre en œuvre la politique d'Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement en milieu rural et semi-urbain afin que les populations s'approprient l'entretien et la maintenance des ouvrages ; (ii) alimenter en eau potable les populations rurales prioritairement dans les zones les moins desservies actuellement, en mettant un accent particulier sur les centres semi urbains où les taux de couverture sont les plus bas ; et (iii) en milieu urbain, doter les villes d'un système d'alimentation en eau potable, pour celles qui n'en disposent pas jusqu'ici, et renforcer les systèmes d'alimentation en eau potable de Lomé et Kara.

L'amélioration du niveau d'accès aux services d'assainissement de base par la promotion d'infrastructures adéquates. Les actions retenues dans ce cadre portent sur : (i) la facilitation de l'accès des ménages aux systèmes d'assainissement décentralisés par l'application d'une politique de subvention ; (ii) l'exécution des travaux d'urgence en matière d'assainissement pluvial de la ville de Lomé, accompagnés d'un système d'entretien durable ; et (iii) l'élaboration des schémas directeurs d'assainissement des villes autre que Lomé.

La sensibilisation de la population sur l'impact d'une bonne hygiène et assainissement sur l'état de santé. Les actions portent sur : (i) la sensibilisation des ménages pour une utilisation des installations sanitaires, à l'évacuation des excréta et eaux usées ; (ii) la sensibilisation des sociétés de vidange et leur organisation en filière pour que les boues de vidange et les eaux usées soient déversées sur des sites appropriés.

3.3.5. Promotion de l'équité genre, de l'emploi, de la protection sociale et du développement communautaire

La promotion de l'équité genre et de l'autonomisation des femmes. Le Gouvernement est convaincu que la femme constitue un vecteur de diffusion du bien-être économique et social au sein de la société. Aucune stratégie de développement humain ne peut être viable sans que la femme n'y joue un rôle primordial. Aussi, le Gouvernement considère-t-il la participation de la femme au processus de développement comme un élément déterminant dans sa stratégie de développement. A cet effet, les volets d'interventions ci-après ont été retenus pour promouvoir l'égalité des sexes et renforcer la participation de la femme au processus de développement et

réduire ainsi les inégalités de genre : (i) la promotion de l'éducation et de la formation de la fille et de la femme ; (ii) la promotion de la santé de la femme suivant ses besoins spécifiques ; (iii) l'autonomisation et le respect du statut juridique et social de la femme dans l'optique des droits humains ; (iv) la promotion et la valorisation du travail féminin ainsi que celle de la participation des femmes aux sphères de décision.

La promotion de l'emploi décent. La situation de l'emploi au Togo est caractérisée par une précarité croissante, une forte contraction du marché du travail, le caractère de plus en plus informel de l'emploi et un taux de chômage (sous emploi y compris) estimé à plus de 30% en 2006. Cette situation se traduit en outre par l'explosion du secteur informel qui occupe, secteur agricole y compris, plus de 80% de la population active. Dans ce contexte, la situation des jeunes est caractérisée par le manque de perspectives d'avenir et la faiblesse de mécanismes pouvant favoriser et appuyer les initiatives porteuses de création d'emplois et de revenu. Ainsi l'objectif central du Gouvernement est de créer les conditions juridiques, institutionnelles et économiques pour la création d'emploi et l'amélioration des revenus. Ainsi, l'accroissement quantitatif et qualitatif des possibilités d'emplois offertes aux togolais, dans les différents secteurs à travers la formation, la mise à disposition des ressources nécessaires, la promotion et le développement des secteurs à fort coefficient d'emplois et porteurs de croissances véritables, constituent un élément important de la stratégie du Gouvernement en matière de réduction de la pauvreté.

Dans cette perspective, il a été élaboré en 2004, un *Document Cadre de Politique de l'Emploi et de Lutte contre la Pauvreté*. Les actions prioritaires retenues par le Gouvernement avec l'appui de ses partenaires portent sur : (i) le renforcement et l'amélioration du cadre juridique et institutionnel par l'opérationnalisation de l'Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi avec en son sein un Observatoire de l'emploi en vue de mieux répondre aux attentes du public en matière de promotion de l'emploi et de l'exclusion sociale ; (ii) le développement de l'auto emploi par l'accès des femmes à des emplois de meilleure qualité et en plus grand nombre, l'accès des jeunes et groupes vulnérables à des emplois décents, l'amélioration des activités du secteur informel ; (iii) le renforcement des mécanismes de micro-crédits, de micro-assurance pour en faire un véritable système de financement du secteur informel et des activités génératrices de revenu ; (iv) le renforcement des formations qualifiantes, centré sur la mise en place d'une capacité d'analyse du marché de l'emploi et du système de formation ainsi que sur la dynamisation du Fonds National d'Apprentissage, de Formation et de Perfectionnement Professionnels. La dynamisation de l'Agence Nationale de Promotion et de Garantie du Financement (ANPGF) des PME/PMI et du Fonds d'Appui aux Initiatives des Jeunes (FAIEJ) contribuera également à l'atteinte des objectifs.

Ces actions seront accompagnées de mesures importantes qui assurent leur pérennité telles que : (i) la promotion de la culture d'entreprise et son intégration dans les curricula de formation ; et (ii) le renforcement du dialogue social.

La protection sociale. L'importance de la protection sociale réside dans le fait que l'explosion de la pauvreté découle aussi de l'incapacité de la majorité de la population à faire face aux événements imprévus tels que la perte d'emploi, la maladie, les mauvaises récoltes dues à la vulnérabilité du système de production agricole, etc., tous ces événements dont les impacts sont plus dévastateurs en l'absence de sécurité sociale.

L'objectif général poursuivi par le Gouvernement en la matière est d'améliorer la protection sociale des couches pauvres et vulnérables de la population notamment les personnes âgées et les personnes handicapées. Le Gouvernement s'attachera dans ce sens à l'adoption d'une politique de protection sociale orientée principalement vers : (i) le développement de nouvelles stratégies de prise en charge des populations concernées pour pallier l'effritement de la solidarité familiale avec la mise en place de mécanismes et de structures de type nouveau ; (ii) le renforcement des capacités des structures existantes pour la prise en charge des populations vulnérables en l'occurrence l'Agence de Solidarité Nationale ; (iii) l'appui à la mise en place des mécanismes de protection et de sécurité sociale au profit des travailleurs du secteur informel et des artisans ; et (iv) l'amélioration de la prévision et de la gestion de la vulnérabilité aux différents chocs et catastrophes.

En ce qui concerne les personnes handicapées, il s'agira plus particulièrement de : (i) la prise en charge en matière d'éducation et de formation professionnelle des personnes handicapées et l'assistance à leur apporter dans la recherche d'emploi et (ii) l'actualisation des politiques sectorielles en vue de prendre en compte les

conditions particulières des personnes handicapées. S'agissant des personnes âgées, une étude est actuellement en cours en vue d'élaborer une politique nationale pour leur protection.

La protection de l'enfance. Pour atteindre les objectifs de protection de l'enfance, il est essentiel de bien cibler les bénéficiaires qui sont en priorité l'enfant, le couple mère-enfant et la famille. Sur le plan stratégique, le processus de communication pour un changement de comportement doit être au centre des préoccupations. Les principaux volets d'intervention sont : (i) l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique nationale de protection et de promotion de l'enfance ; (ii) l'adoption d'un cadre juridique et institutionnel approprié pour la protection de l'enfance en général et pour la protection des orphelins et autres enfants rendus vulnérables par le VIH/SIDA ; (iii) l'organisation et l'encadrement des populations pour une participation active et permanente au développement endogène et auto-entretenu ; (iv) la planification, la coordination et le suivi des programmes de protection et de promotion de l'enfance et de la jeunesse en difficulté ; et (v) l'appui aux couches les plus défavorisées pour faire écran à tout processus de désintégration de la famille, de trafic et d'exploitation de l'enfant.

Le développement communautaire. Dans la mise en œuvre de sa politique de développement à la base, le Togo a opté pour la réalisation des projets et programmes de micro-réalisations à partir des ressources tant internes qu'externes. Cette option a permis de répondre sur le terrain aux besoins prioritaires exprimés par les populations à la base et par conséquent d'améliorer sensiblement leurs conditions de vie.

C'est ainsi que depuis une vingtaine d'années, le Gouvernement a initié un Programme de Développement Local et Participatif (PDLP) qui met l'accent sur des micro-réalisations d'initiative locale. Ce programme connaît un regain d'intérêt avec la crise socio politique que traverse le Togo depuis une quinzaine d'années et qui a affaibli les capacités d'intervention de l'Etat en matière de développement local. En effet, plusieurs micro-projets dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'hydraulique villageoise, des AGR, etc. ont été initiés et réalisés directement par les populations à la base ou avec l'appui des partenaires locaux ou étrangers (ONG, Associations, Institutions d'aide au développement, etc.).

Ces micro-réalisations ont eu, au cours de ces dernières années un impact positif sur le plan économique et social. Elles représentent désormais un véritable moyen parmi tant d'autres pour réduire la pauvreté et assurer la participation des collectivités locales et des bénéficiaires au processus de développement à la base. Compte tenu du rôle de premier plan joué par les organisations locales de proximité, notamment les ONG dans la promotion du développement communautaire ces dernières années, le Gouvernement entend renforcer leurs capacités organisationnelles, matérielles et financières en vue d'un encadrement plus efficace des communautés à la base.

Pour appuyer et amplifier le processus de développement communautaire, le Gouvernement avec l'appui du système des Nations Unies, envisage de mettre en œuvre l'initiative dénommée « villages du millénaire » dans les zones les plus défavorisées du pays. Cette initiative consiste à doter les zones ciblées de toutes les infrastructures et autres ressources nécessaires à l'atteinte des OMD.

Encadré 3 : Village du millénaire

Le projet « village du millénaire » est né en 2005 d'un partenariat entre l'université de Columbia aux Etats-Unis et l'ONU dans le cadre de l'atteinte des 8 objectifs du millénaire pour le développement. Il consiste à montrer comment les 8 objectifs du Millénaire peuvent être atteints en Afrique rurale à travers l'accès des populations rurales aux technologies qui peuvent impulser leur productivité agricole, améliorer leur santé, leur éducation et l'accès aux marchés. Dans le cas du Togo, une phase pilote est prévue pour tester cette expérience dans 10 villages.

Ces villages seront retenus fondamentalement sur la base de leur caractère agro écologique et leur situation critique en matière de pauvreté notamment : i) une grande famine, ii) une forte prévalence en maladies, un manque d'accès à l'éducation et aux soins médicaux et iv) une carence sévère en infrastructures, pour refléter les lots de défis en matière d'agriculture, d'éducation, de santé, d'eau, d'énergie et de transport. D'autres critères tels que la proximité des centres de recherche, les possibilités de partenariat et l'organisation démocratique entrent également en jeu. Les actions reposent notamment sur les plates formes multifonctionnelles, les zones d'aménagement agricoles planifiées (ZAAP) et les paquets techniques.

De plus, le Programme « village du millénaire » est un programme de développement communautaire en ce sens que les actions visant à sortir les villages de l'extrême pauvreté seront mises en œuvre par les communautés elles-mêmes, en coopération avec le Gouvernement et les ONG. La coordination sera confiée au Système des Nations Unies.

CHAPITRE 4 : CADRAGE MACROECONOMIQUE ET COUT DE LA STRATEGIE INTERIMAIRE DE REDUCTION DE LA PAUVRETE

Le cadrage de la Stratégie Intérimaire de Réduction de la Pauvreté a été élaboré en tenant compte des options stratégiques décrites au chapitre 3. Il est volontairement prudentiel et il se veut surtout crédible et réaliste : la situation structurelle et conjoncturelle présente de l'économie togolaise n'autorisant pas d'anticiper, pour l'heure, des accélérations ou des bonds du taux de croissance réel du PIB, susceptibles de graviter autour des 7,5% ; niveau généralement reconnu comme nécessaire pour atteindre l'objectif OMD de réduction de la pauvreté monétaire. Le cadrage se veut aussi vecteur de stabilité macroéconomique, attribut essentiel pour une bonne mise en œuvre de la SRP. Enfin, il se veut bien lisible pour faciliter, notamment, son bon suivi. Il comporte trois scénarii : un scénario de base, un scénario alternatif haut et un scénario alternatif bas.

Le scénario de base du DSRP-I mise sur le redressement des finances publiques et la réalisation des réformes structurelles pour relancer la croissance économique et la compétitivité extérieure dans le cadre du régime de change fixe de l'UEMOA. Se fondant principalement sur un redressement des finances publiques, il n'incorpore pas suffisamment les besoins en matière d'OMD. En effet bien que gagnant deux points de PIB entre 2007 et 2010, les dépenses globales et en particulier les dépenses d'investissement s'accroissent moins qu'en 2005, 2006 et 2007. Dans ces conditions, à l'horizon 2010, il est attendu un taux de croissance du PIB de l'ordre de 4% et un déficit budgétaire de moins de 6% du PIB.

Le scénario alternatif haut prend en compte l'estimation des coûts des OMD. L'incorporation intégrale mène à des déficits insoutenables de l'ordre de 20% du PIB. Il a été donc nécessaire de se fixer un objectif de déficit public, en augmentation moyenne de trois points au dessus du déficit du scénario de base, pour tourner aux alentours de 9% avec un taux de croissance réelle de 7% en 2010. Cela implique, d'une part, dans l'estimation des coûts des programmes spécifiques du DSRP intérimaire, un arbitrage inter-sectoriel, et d'autre part, un plaidoyer très soutenu auprès de la communauté des bailleurs de fonds pour la mobilisation des ressources pour faire face aux besoins de financement supplémentaire.

Pour tenir compte des contraintes et des risques liés à la mise en œuvre correcte des réformes envisagées (fondement du scénario de base), et tenant compte également de la forte rigidité de l'offre de production, il est envisagé le scénario alternatif bas, qui aboutit à un taux de croissance voisin de 1,7% à l'horizon 2010 et un déficit public de plus de 6%.

4.1 LES SCENARIOS DU CADRAGE MACROECONOMIQUE

4.1.1. Scénario de base

Le scénario de base s'appuie sur un cadrage de base retenu avec les services du FMI au cours de leur mission de mars 2007 et celle de décembre 2007²⁴ qui postule une stratégie de réforme à moyen terme pour relever progressivement le taux de croissance économique et poser les jalons de la viabilité budgétaire et d'une bonne position des réserves extérieures.

Le diagnostic établi de l'économie togolaise indique que les principaux défis économiques auxquels le Togo aura à faire face sur le court et le moyen terme seront : (i) l'atténuation des risques macroéconomiques liés à une situation délicate des finances publiques ; (ii) l'instauration durable d'une croissance économique plus forte après une période de 25 années marquée par le tassement du revenu par habitant.

²⁴ / Cette deuxième mission qui a séjourné au Togo du 28 novembre au 12 décembre 2007, est une mission conjointe Fonds Monétaire International / Banque Mondiale / Banque Africaine de Développement.

Ceci devra se traduire par (i) le renforcement des finances publiques et de la gouvernance budgétaire ; (ii) l'amélioration de la productivité du secteur agricole ; (iii) la réhabilitation des infrastructures (notamment dans le secteur de l'énergie) ; (iv) l'augmentation des ressources affectées à la santé et à l'éducation ; (v) le développement du secteur financier ; (vi) la réduction du déficit du compte courant pour éviter la dépendance vis-à-vis des flux de capitaux à court terme et atténuer les risques de chocs extérieurs éventuels ; et (vii) l'amélioration du climat des affaires.

Ainsi, le Gouvernement entend s'appuyer sur le redressement des finances publiques et les réformes structurelles pour relancer la croissance économique et la compétitivité extérieure dans le cadre du régime de change actuel. L'augmentation du solde budgétaire primaire devient un objectif afin de dégager un excédent d'au moins 1,5 pour cent du PIB à l'horizon 2010 pour éviter d'accumuler de nouveaux arriérés et réduire la nécessité de faire appel à de nouveaux emprunts. De même la stratégie de réforme de l'économie togolaise s'appuie sur une augmentation de l'aide extérieure et un allègement global de la dette dans le cadre de l'initiative PPTE.

Le cadre macroéconomique du scénario de base sous-jacent à cette démarche présente les résultats ci-après :

Tableau 6 : Principaux indicateurs du cadre macroéconomique

Principaux indicateurs	2007	2008	2009	2010
Taux de croissance du PIB réel	2,1	3,0	3,5	4,2
Taux d'investissement	14,1	16,5	18,7	19,3
Solde budgétaire primaire (en % du PIB)	-1,8	0,2	0,9	1,5
Solde budgétaire hors don (en % du PIB)	-4,1	-4,6	-5,4	-5,6

Source : MEF

Une production soutenue de plus d'un point supplémentaire annuel sur la période passant de 2,1% en 2007 pour se situer à 4,2% en 2010. La production de coton et de phosphate passerait respectivement de 65,0 milliers de tonnes et 0,7 million de tonnes en 2007 à respectivement 101,4 milliers de tonnes et 1,0 million de tonnes en 2010.

Du côté de la demande, le taux d'investissement est en augmentation constante sur la période. De 14,1% en 2007, il se situe à 19,3% du PIB en 2010. La bonne tenue du niveau de l'épargne, en raison du flux d'aide et des autres transferts, espérée du nouveau contexte économique se traduit par une amélioration du solde épargne – investissement sur la période qui passe de 6,8% en 2007 à 3,5% en 2010.

Tableau 7 : Taux de croissance des principaux produits de l'offre, 2007-2010

	2007	2008	2009	2010
Production de coton	54,7	6,0	35,0	10,0
Production de phosphate	-38,4	2,9	24,7	14,3
PIB	2,1	3,0	3,5	4,2

Source : MEF

Une stabilité des prix : Malgré l'accroissement de la demande intérieure qui serait principalement induite par celle des dépenses publiques nécessaires pour financer les infrastructures socio-économiques de base et, sauf choc extérieur, la stabilité des prix intérieurs devrait être un objectif sur la période. L'objectif sera de maintenir la stabilité des prix et de ramener le taux d'inflation dans la limite fixée par l'UEMOA qui est de 3,0 % au

maximum. Ce résultat serait obtenu à la faveur d'une offre de production en forte progression et d'une politique monétaire communautaire efficace.

Des finances publiques consolidées : La politique budgétaire ainsi que les niveaux des enveloppes globales sont compatibles avec l'option du Gouvernement de s'appuyer sur le redressement des finances publiques pour relancer la croissance économique et la compétitivité extérieure. Ainsi, le taux de pression fiscale connaîtra une amélioration, passant respectivement de 16,5% en 2007 à 16,8% à l'horizon 2010. La progression des recettes fiscales serait favorisée par la simplification des formalités administratives connexes au paiement des impôts et taxes par les unités institutionnelles qui découlerait de la mise en place du guichet unique sans oublier la croissance économique elle-même. Elle soutiendrait la progression des recettes budgétaires qui passeraient de l'équivalent de 17,1% du PIB en 2007 à 17,8% en 2010.

De l'autre côté, les dépenses de fonctionnement ont régressé par rapport à l'évolution antérieure, le Gouvernement ayant fait l'option de mettre l'accent sur le financement des infrastructures socio-économiques. Ainsi, les dépenses courantes passeraient de l'équivalent de 18,9% du PIB en 2007 à 16,3% en 2010, et les dépenses en capital passent sur la même période de 2,4% à 7,1% du PIB.

Tableau 8 : Tableau des Opérations Financières de l'Etat (TOFE), 2007-2010

Gouvernement	Scénario de base			
	2007	2008	2009	2010
	<i>(en pourcentage du PIB)</i>			
RECETTES ET DONS	18,7	19,5	21,2	22,1
RECETTES	17,1	17,2	17,5	17,8
DONS	1,6	2,3	3,7	4,3
DEPENSES TOTALES	21,3	21,7	22,9	23,4
DEPENSES COURANTES	18,9	16,9	16,6	16,3
Dépenses primaires courantes intérieures	15,5	15,2	14,9	14,7
Intérêts de la dette publique	2,1	1,3	0,9	0,8
Dépenses courantes sur financement extérieur	1,3	0,4	0,8	0,8
DEPENSES D'INVESTISSEMENTS	2,4	4,8	6,3	7,1
Contribution domestique	1,6	1,9	2,0	2,0
Sources externes	0,7	2,9	4,3	5,1
Solde primaire (courant intérieur de base)	0,0	0,0	0,6	1,1
Solde courant primaire	-1,8	0,2	0,9	1,5
Solde global base ordonnancement hors dons	-4,1	-4,6	-5,4	-5,6
Solde global base ordonnancement	-2,6	-2,3	-1,7	-1,3
Variation d'arriérés	1,2	0,4	-0,4	-0,7
Solde global base caisse	-1,4	-1,8	-2,1	-2,0
Financement	1,4	1,8	2,1	2,0
Financement intérieur	0,9	-0,4	-0,6	-0,7
Financement extérieur	0,5	0,5	1,1	1,4
Dont : Tirages	0,7	1,0	1,4	1,6
Amortissement de la dette	-1,7	-1,8	-1,8	-1,7
Apurement de la dette et des arriérés	0,0	-28,7	0,0	-21,6
Rééchelonnements obtenus	0,0	19,5	0,0	0,0
Annulation de la dette	0,0	9,2	0,0	21,6
Gap de financement	0,0	1,8	1,5	1,3

Source : MEF

Le déficit budgétaire (hors dons base ordonnancement) reste dans ce contexte, en moyenne autour de 5% du PIB sur l'ensemble de la période, assez soutenable car sur la base des informations disponibles sur les financements probables à mobiliser, le besoin de financement résiduel à rechercher pour le TOFE n'est que de l'ordre de 22,1 milliards FCFA en 2008, 20,3 en 2009 et 18,7 milliards FCFA en 2010. La prise en charge de ce gap de financement entre 2008 et 2010 implique un engagement plus important de la communauté financière internationale aux côtés du Gouvernement togolais dans ses efforts de redressement socio-économique.

Tableau 9 : Enveloppe globale et financement de la SRP (en milliards de FCFA)

	2008	2009	2010
Dépenses publiques estimées	271,8	303,3	329,9
Ressources internes*	214,7	218,9	231,4
Ressources externes**	35,0	64,2	79,9
Gap de financement	22,1	20,3	18,7

* recettes totales + financement intérieur + variation d'arriérés

** financement extérieur + dons

Un déficit des paiements extérieurs soutenable : En corrélation avec une amélioration des termes de l'échange, l'accroissement des exportations et l'augmentation des transferts, les paiements extérieurs courants devraient enregistrer sur la période, un déficit moyen de l'ordre de 4% du PIB, contre 6% en raison d'une augmentation des importations compatible avec la demande intérieure. Les réserves internationales brutes se stabilisent tout de même aux alentours de 3 mois d'importation.

Une masse monétaire maîtrisée : Au cours de ces dernières années, le Togo a connu une forte croissance de sa masse monétaire qui a atteint 22% en douze mois à fin décembre 2006, en dépit des difficultés persistantes que connaissent différentes banques. A la faveur des réformes entreprises dans le secteur, on devrait enregistrer sur la période de la SRP une masse monétaire maîtrisée. Conformément à la politique monétaire commune aux pays de l'UEMOA, l'objectif prioritaire est la stabilité des prix et une politique prudente de crédit à l'économie.

Pour atteindre les résultats ci-dessus, le Gouvernement mettra en œuvre les politiques favorisant : (i) la stabilité du cadre macro-économique, la maîtrise de l'inflation, des prix relatifs et du taux de change effectif réel ; (ii) la réforme du secteur agricole ; (iii) un meilleur accès à la santé et à l'éducation ; et (iv) la réhabilitation des infrastructures publiques ; et (v) le renforcement de l'architecture du système financier (renforcement de la surveillance bancaire et respect du dispositif prudentiel, diversité des offres de services financiers et à coûts réduits).

Le Gouvernement est parfaitement conscient du fait que la non réalisation d'un certain nombre de conditions clés risquent de remettre en cause l'atteinte des objectifs ci-dessus. Parmi ces conditions, figurent la mise en œuvre rigoureuse des principales réformes politiques et économiques et plus particulièrement les réformes dans les secteurs tels que les finances publiques et les entreprises publiques. Il est également clair que le retour à une situation de sécurité et de paix durables à travers la mise en œuvre de l'APG constitue un préalable pour le retour d'une atmosphère économique plus porteuse. En conséquence, le Gouvernement poursuivra ses efforts pour minimiser ces risques notamment en créant les conditions d'une reprise complète de la coopération internationale.

4.1.2. Scénario alternatif bas

Il est envisagé un scénario alternatif bas qui découle essentiellement de fortes contraintes sur la mise en œuvre des réformes, donc sur la mobilisation des ressources intérieures et extérieures. Ces contraintes ont un impact

direct sur le volume des investissements publics et sur les allocations de ressources aux priorités sectorielles. Les conséquences sont également directes sur le rythme d'atteinte des OMD et sur la croissance. A cela, il faut ajouter les contraintes probables liées au secteur de l'offre, résultant pour l'essentiel des aléas du secteur agricole.

Ainsi la croissance n'excède guère les 1,8% en 2010, le taux d'investissement se situe aux alentours de 12%, et le déficit du solde épargne-investissement se creuse davantage en raison de la contraction de l'épargne publique. Ce déficit atteint 7,7% en fin de période. Le déficit budgétaire se situe à plus de 6% du PIB en 2010. Ce profil de la dépense publique ne permet pas du tout de s'inscrire dans un sentier d'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement.

4.1.3. Scénario alternatif haut

Le désengagement des bailleurs de fonds depuis une décennie a affaibli les capacités institutionnelles de l'État, entravé la fourniture des services d'éducation et de santé et gravement érodé la qualité des infrastructures publiques. Le scénario ci-dessus indiqué met l'accent sur les réformes structurelles, conditions indispensables à la relance de la croissance, et même en se fondant sur des hypothèses très optimistes, la réalisation des OMD nécessitera dans ce scénario une assistance extérieure beaucoup plus importante que ne le prévoit le scénario de base. C'est pourquoi il est proposé un scénario plus audacieux et ambitieux en matière d'investissement public. L'introduction des résultats d'une part du costing concernant huit secteurs a induit une augmentation, par rapport à la situation de base, du volume des dépenses de plus de 40 milliards FCFA par an, portant le taux moyen d'investissement sur la période au-dessus de 20% contre 18 % dans le scénario de base.

Ceci se traduit par un taux de croissance du PIB plus élevé qui atteint 4,5% en 2008, 6,0% en 2009, et 7,0% en 2010, mais un déficit budgétaire plus prononcé qui se situe à 9,7% en 2008, 9,3% en 2009 et 9,0% en 2010. Le besoin de financement résiduel du TOFE s'élève alors à 80,0 milliards de FCFA en 2008 pour s'établir en recul en 2010 à 56,1 milliards FCFA.

Tableau 10 : Evolution des principaux agrégats par scénario

	2008			2009			2010		
	S. Base	S. alter B	S. alter H	S. Base	S. alter B	S. alter H	S. Base	S. alter B	S. alter H
PIB réel en %	3,0	1,7	4,5	3,5	1,7	6,0	4,2	1,7	7,0
Taux d'investissement	16,5	12,8	19,3	18,7	12,8	20,7	19,3	12,8	21,6
Dépenses totales en % PIB	21,7	19,8	26,2	22,9	21,0	26,4	23,4	22,1	26,6
Déficit budgétaire en % PIB	4,6	5,8	9,7	5,4	6,1	9,3	5,6	6,2	9,0

S. Base : scénario de base ; S. alter B : scénario alternatif bas ; S. alter H : scénario alternatif haut

4.2 ESTIMATION DES COÛTS DE LA STRATEGIE INTERIMAIRE DE REDUCTION DE LA PAUVRETE

4.2.1. Coût global de la stratégie

Le coût total du DSRP-I représente l'ensemble des dépenses prioritaires que le Gouvernement s'engage à effectuer ces trois prochaines années en vue de promouvoir la croissance économique et réduire la pauvreté. L'objectif final du DSRP-I est d'orienter le processus du développement du Togo vers les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

Le coût global de la stratégie est évalué sur la base des éléments du cadrage macro-économique et des coûts des OMD estimés pour la période 2008 à 2010.

Les hypothèses utilisées pour son évaluation sont les suivantes :

- Le coût de la stratégie représente 57% des dépenses totales du cadrage pour la période 2008-2010. Il évoluera progressivement durant la période et représentera 52%, 57% et 62% respectivement en 2008, 2009 et 2010 des dépenses annuelles prévues dans le cadrage macro-économique.
- Le coût de la stratégie représente en moyenne 12,9% du PIB au cours de la période; dont 11,2% en 2008, 13,0% en 2009 et 14,4% en 2010.
- L'allocation des axes stratégiques à travers les programmes spécifiques est conforme à la répartition OMD et aux estimations des besoins de gouvernance politique et économique pour la période 2008 à 2010.

Tableau 11 : Coût global de la Stratégie Intérimaire de Réduction de la Pauvreté (en milliards de FCFA)

	2008 – 2010
Enveloppe globale du cadrage	905,0
Coût de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté	514,2
dont Financement intérieur	274,2
dont Financement extérieur	179,0
dont Financement à rechercher	61,0
Proportion du PIB	12,9%

Pendant la période de mise en œuvre de la SRP (2008 à 2010), les dépenses des programmes spécifiques à la relance de la croissance et au soutien des secteurs sociaux représenteront 86% du coût total de la SRP, contre 14% pour les programmes spécifiques à la bonne gouvernance politique et économique et au suivi-évaluation de la stratégie.

Pour les trois prochaines années (2008 à 2010), le Gouvernement entend concentrer ses efforts humains et financiers, et orienter ceux de ses partenaires au développement, dans la mise en œuvre des programmes spécifiques identifiés dans le DSRP intérimaire. Les quatorze (14) programmes spécifiques du DSRP-I seront financés sur des ressources internes et externes, dont certaines sont déjà mobilisées et d'autres sont à rechercher. Le coût total de la stratégie intérimaire est estimé à 514,2 milliards de FCFA pour la période 2008 à 2010 qui se répartit comme suit: 274,2 milliards de FCFA financé par des ressources internes, 179,0 milliards de FCFA financé par des ressources externes sous forme notamment de dons (appuis budgétaires pour la réduction de la pauvreté) et éventuellement d'emprunts hautement concessionnels ; et 61,0 milliards de FCFA des besoins de financement additionnels (pour le détail cf. annexe 3).

4.2.2. Répartition du coût global par axe stratégique

La répartition du coût de la stratégie entre axes stratégiques a pris en compte d'une part, les études récentes sur les évaluations des coûts des OMD répartis par secteur, et d'autre part, une estimation grossière du coût des actions en matière de gouvernance et d'assainissement macroéconomique.

Cette répartition qui figure dans le tableau ci-après, montre que les axes 1, 2 et 3 représentent respectivement 11%, 31% et 55% du total de financement; le reste (3%) étant alloué au Programme spécial « Suivi et évaluation du DSRP ».

Tableau 12 : Coût de la SRP-I par axe stratégique (en millions de FCFA)

	2008	2009	2010	2008-2010	Part en %
AXE 1: Amélioration de la gouvernance politique et économique	17 664,2	19 716,7	21 445,1	58 826,0	11%
AXE 2: Consolidation de la relance économique et promotion du développement durable	42 236,8	52 567,3	65 516,4	160 320,5	31%
AXE 3: Développement des secteurs sociaux, des ressources humaines et de l'emploi	75 977,3	94 549,9	110 993,4	281 520,6	55%
Programme spécial : Suivi et évaluation de la SRP-I	4 076,3	4 550,0	4 948,9	13 575,2	3%
Coût total de la SRP-I	139 954,6	171 384,0	202 903,8	514 242,4	100%

4.2.3. Répartition du coût global par programme spécifique

Le financement requis par axe stratégique et par programme spécifique du DSRP se répartit comme suit :

Axe stratégique 1 : « *Amélioration de la gouvernance politique et économique* ». Le coût estimatif de cet axe pour la période 2008-2010 est de 58,2 milliards de Fcfa réparti à travers quatre programmes annuels suivants :

Tableau 13 : Coût des Programmes spécifiques de l'Axe stratégique 1 (en millions de FCFA)

		2008 – 2010			
		2008	2009	2010	2008-2010
AXE 1: Amélioration de la gouvernance politique et économique	Programme 1: Amélioration de la gouvernance politique	10 870,3	12 133,4	13 197,0	36 200,6
	Programme 2: Mise en œuvre des réformes institutionnelles	1 358,8	1 516,7	1 649,6	4 525,1
	Programme 3: Assainissement des finances publiques et lutte contre la corruption	4 076,3	4 550,0	4 948,9	13 575,2
	Programme 4: Gestion saine et efficace des flux d'aide	1 358,8	1 516,7	1 649,6	4 525,1
TOTAL AXE 1		17 664,2	19 716,7	21 445,1	58 826,0

Axe stratégique 2 : « Consolidation de la relance économique et promotion du développement durable ». Le coût estimatif de cet axe pour la période 2008-2010 est de 160,3 milliards de Fcfa réparti à travers 6 programmes annuels suivants:

Tableau 14 : Coût des Programmes spécifiques de l’Axe stratégique 2 (en millions de FCFA)

		2008	2009	2010	2008-2010
AXE 2: Consolidation de la relance économique et promotion du développement durable	Programme 5: Renforcement des réformes structurelles	6 793,9	7 583,4	8 248,1	22 625,4
	Programme 6: Renforcement de l'Intégration régionale et promotion du commerce	2 717,6	3 033,3	3 299,2	9 050,2
	Programme 7 : Relance de l'économie agricole et rurale	4 959,6	6 076,9	7 818,2	18 854,6
	Programme 8 : Développement des infrastructures de soutien à la croissance économique	24 245,3	31 284,3	41 216,6	96 746,2
	Programme 9 : Gestion efficace des ressources naturelles et de l'environnement	3 520,4	4 589,4	4 934,3	13 044,1
TOTAL AXE 2		42 236,8	52 567,3	65 516,4	160 320,5

Axe stratégique 3 : « Développement des secteurs sociaux, des ressources humaines et de l'emploi ». Le coût estimatif de cet axe pour la période 2008-2010 est de 281,5 milliards de Fcfa réparti à travers cinq programmes annuels suivants :

Tableau 15 : Coût des Programmes spécifiques de l’Axe stratégique 3 (en millions de FCFA)

		2008	2009	2010	2008-2010
AXE 3: Développement des secteurs sociaux, des ressources humaines et de l'emploi	Programme 10: Promotion du système d'éducation et de formation	32 623,1	39 972,2	51 426,2	124 021,5
	Programme 11: Développement du système et des services de santé	27 967,7	34 416,2	44 579,9	106 963,8
	Programme 12: Amélioration du niveau nutritionnel de la population	2 100,5	2 424,4	3 045,5	7 570,3
	Programme 13: Amélioration de l'accès à l'eau potable et aux infrastructures d'assainissement	11 927,2	16 220,5	10 292,2	38 439,9
	Programme 14: Promotion de l'équité genre, de l'emploi, de la protection sociale et du développement communautaire	1 358,8	1 516,7	1 649,6	4 525,1
TOTAL AXE 3		75 977,3	94 549,9	110 993,4	281 520,6

CHAPITRE 5 : CADRE INSTITUTIONNEL ET MECANISMES DE MISE EN ŒUVRE, DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

Le mécanisme de suivi/évaluation permet, non seulement d'avoir une meilleure connaissance des conditions de vie des populations, mais également d'apprécier les résultats et impacts des mesures de politiques sur le phénomène de la pauvreté. C'est pour cela que le Gouvernement entend mettre en place, un système cohérent et efficace qui rend compte du progrès dans la mise en œuvre des politiques et programmes de lutte contre la pauvreté.

La mise en œuvre de la stratégie intérimaire est subordonnée à la réalisation de trois conditions essentielles à savoir : la mise en place dans les meilleurs délais du nouveau cadre institutionnel, la préparation d'un plan d'actions prioritaires chiffré qui serait considéré comme partie intégrante du document intérimaire et le renforcement des capacités des principales administrations.

Aussi, la mise en œuvre de la SRP intérimaire et le mécanisme de son suivi et évaluation reposent-ils sur six (06) principes clés à savoir :

- (i) la consolidation des acquis et de l'existant ;
- (ii) la promotion de l'approche participative orientée vers une appropriation nationale ;
- (iii) l'adoption progressive de l'approche « gestion axée sur les résultats » au plan national et sectoriel ;
- (iv) la responsabilisation des Ministères Techniques, des Régions et Préfectures, et des Collectivités locales dans l'exécution et le suivi des différentes actions prioritaires relevant de leur champ de compétences ;
- (v) l'importance à accorder au processus de dynamisation et de renforcement de l'appareil statistique aussi bien aux niveaux central, sectoriel que décentralisé. En effet, le dispositif de suivi – évaluation requiert une politique de l'information publique en vue d'une meilleure transparence dans la gestion publique ;
- (vi) l'implication de tous les acteurs non gouvernementaux dans le processus de suivi - évaluation, en particulier ceux de la Société Civile, en vue de renforcer la concertation sur la préparation et la mise en œuvre des politiques publiques de développement d'une part, et d'initier progressivement la mise en place d'un système opérationnel de contrôle citoyen d'autre part.

Pour atteindre ces objectifs, le mécanisme sera axé sur un cadre institutionnel rénové de mise en œuvre et un système d'information cohérent et facilitant un meilleur suivi de la SRP et des OMD.

5.1 CADRE INSTITUTIONNEL DE MISE EN ŒUVRE, DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE LA STRATÉGIE

Les différents acteurs (Etat, collectivités locales, société civile, secteur privé et bailleurs de fonds) auront pour responsabilité de s'assurer que le programme touche effectivement les populations ciblées. Il s'avère alors nécessaire d'établir des réseaux d'interlocuteurs et de représentants des populations cibles comprenant notamment les agents des services déconcentrés et les représentants de collectivités locales, les dirigeants d'organisations communautaires telles que les Comités Villageois de Développement (CVD) et les Comités de Développement des Quartiers (CDQ), les groupements féminins, les organisations de jeunes et les associations professionnelles, de façon plus générale, les organisations de la société civile.

La réussite de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP) dépend en grande partie de la pertinence, l'opérationnalité et la mise en œuvre effective du dispositif institutionnel de suivi-évaluation de la SRP (cf. annexe 6). Le dispositif institutionnel sera composé comme suit :

- **Le Conseil National des Politiques de Développement et de Lutte contre la Pauvreté (CNPDL) :** Placé sous la Présidence du Premier Ministre, le CNPDLP est composé de tous les membres du Gouvernement et des acteurs non gouvernementaux que sont les Organisations de la Société Civile, les Syndicats, le Conseil Economique et Social (qui sera mis en place), les Responsables des Confessions religieuses, ainsi que les Partenaires Techniques et Financiers. C'est l'instance privilégiée d'orientation des politiques de lutte contre la pauvreté et, en général, des politiques de développement. Il a pour mission générale d'évaluer les politiques publiques mises en œuvre par le Gouvernement. En particulier, c'est l'instance d'appréciation de l'état d'avancement du DSRP et de tous les Programmes Economique et Financier²⁵, à travers la revue des politiques de développement.
- **Le Comité Interministériel chargé des Stratégies de Lutte contre la Pauvreté (CISLP) :** Il donne les grandes orientations du DSRP et de ses plans d'action successifs, supervise la mise en œuvre de la stratégie nationale et assure la validation politique des documents relatifs au DSRP (plan d'action, rapport annuel de mise en œuvre,...). Il a en outre pour mission le suivi au plan national des Objectifs du Millénaire pour le Développement et de la Déclaration de Paris.

Le CISLP sera composé de : le Ministre de l'Economie et des Finances (Président du Comité) ; le Ministre de la Coopération, du Développement et de l'Aménagement du Territoire (Vice-président) ; le Ministre de la Santé ; le Ministre des Enseignements Primaire et Secondaire, de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Alphabétisation ; le Ministre des Travaux Publics, des Transports, de l'Urbanisme et de l'Habitat ; le Ministre des Mines, de l'Energie et de l'Eau ; Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche ; le Ministre de l'Environnement, du Tourisme et des Ressources Forestières ; le Ministre de l'Administration territoriale, de la Décentralisation et des Collectivités Locales ; le Ministre de la Fonction Publique, de la Réforme Administrative et des Relations avec les Institutions de la République ; Ministre du Commerce, de l'Industrie, de l'Artisanat et des Petites et Moyennes Entreprises ; le Ministre de la Justice ; Ministre de l'Action Sociale, de la Promotion de la Femme, de la Protection des Enfants et des Personnes Agées ; le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, Ministre des Postes et Télécommunications et des Innovations Technologiques ; Ministre de la Communication, de la Culture et de la Formation Civique ; Ministre de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs ; Ministre du Travail et de la Sécurité Sociale.

Le Secrétariat des réunions du Comité Interministériel est assuré par le Secrétaire Technique Permanent.

- **Comité Technique de Pilotage des activités du DSRP :** Ce comité assure la coordination technique des travaux sur la base des rapports et tableaux de bord périodiques qui lui sont transmis, le suivi rapproché de l'ensemble des actions prioritaires du DSRP, en particulier des mesures de stabilisation macro-économique et des réformes sectorielles ou à caractère transversal mis en œuvre dans le cadre du DSRP et/ou des programmes de coopération avec les institutions internationales. Le Comité Technique de Pilotage comprend en plus des Secrétaires Généraux (ou Directeurs de Cabinet pour les Ministères qui n'en ont pas) des Ministères membres du CISLP, le Directeur National de la BCEAO.

De par ses attributions en matière de coordination des réformes, le Comité travaillera en liaison étroite avec tout Comité national dont le champ d'intervention porte sur les réformes économiques et sociales (par exemple, le Secrétariat Permanent du Conseil National de Lutte contre le VIH/SIDA et les MST).

Le Comité Technique de Pilotage est structuré autour d'un Secrétariat de Coordination assuré par le Secrétariat Technique Permanent et de quatre (4) Sous-Comités Techniques à savoir : le SCT 1 « Politique macroéconomique », le SCT 2 « Infrastructures économiques », le STC 3 « Secteurs sociaux » et le SCT 4 « Gouvernance ». Le secrétariat des Sous-Comités Techniques est assuré par les Experts du Secrétariat Technique Permanent du DSRP.

²⁵ / Signés par le Gouvernement avec les Partenaires Techniques et Financiers

- **Secrétariat Technique Permanent du DSRP** : Sa création répond à la nécessité de disposer d'une structure pérenne, dotée d'une expertise permanente conséquente et susceptible d'assurer la coordination de l'ensemble des activités techniques d'élaboration, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation du DSRP. Le Secrétariat Technique Permanent du DSRP constitue donc la cheville ouvrière de tout le cadre institutionnel du DSRP. Il est dirigé par un Secrétaire technique permanent assisté d'experts nationaux. Le Secrétariat Technique Permanent du DSRP est un organe permanent de supervision technique des activités de suivi et d'évaluation de la stratégie nationale de réduction de la pauvreté, du suivi des OMD, du suivi de la Déclaration de Paris et du suivi de tous les Programmes Economiques et Financiers signés avec les partenaires bilatéraux et multilatéraux.
- **Comités Sectoriels du DSRP** : Ils sont situés au sein de chaque Ministère sectoriel et présidés par les Secrétaires Généraux des Ministères sectoriels (ou les Directeurs de Cabinet pour les ministères qui n'en ont pas) avec les Directeurs chargés des Etudes et de la Programmation comme rapporteurs assistés des Experts du Secrétariat Technique Permanent du DSRP. Les autres membres sont constitués d'un représentant par direction technique, des coordonnateurs/directeurs des programmes ou projets du secteur, d'un représentant par structure rattachée et/ou de tutelle, des représentants de la société civile et du secteur privé intervenant dans le secteur ainsi que des partenaires techniques et financiers.
- **Comités Régionaux de Suivi Participatif (CRSP)** : Ils assurent le suivi et l'évaluation participatifs des projets et programmes, à l'échelon régional. Ces organes sont indépendants et autonomes vis à vis des structures nationales, mais sont leurs correspondants. Ces Comités Régionaux travailleront en étroite collaboration avec les administrations préfectorales et les organisations de la société civile locale dans le suivi de la mise en œuvre du DSRP au niveau de leur région.
- **Comités Locaux de Suivi Participatif (CLSP)** : Au niveau local, il pourra être mis en place après les élections locales, les Comités Locaux de Suivi. Ces comités, présidés par les futurs Maires, auront pour mission d'assurer la collecte des données statistiques de la commune et de faire le suivi des actions mises en œuvre dans le cadre du DSRP dans leur commune.

Le gouvernement s'emploiera à assurer la mise en place et le fonctionnement effectif des CRSP et CLSP, dès la mise en place des élus locaux, à l'issue des élections locales.

Une fois les mécanismes prioritaires de suivi mis en place et consolidés, il est envisagé la création d'un **Comité Etat/Donateurs** qui va constituer l'organe privilégié de dialogue entre le Gouvernement et les partenaires techniques et financiers du Togo, d'une part, et d'un mécanisme spécifique de suivi et de concertation autour du DSRP qui sera géré sous l'initiative propre des acteurs non gouvernementaux pour assurer le suivi et l'évaluation parallèle par les Organisations de la Société Civile, d'autre part.

5.2 SYSTÈME D'INFORMATION POUR LE SUIVI ET L'ÉVALUATION DE LA STRATÉGIE

Pour assurer un suivi cohérent de la SRP, les différents acteurs cités ci haut sont regroupés autour d'un système d'information pour le suivi et évaluation du DSRP. Ces différents acteurs auront cinq rôles essentiels à jouer : (i) la production de données et d'informations ; (ii) l'analyse des résultats issus de ces données et informations ; (iii) l'élaboration et la maintenance des répertoires et des bases de sondage ; (iv) la diffusion des analyses sous formes de rapport ; et (v) la coordination de tout le système. Ce système d'information a pour objectif :

- la production systématique d'indicateurs et/ou d'informations de base pour chacun des secteurs prioritaires identifiés dans le DSRP et pour l'atteinte des OMD ;
- la production d'informations pour le suivi des programmes et des projets de réduction de la pauvreté ;
- la production d'informations pour l'évaluation d'impacts des politiques, programmes et projets.

5.2.1. Structure du système

Le système d'information pour le suivi et évaluation du DSRP et des OMD s'appuiera en partie sur les systèmes d'information sectoriels existant notamment au niveau de la santé (SNIS), l'éducation, le VIH/SIDA, des Finances, du développement rural. Il s'articule autour de trois composantes appelées sous-systèmes qui se complètent et s'intègrent parfaitement. Il s'agit de :

Sous système « Suivi des conditions de vie des ménages »

Le sous-système a pour objectif la production systématique et la gestion d'indicateurs sur les conditions de vie des ménages et/ou d'informations de base pour chacun des secteurs prioritaires identifiés dans le DSRP et les OMD. Il s'agit essentiellement d'indicateurs de résultats et d'indicateurs d'impact global fondés sur les approches de la pauvreté monétaire, de la pauvreté des besoins essentiels, de la pauvreté des capacités ou opportunités et de la pauvreté par l'exclusion sociale. Ces indicateurs sont régulièrement renseignés à partir des comptes nationaux, des enquêtes statistiques et des relevés administratifs. Il est placé sous la responsabilité du Secrétariat technique permanent du DSRP (STP-DSRP). La coordination technique est assurée par la DGSCN.

Une liste de 32 indicateurs de résultats et d'impact est annexée au document. Elle couvre les différents domaines identifiés par le DSRP : macroéconomie, pauvreté, gouvernance, sécurité, participation, secteur privé, énergie, transport et infrastructures, télécommunication, agriculture, éducation, santé, VIH/SIDA, assainissement, eau, emploi, nutrition et environnement.

Sous système « Suivi des programmes et projets »

Il a pour objectif de suivre l'exécution financière et physique des programmes et projets de réduction de la pauvreté. Ce sont des indicateurs d'intrants et de produits. Le suivi des intrants, c'est à dire le suivi du niveau des ressources affectées aux services et aux programmes. Il donne également lieu au suivi des ressources humaines et matérielles disponibles. Le suivi des produits engendrés par la réalisation des activités des projets et programmes : il s'agit du suivi de la prestation des services conçus pour réduire la pauvreté (tels la construction d'écoles, de centres sanitaires, les infrastructures hydrauliques, route, etc.). Ce suivi permet d'apprécier l'existence et l'état des investissements prévus dans les programmes et projets pour réduire la pauvreté. Les données requises à cet effet, proviennent pour l'essentiel des dossiers administratifs des structures des programmes et projets et des statistiques internes des Ministères de tutelle. Le bon fonctionnement de ce sous-système nécessite la mise en place de Cadres de dépenses à moyen terme (CDMT) qui serviront de cadre de programmation et d'exécution budgétaires. La coordination sera assurée par la Direction Générale du Développement et le secrétariat par la Direction Générale du Budget.

Sous système « évaluation d'impact »

L'évaluation d'impact permet d'identifier les changements intervenus dans le bien-être des individus appartenant à une population spécifique, et qui peuvent être attribués à un programme ou à une politique donnée. Il s'agit d'études portant sur un projet, un programme ou une politique spécifique et sur une population bien déterminée. Les résultats de ces évaluations serviront à orienter les décisions d'extension, d'amendement ou de suppression d'une politique, d'un programme ou d'un projet donné et servir au classement des actions publiques par ordre de priorité. C'est un outil d'aide à la décision qui a l'avantage d'accroître la visibilité des programmes pour l'ensemble de la population. Ce dernier sous système est sous le contrôle du Secrétariat technique permanent du DSRP.

5.2.2. Amélioration de la production et de la diffusion de l'information statistique

Dans le but de redynamiser le Système Statistique National, le Gouvernement devra ériger la DGSCN en un Institut national de la statistique. Le meilleur suivi des OMD et de la SRP nécessite une réorganisation et un renforcement du Système statistique national qui, depuis plusieurs années, est confronté à des dysfonctionnements et insuffisance, en matière de coordination.

L'efficacité et l'efficience du système d'information national sur la pauvreté dépendent des relations fonctionnelles entre les structures productrices et utilisatrices de données statistiques. A cet égard, des mécanismes de collaboration et de synergie vont être développés avec les sources primaires de collecte et de traitement de données statistiques, telles que les départements ministériels sectoriels, les antennes statistiques régionales, et les autres structures productrices de données. Cette collaboration doit évidemment s'inscrire dans l'optique d'une meilleure coordination et dans la perspective d'une amélioration du cadre et de la méthodologie de collecte des données.

A cet effet, le Gouvernement s'engage à :

- Améliorer le fonctionnement de la DGSCN par : (i) le renforcement en personnel pour les besoins internes et pour une mise à disposition dans les autres administrations, (ii) l'élaboration de la Stratégie nationale pour le développement de la statistique (SNDS) et (iii) le renforcement et la dynamisation des délégations régionales de la statistique.
- Opérationnaliser le Conseil national de la statistique (CNS) à travers (i) l'élaboration des textes portant composition, mandat et fonctionnement du CNS, (ii) l'élaboration des décrets d'application de la loi.
- Elaborer un programme de renforcement des capacités des statistiques sectorielles dans les différents ministères. Pour cela, les actions consisteront à : (i) la création/renforcement des cellules statistiques dans les ministères, (ii) la définition des activités statistiques et de la production dans les ministères concernés, (iii) l'affectation du personnel nécessaire au moyen d'un éventuel redéploiement des effectifs, (iv) l'assistance technique éventuelle par la DGSCN pour mettre en place ou améliorer les travaux statistiques (méthodologie de collecte, de traitement et de publication des résultats) et (v) la dotation des services en équipements informatiques et en moyen de fonctionnement.

5.3 RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

La crise profonde que le Togo a traversée ces seize dernières années a eu des répercussions assez sensibles sur le fonctionnement de l'Administration Publique. Le système fonctionne difficilement actuellement avec des agents certes qualifiés mais aussi parfois démotivés. Le système est aussi caractérisé par une fonction publique vieillissante sans beaucoup de moyens de fonctionnement. Les tendances actuelles montrent que la fonction publique risquera de perdre près de 2/3 de ses agents entre 1994 et 2009.

Mettre en œuvre les axes du DSRP Intérimaire et préparer le DSRP Complet en s'appuyant sur l'Administration Publique dans son état actuel risque de limiter l'impact des actions. En effet, une mise en œuvre réussie de ce programme exige à long terme la reconstruction d'un Etat moderne s'appuyant sur une administration publique organisée avec un personnel rajeuni, qualifié et motivé. C'est dans ce contexte que se situe l'organisation des Etats Généraux de l'Administration Publique en décembre 2006, première étape pour l'organisation d'une réforme en profondeur qui prendra plusieurs années avant de produire les effets escomptés. Cette reconstruction d'une administration publique moderne et efficace devrait contribuer à mieux assurer la fourniture des services publics (santé, éducation, eau potable, assainissement...) attendus par les populations. Elle devrait s'appuyer sur un partenariat public – privé dans la fourniture de certains services publics. Enfin, tout en renforçant les capacités du secteur public, elle devra être basée sur le respect des principes de l'Etat de Droit, de la transparence, de la participation et de la reddition des comptes.

En attendant que cette réforme ne prenne forme et produise les résultats escomptés, certaines fonctions (et structures) clefs de l'administration seront réactivées en vue de piloter la mise en œuvre des réformes et des programmes de développement. Il s'agit notamment d'améliorer la formulation des politiques devant aboutir au DSRP Complet et la fourniture de services publics. L'effet recherché à travers la relance des fonctions administratives essentielles d'exécution de programmes et de mise en œuvre de réformes est de créer sinon de restaurer les capacités institutionnelles et humaines dans les domaines où leur absence ou faiblesse risque de compromettre irrémédiablement la mise en œuvre des programmes de stabilisation macro-économique ainsi que ceux de reconstruction des divers secteurs vitaux tels que les infrastructures, la santé, l'éducation, l'agriculture. Il s'agit de s'assurer, à court terme, des conditions d'une mise en œuvre effective des programmes de

reconstruction soutenue par la communauté internationale et de préparer le DSRP Complet. De manière plus précise, les points qui méritent une attention particulière sont :

- la coordination de l'action gouvernementale en vue d'assurer un meilleur pilotage et une meilleure mise en cohérence des réformes et des programmes d'investissements en les replaçant dans un cadre cohérent (équilibres macro-économiques, objectifs globaux et sectoriels, réduction des disparités régionales, mise en place d'un environnement favorable au secteur privé,...) ;
- la consolidation du processus de réorganisation des finances publiques, à travers la préparation du budget et son exécution d'une part, et la consolidation de la comptabilité publique et les mécanismes contrôles internes et externes ;
- l'exécution des programmes de développement dans les ministères précités (éducation, santé, agriculture, infrastructures...);
- la finalisation du document de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté à travers notamment le renforcement des capacités en matière de formulation de la politique de développement (cadre macro-économique, réactivation des politiques sectorielles, la formulation d'un programme d'action, dans le sens d'un Programme des Investissements Publics rénové).

La revue des principaux points mentionnés ci-dessus montre l'importance de renforcer la coordination des activités du Gouvernement et de mettre en place un cadre de concertation opérationnel entre le Gouvernement et ses partenaires au développement. En effet, le relèvement des différents défis mentionnés plus haut nécessite un appui important de la communauté internationale. La remise en place de cette capacité minimale va permettre d'assurer une meilleure planification de cette assistance extérieure et une meilleure absorption des ressources financières mobilisées. Cette capacité minimale devra aussi inclure la mise en place d'un mécanisme opérationnel de coordination des interventions des partenaires au développement.

5.4 PERSPECTIVES D'ELABORATION DU DSRP COMPLET

5.4.1. Calendrier indicatif et grandes séquences du processus

Le Gouvernement envisage d'élaborer le DSRP complet en tenant compte des premiers résultats du DSRP intérimaire. A ce titre, l'horizon d'un an est fixé à titre indicatif pour sortir la version initiale du DSRP complet. Cet horizon comprend trois grandes séquences à savoir : (i) le démarrage du processus du DSRP complet ; (ii) le diagnostic qui va de l'état des lieux aux caractéristiques de la pauvreté ; et (iii) la formulation de la stratégie et de ses instruments de mise en œuvre et de suivi-évaluation.

- Première séquence : Démarrage du processus du DSRP complet

Il s'agira essentiellement pour le Gouvernement : (i) d'élaborer et d'adopter la feuille de route définitive du processus du DSRP complet suivant une approche participative ; (ii) de mobiliser tous les acteurs au développement autour de ce canevas du processus ; et (iii) de procéder au lancement des études et enquêtes spécifiques à réaliser dans le cadre du processus.

Cette première séquence s'étalera sur les quatre derniers mois de l'année 2007.

- Deuxième séquence : Diagnostic

Dans la première phase de cette séquence qui se déroulera essentiellement sur le premier trimestre de l'année 2008, le Gouvernement s'emploiera à mettre en place des groupes thématiques à qui reviendra la charge de proposer, sur la base des résultats des études et enquêtes réalisées, un diagnostic complet de chaque secteur au regard duquel des solutions seront envisagées.

La seconde phase sera consacrée à l'évaluation des coûts des mesures proposées.

- *Troisième séquence : Formulation de la Stratégie*

Cette séquence couvre le deuxième et le troisième trimestres de l'année 2008 et comprend la rédaction de la version préliminaire du DSRP complet et sa finalisation.

S'agissant de la rédaction de la version préliminaire, le Gouvernement envisage, dans un premier temps, de procéder à la définition des axes du DSRP en tenant compte des stratégies de développement à moyen et long termes que le pays s'est données. En d'autres termes, la SRP complète devra s'arrimer aux stratégies à moyen et long termes existantes. C'est à la suite de cette définition des axes que l'étape de rédaction de la version préliminaire du DSRP complet débutera. Cet exercice bénéficiera à la fois de l'assistance extérieure et de l'apport de toutes les compétences internes aussi bien de l'Administration publique, de la Société civile que du Secteur privé.

La phase de finalisation du DSRP complet comprendra en plus de l'amélioration du contenu des axes, les travaux relatifs aux instruments de mise en œuvre et de suivi-évaluation à savoir le cadrage, le système de suivi-évaluation, la matrice des mesures, le plan d'actions prioritaires, etc. Compte tenu de l'attention particulière que le Gouvernement accorde au poids de la dette, les travaux de finalisation prévoient en outre l'analyse de la viabilité de la dette afin d'aider le pays à éviter de se mettre à nouveau dans l'engrenage du surendettement et par voie de conséquence fournir à la communauté financière le gage pour une utilisation rationnelle des ressources de l'IPPTE et de l'IADM pour lesquelles plaide le Gouvernement togolais.

5.4.2. Processus participatif du DSRP complet

L'amélioration du processus participatif a commencé avec l'enquête qualitative réalisée par l'URD avec l'appui technique et financier de la Banque Mondiale. Le processus d'élaboration du DSRP complet connaîtra un renforcement de la participation à tous les niveaux. En effet, dès que le Togo conclura son programme au titre de la FRPC, le processus se poursuivra avec des études complémentaires²⁶ après lesquelles les travaux des groupes thématiques seront relancés. A ce niveau, des efforts seront faits afin que les participants à ces travaux proviennent autant que possible de toutes les régions et de tous les segments de la vie économique et sociale du pays.

Les travaux des groupes thématiques seront suivis de la rédaction du premier jet du document complet. A ce stade, l'équipe de rédaction sera élargie à des personnes ressources dont certains représentants de la société civile et du secteur privé.

La première version sera ensuite largement diffusée pour permettre à un plus grand nombre de personnes d'en prendre connaissance et d'y apporter des contributions. Ces contributions seront formulées par des groupes organisés mais aussi à travers des ateliers régionaux sur toute l'étendue du territoire en vue de mieux prendre en compte les préoccupations de toutes les couches de la population et plus particulièrement des pauvres.

En dernier ressort, le document sera présenté à un atelier de validation avant son adoption par le Gouvernement.

Tous les partenaires seront consultés aux diverses étapes de ce processus afin de faciliter la mise en œuvre du principe de l'alignement et de préparer aussi le terrain aux appuis budgétaires.

²⁶ / Voir la liste indicative de ces études en annexes.

ANNEXES

1. Liste indicative des enquêtes et études à réaliser

1. Recensement Général de la Population et de l'Habitat (PM)
2. Enquête intégrale budget-consommation (PM)
3. Enquête QUIBB
4. Enquête 123 sur l'emploi et le secteur informel
5. Enquête Démographique et de Santé avec module VIH/SIDA
6. Enquête sérologique sur la prévalence du VIH/SIDA
7. Sources de la croissance / Secteurs porteurs de croissance
8. Climat des affaires
9. Revue de la politique agricole et bilan des ouvrages de maîtrise d'eau pour la production agricole
10. Evaluation de la politique en matière d'eau potable, d'assainissement et d'hygiène
11. Etude sur la contribution des ONG, des Associations et des Confessions Religieuses au développement et à la réduction de la pauvreté
12. Etude-bilan des actions de lutte contre la pauvreté de l'Etat
13. Evaluation de la stratégie intérimaire de pauvreté
14. Rapport sur l'état des lieux des indicateurs de la Déclaration de Paris
15. Revue des dépenses publiques PEFA
16. Etude de faisabilité sur la gratuité de l'enseignement primaire
17. Etude sur les modes de transports

2. Indicateurs de suivi de la pauvreté

Domaines	Indicateurs	Source d'information	Valeur initiale (Année de référence : 2006)	Valeur cible (mise en oeuvre du DSRP)	
				2010	2015
Cadre macroéconomique et pauvreté					
Cadre macro économique	1. Taux de croissance économique réel	DGSCN/ DE	1,9%	4,1%	4,0%
	2. Taux d'investissement (privé et public)	DGSCN /DE	17,6%	20,0%	25,0%
	3. Taux d'inflation	DGSCN	2,2%	2,0%	2,0%
Pauvreté	4. Incidence de la pauvreté	DGSCN	61,7%	58,6%	53,4%
	5. Part du cinquième le plus pauvre de la population dans la consommation nationale	DGSCN	7,8%	10,0%	10,0%
Axe stratégique 1 : Amélioration de la gouvernance politique et économique					
Gouvernance économique	6. Taux d'exécution budgétaire global	DGB	106,6%	100,0%	100,0%
Sécurité	7. Nombre de cas de violation de droit de l'homme	LTDH/ CNDH	177	0	0
Gouvernance politique	8. Pourcentage des ressources publiques affectées aux collectivités	DGB	nd		
Participation	9. Pourcentage de femmes députées	Assemblée Nationale	7,4%	15,0%	30,0%
Axe stratégique 2 : Consolidation de la relance économique et promotion du développement durable					
Secteur privé	10. Indice de la production industrielle	DE	145		
Energie	11. Nombre de nouveaux villages électrifiés	DGE	nd	10	10
Transports et Infrastructure	12. Linéaire de routes bitumées réhabilitées	DGTP	16,5%		
Télécom	13. Nombre d'abonnés au téléphone (fixe et portable) pour 1000 habitants	Togo Télécoms. ARTP	48	70	100
Développement rural	14. Production du maïs (millier de tonnes)	DSID	538,4	640,6	833,5
	15. Production de manioc (millier de tonnes)	DSID	767,4	913,1	1187,5
	16. Production du coton (millions de FCFA)	CCFCC	45,3	87,9	114,2
	17. Production du café (millions de FCFA)	CCFCC	6,8	7,2	7,6
Environnement	18. Part des superficies des écosystèmes protégés	Direction de l'environnement	7%	10%	10%
	19. Pourcentage de ménages utilisant des combustibles solides (bois, charbon)	DGSCN	96,1%	93%	90%

Domaines	Indicateurs	Source d'information	Valeur initiale (Année de référence : 2006)	Valeur cible (mise en oeuvre du DSRP)	
				2010	2015
Axe stratégique 3 : Développement des secteurs sociaux, des ressources humaines et de l'emploi					
Education	20. Taux brut de scolarisation au primaire	DPPE/MEN DGSCN	115,3%	100,0%	100,0%
	21. Taux d'alphabétisation	DGSCN	56,9%	70,0%	100,0%
	22. Taux d'achèvement au primaire	DPPE/MEN DGSCN	78,1%	85,0%	100,0%
Santé	23. Taux de couverture vaccinale par antigène (Rougeole, DTC, Polio, BCG) des enfants de 0 à 11 mois	PEV /DGSCN	49,2%	70,0%	100,0%
	24. Taux de mortalité Infanto juvénile	DGSCN	123‰	100‰	41‰
	25. Proportion d'accouchements assistés par des personnels de santé	DISER/ DGSCN	62,9%	80,0%	100,0%
VIH/SIDA	26. Taux de prévalence du VIH/SIDA chez les personnes âgées de 15 à 24 ans	PNLS	3,2%	1,5%	0,0%
Assainissement	27. Proportion de la population ayant accès à un meilleur système d'assainissement	DGSCN	31,7%	60,0%	100,0%
Eau	28. Proportion de la population ayant accès à une source d'eau meilleure	DGSCN	57,1%	65,0%	74,0%
Emploi	29. Taux de sous-emploi	DGSCN	19,7%	17,2%	15,0%
	30. Pourcentage de femmes salariées parmi les femmes active occupées	DGSCN	3,5%	5,0%	8,0%
Nutrition	31. Pourcentage d'enfants de moins de cinq ans présentant une insuffisance pondérale	DGSCN	26,0%	20,0	13,0%

3. Coût global de la stratégie intermédiaire par type de financement

en milliards de Fcfa

	2008			2009			2010			2008-2010		
	RI	RE	A Rech	RI	RE	A Rech	RI	RE	A Rech	RI	RE	A Rech
Programme 1: Amélioration de la gouvernance politique	6,44	2,72	1,72	6,15	4,55	1,43	6,79	5,65	1,32	19,38	12,92	4,47
Programme 2: Mise en œuvre des réformes institutionnelles	0,80	0,34	0,21	0,77	0,57	0,18	0,85	0,71	0,17	2,42	1,61	0,56
Programme 3: Assainissement des finances publiques et lutte contre la corruption	2,41	1,02	0,64	2,31	1,70	0,54	2,55	2,12	0,50	7,27	4,84	1,68
Programme 4: Gestion saine et efficace des flux d'aide	0,80	0,34	0,21	0,77	0,57	0,18	0,85	0,71	0,17	2,42	1,61	0,56
AXE 1: Amélioration de la gouvernance politique et économique	10,46	4,41	2,79	10,00	7,39	2,33	11,03	9,19	2,15	31,49	20,99	7,27
Programme 5: Renforcement des réformes structurelles	4,02	1,70	1,07	3,85	2,84	0,90	4,24	3,53	0,83	12,11	8,07	2,80
Programme 6: Renforcement de l'intégration régionale et promotion du commerce	1,61	0,68	0,43	1,54	1,14	0,36	1,70	1,41	0,33	4,85	3,23	1,12
Programme 7: Relance de l'économie agricole et rurale	2,94	1,24	0,78	3,08	2,28	0,72	4,02	2,83	0,66	10,04	6,35	2,16
Programme 8: Développement des infrastructures de soutien à la croissance économique	14,36	6,06	3,83	15,87	11,72	3,70	21,20	14,58	3,41	51,43	32,36	10,93
Programme 9: Gestion efficace des ressources naturelles et de l'environnement	2,08	0,88	0,56	2,33	1,72	0,54	2,54	2,14	0,50	6,95	4,74	1,60
AXE 2: Consolidation de la relance économique et promotion du développement durable	25,01	10,55	6,67	26,66	19,69	6,21	33,70	24,50	5,72	85,38	54,74	18,61
Programme 10: Promotion du système d'éducation et de formation	19,32	8,15	5,15	20,27	14,97	4,73	26,45	18,63	4,35	66,05	41,75	14,23
Programme 11: Développement du système et des services de santé	16,56	6,99	4,42	17,46	12,89	4,07	22,93	16,04	3,75	56,95	35,92	12,23
Programme 12: Amélioration du niveau nutritionnel de la population	1,24	0,52	0,33	1,23	0,91	0,29	1,57	1,13	0,26	4,04	2,56	0,88
Programme 13: Amélioration de l'accès à l'eau potable et aux infrastructures d'assainissement	7,06	2,98	1,88	8,23	6,08	1,92	5,29	7,56	1,77	20,58	16,62	5,57
Programme 14: Promotion de l'équité genre, de l'emploi, de la protection sociale et du développement communautaire	0,80	0,34	0,21	0,77	0,57	0,18	0,85	0,71	0,17	2,42	1,61	0,56
AXE 3: Développement des secteurs sociaux, des ressources humaines et de l'emploi	45,00	18,98	12,00	47,95	35,42	11,18	57,09	44,06	10,30	150,05	98,46	33,47
Programme spécial: Suivi et Evaluation de la SRP-I	2,41	1,02	0,64	2,31	1,70	0,54	2,55	1,95	0,46	7,27	4,67	1,64
Coût de la SRP-I par Financement	82,89	34,97	22,10	86,92	64,20	20,26	104,37	79,87	18,66	274,18	179,04	61,02
Coût total de la SRP-I	139,95			171,38			202,90			514,24		

4. Coût de la stratégie intérimaire en pourcentage du PIB

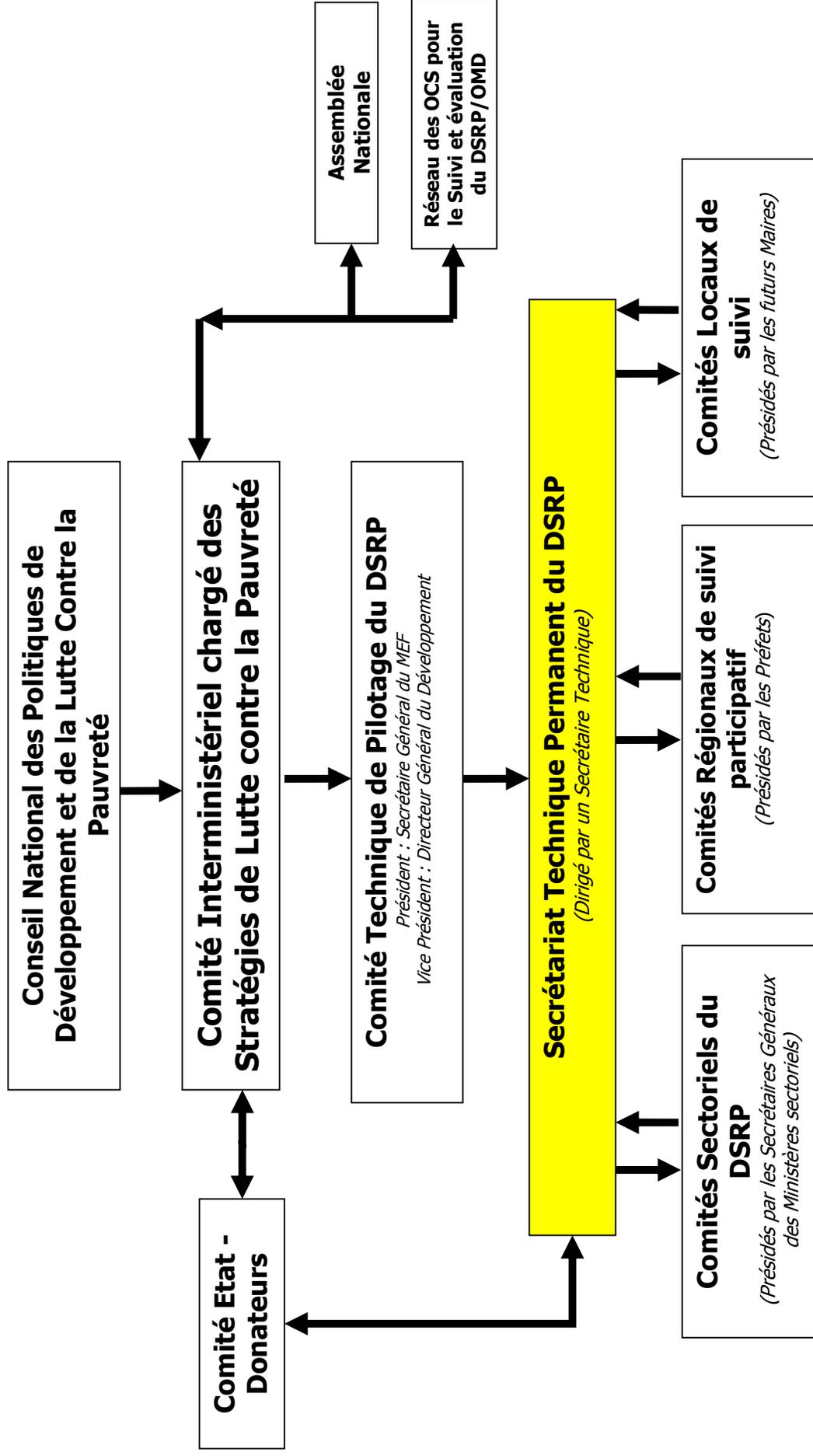
	2007			2008			2009			2010						
	dont		Total	dont		Total	dont		Total	dont		Total				
	Budget	Externe A Rech		Budget	Externe A Rech		Budget	Externe A Rech		Budget	Externe A Rech					
<i>(en pourcentage du PIB)</i>																
Axe Stratégique 1 : Amélioration de la gouvernance politique et économique	1,26%	1,00%	0,26%	0,00%	1,41%	0,84%	0,35%	0,22%	1,49%	0,76%	0,56%	0,18%	1,59%	0,78%	0,65%	0,15%
Amélioration de la gouvernance politique	0,78%	0,61%	0,16%	0,00%	0,87%	0,51%	0,22%	0,14%	0,92%	0,47%	0,34%	0,11%	0,98%	0,48%	0,40%	0,09%
Mise en œuvre des réformes institutionnelles	0,10%	0,08%	0,02%	0,00%	0,11%	0,06%	0,03%	0,02%	0,11%	0,06%	0,04%	0,01%	0,12%	0,06%	0,05%	0,01%
Assainissement des finances publiques et lutte contre la corruption	0,29%	0,23%	0,06%	0,00%	0,33%	0,19%	0,08%	0,05%	0,34%	0,17%	0,13%	0,04%	0,37%	0,18%	0,15%	0,04%
Gestion saine et efficace des flux d'aide	0,10%	0,08%	0,02%	0,00%	0,11%	0,06%	0,03%	0,02%	0,11%	0,06%	0,04%	0,01%	0,12%	0,06%	0,05%	0,01%
Axe Stratégique 2: Consolidation de la relance économique et promotion du développement durable	3,02%	2,39%	0,63%	0,00%	3,38%	2,00%	0,84%	0,53%	3,97%	2,02%	1,49%	0,47%	4,54%	2,39%	1,74%	0,41%
Renforcement des réformes structurelles	0,49%	0,38%	0,10%	0,00%	0,54%	0,32%	0,14%	0,09%	0,57%	0,29%	0,21%	0,07%	0,61%	0,30%	0,25%	0,06%
Renforcement de l'Intégration régionale et promotion du commerce	0,19%	0,15%	0,04%	0,00%	0,22%	0,13%	0,05%	0,03%	0,23%	0,12%	0,09%	0,03%	0,24%	0,12%	0,10%	0,02%
Relance de l'économie agricole et rurale	0,35%	0,28%	0,07%	0,00%	0,40%	0,23%	0,10%	0,06%	0,46%	0,23%	0,17%	0,05%	0,53%	0,29%	0,20%	0,05%
Développement des infrastructures de soutien à la croissance économique	1,73%	1,37%	0,36%	0,00%	1,94%	1,15%	0,48%	0,31%	2,36%	1,20%	0,89%	0,28%	2,78%	1,51%	1,04%	0,24%
Gestion efficace des ressources naturelles et de l'environnement	0,25%	0,20%	0,05%	0,00%	0,28%	0,17%	0,07%	0,04%	0,35%	0,18%	0,13%	0,04%	0,37%	0,18%	0,15%	0,04%
Axe stratégique 3: Développement des secteurs sociaux, des ressources humaines et de l'emploi	5,43%	4,30%	1,14%	0,00%	6,08%	3,60%	1,52%	0,96%	7,15%	3,62%	2,68%	0,84%	7,92%	4,05%	3,13%	0,73%
Promotion du système d'éducation et de formation	2,33%	1,84%	0,49%	0,00%	2,61%	1,54%	0,65%	0,41%	3,02%	1,53%	1,13%	0,36%	3,51%	1,88%	1,32%	0,31%
Développement du système et des services de santé	2,00%	1,58%	0,42%	0,00%	2,24%	1,32%	0,56%	0,35%	2,60%	1,32%	0,97%	0,31%	3,03%	1,63%	1,14%	0,27%
Amélioration du niveau nutritionnel de la population	0,15%	0,12%	0,03%	0,00%	0,17%	0,10%	0,04%	0,03%	0,18%	0,09%	0,07%	0,02%	0,21%	0,11%	0,08%	0,02%
Amélioration de l'accès à l'eau potable et aux infrastructures d'assainissement	0,85%	0,67%	0,18%	0,00%	0,95%	0,56%	0,24%	0,15%	1,23%	0,62%	0,46%	0,14%	1,04%	0,38%	0,54%	0,13%
Promotion de l'équité genre, de l'emploi, de la protection sociale et du développement communautaire	0,10%	0,08%	0,02%	0,00%	0,11%	0,06%	0,03%	0,02%	0,11%	0,06%	0,04%	0,01%	0,12%	0,06%	0,05%	0,01%
Programme spécial : Suivi et évaluation de la SRP-I	0,29%	0,23%	0,06%	0,00%	0,33%	0,19%	0,08%	0,05%	0,34%	0,17%	0,13%	0,04%	0,35%	0,18%	0,14%	0,03%
Total des Axes	10,00%	7,91%	2,09%	0,00%	11,2%	6,63%	2,80%	1,77%	13,0%	6,57%	4,85%	1,53%	14,4%	7,41%	5,66%	1,32%

5. Tableau des Opérations Financières de l'Etat projeté 2008-2010 (en milliards FCFA)

Gouvernement	Scénario de base			
	2007	2008	2009	2010
	<i>(en milliards de FCFA)</i>			
RECETTES ET DONS	223,4	243,6	281,2	311,6
RECETTES	204,5	214,6	232,1	251,1
DONS	18,9	29,0	49,1	60,5
DEPENSES TOTALES	254,0	271,8	303,3	329,9
DEPENSES COURANTES	225,4	211,9	220,3	230,0
Dépenses primaires courantes intérieures	184,8	190,6	197,7	206,9
Intérêts de la dette publique	24,8	16,2	12,1	11,9
Dépenses courantes sur financement extérieur	15,8	5,0	10,6	11,3
DEPENSES D'INVESTISSEMENTS	28,6	59,9	83,0	99,9
Contribution domestique	19,7	23,9	26,5	28,1
Sources externes	9,0	36,0	56,5	71,8
Solde courant primaire	-20,9	2,7	11,8	21,1
Solde courant primaire intérieur	0,0	0,0	8,0	16,1
Solde global base ordonnancement hors dons	-49,5	-57,2	-71,2	-78,8
Solde global base ordonnancement	-30,6	-28,2	-22,1	-18,3
Variation d'arriérés	13,9	5,1	-5,3	-9,9
Solde global base caisse	-16,7	-23,0	-27,4	-28,2
Financement	16,7	23,0	27,4	28,2
Financement intérieur	10,7	-5,0	-8,0	-9,9
Financement extérieur	6,1	6,0	15,1	19,4
Dont : Tirages	8,0	12,0	18,0	22,5
Amortissement de la dette	-20,4	-22,7	-23,8	-24,3
Apurement de la dette et des arriérés	0,0	-359,2	0,0	-303,9
Rééchelonnements obtenus	0,0	244,4	0,0	0,0
Annulation de la dette	0,0	114,8	0,0	303,9
Gap de financement	0,0	22,1	20,3	18,7

Source : MEF

6. Cadre institutionnel de mise en œuvre et de suivi-évaluation de la SRP



7. Matrice des mesures

Axes stratégiques	Programmes	Domaines d'intervention	Mesures	Période de mise en œuvre	Indicateurs	Institutions responsables	
Axe 1 : Amélioration de la gouvernance politique et économique	Programme 1 : Amélioration de la gouvernance politique	Gouvernance politique	Mettre en place la structure de la Cour des Comptes	T1 2008		Primature / Présidence/Ministère en charge des Finances, de la Justice	
			Nommer les magistrats de la Cour des Comptes	T1 2008		Primature / Présidence/ Ministère en charge des Finances/Justice	
			Elaborer les textes régissant le Conseil Economique et Social	T1 2008	Lois, décrets, arrêtés, décisions	Ministère en charge des Institutions	
			Mettre en place le Conseil Economique et Social	T2 2008	Conseil Economique et Social opérationnel et fonctionnel	Ministère en charge des Institutions	
			Poursuivre le retour des réfugiés sur le territoire national et leur prise en charge	T3 2008		Ministère en charge de l'administration territoriale	
			Suivre les réformes prévues par l'APG et des recommandations issues de la CNSEI, du HCDH et de la CADHP	T2 2008		Ministères en charge de la réconciliation, des droits de l'homme, comités adhoc et de suivi de l'APG	
				<i>Finalisation du Programme National de Renforcement des Capacités</i>			
					T1 2008	Lois, décrets, arrêtés, décisions	Ministère en charge de la Fonction Publique
					T2 2008		Ministère en charge de la Fonction Publique/ DRH/ Syndicats
					T3 2008		Ministères en charge de la Fonction Publique, des Finances
				T3 2008		Ministères en charge de la Fonction Publique, des Finances	
				T1 2008		Ministère en charge de la Fonction Publique	
			<i>Poursuite de la mise en œuvre du Programme National de Modernisation de la Justice</i>				
				T1 2008	Code éthique élaboré et diffusé	Ministère en charge de la Justice	
				T1 2008		Ministère en charge de la Justice	

Axes stratégiques	Programmes	Domaines d'intervention	Mesures	Période de mise en œuvre	Indicateurs	Institutions responsables
Axe 1 : Amélioration de la gouvernance politique et économique (suite)	Programme 2: Mise en œuvre des réformes institutionnelles (suite)	Promotion et Protection des droits de l'Homme	Renforcer les capacités de l'inspection générale des services judiciaires, mettre en place et rendre fonctionnelle la Direction du Parquet	T1 2008		Ministère en charge de la Justice
			<i>Mise en œuvre du Programme National de Promotion et de Protection des Droits de l'Homme</i>			
			Tenir une table ronde des bailleurs de fonds pour la mise en œuvre du Programme	T1 2008	Nombre de bailleurs réunis	Ministère en charge des droits de l'homme, commission interministérielle
			Harmoniser la législation nationale en matière de droits de l'homme avec les conventions internationales	T4 2008	Nombre de réformes Nombre d'instruments ratifiés Nombre de mesures réglementaires prises Nombre de jugements rendus appliquant les dispositions des conventions	Ministère en charge des droits de l'homme, commission interministérielle
			Mettre en application les conventions régionales et internationales en matière de droits de l'homme	2008-2010	Nombre de rapports présentés par le Togo Nombre de rapports présentés par les ONG	Ministère en charge des droits de l'homme, commission interministérielle
			Renforcer les capacités institutionnelles et opérationnelles en matière de promotion et de protection des droits de l'homme	2008-2010	Nombre de mesures prises Nombre d'agents, de cadres et d'acteurs formés Nombre de moyens et d'équipements disponibles	Ministère en charge des droits de l'homme
		Décentralisation	Appuyer le processus de décentralisation notamment par l'organisation des élections locales et d'une campagne de sensibilisation	T1 et T2 2008	Tenue des élections locales Nombre de campagne de sensibilisation	Ministères en charge de la décentralisation
			Tenir des séminaires d'informations sur le DEPONAT dans les régions	T1 2008	Nombre de séminaires tenus	
			Elaborer la politique nationale d'aménagement du territoire et les instruments de sa mise en œuvre	T4 2008	Politique et instruments de mise en œuvre disponibles	Ministères en charge de l'aménagement du territoire
		Aménagement du territoire	Actualiser les données de base pour l'élaboration des études d'aménagement du territoire	T1 2008	Données nécessaires disponibles	
			Réaliser l'Atlas de développement du Togo	T2 2008	Atlas élaboré	Ministères en charge de l'aménagement du territoire, administration territoriale, Université de Lomé

Axe stratégique	Programmes	Domaines d'intervention	Mesures	Période de mise en œuvre	Indicateurs	Institutions responsables
<p>Axe 1 : Amélioration de la gouvernance politique et économique (suite)</p>	<p>Programme 3: Assainissement des finances publiques et lutte contre la corruption</p>	<p>Assainissement des finances publiques</p>	<p>Elaborer un plan d'action pour l'amélioration du système de gestion des finances publiques qui tient compte de la revue des dépenses publiques (Banque mondiale-juin 2006) et du rapport sur la gestion de la dépense publique (FMI-juillet 2007)</p> <p>Mettre en place les classifications budgétaires en conformité aux Directives de l'UEMOA</p> <p>Renforcer le réseau informatique du circuit de la dépense et disposer d'un Système Intégré de Gestion des Finances Publiques (SIGFIP)</p> <p>Elaborer un manuel de procédure de la dépense publique et former les agents à son utilisation dans le cadre d'un programme de formation plus général</p> <p>Actualiser les textes régissant la comptabilité-matière des biens de l'Etat et adopter le système de comptabilité public de l'UEMOA</p> <p>Améliorer le contrôle de l'exécution du budget pour un suivi en temps réels des dépenses par poste budgétaire</p> <p>Prendre des mesures pour éliminer les procédures de dépenses exceptionnelles</p> <p>Elaborer et mettre en œuvre un plan d'apurement des arriérés intérieurs à partir du rapport d'audit de la dette intérieure élaboré par le cabinet KPMG</p> <p>Renforcer le système de contrôle interne en mettant en place le corps des inspecteurs des finances</p> <p>Prendre des mesures en vue de placer la gestion de la trésorerie de l'Etat sous la responsabilité unique du Trésor et mettre en place un mécanisme de contrôle interne des comptes de l'Administration publique centrale</p> <p>Mettre en œuvre des contrôles fiscaux fondés sur une évaluation des risques</p> <p>Réaliser une étude sur la situation des exonérations et mettre en œuvre un plan de réduction de ces exonérations</p> <p>Renforcer le mécanisme pour la production régulière de statistiques fiables des finances publiques</p> <p>Rendre effectif le fonctionnement de la Cour des Comptes et disposer d'une Loi de Règlement approuvée par le Parlement</p> <p>Elaborer un Code des marchés publics conforme aux standards internationaux et aux directives de l'OHADA et mettre en place les instances institutionnelles de mise en application du Code</p>	<p>2008</p> <p>T4 2008</p> <p>T2 2009</p> <p>T3 2008</p> <p>T3 2008</p> <p>T2 2008</p> <p>T1 2008</p> <p>T1 2008</p> <p>T4 2008</p> <p>T4 2008</p> <p>T1 2008</p> <p>T2 2008</p> <p>T2 2008</p> <p>T4 2009</p> <p>T2 2009</p>	<p>Plan d'action disponible et mis en œuvre</p> <p>Document de classifications budgétaires élaboré</p>	<p>Ministère en charge des finances</p> <p>Ministère en charge des finances</p> <p>Ministère en charge des finances; GCHB</p> <p>Ministère en charge des finances; GCHB ; Direction de la Programmation des Ministères sectoriels</p> <p>Ministère en charge des finances</p> <p>Ministère en charge des finances</p> <p>Ministère en charge des finances</p> <p>Ministère en charge des finances, Ministères sectoriels</p> <p>Ministère en charge des finances</p>

Axes stratégiques	Programmes	Domaines d'intervention	Mesures	Période de mise en œuvre	Indicateurs	Institutions responsables	
	Programme 3: Assainissement des finances publiques et lutte contre la corruption (suite)	Assainissement des finances publiques (suite)	Renforcer le contrôle de la Zone Franche en activant la composante du logiciel Sydonia++ qui permet de répertorier les entrées et les sorties de biens et de services de la zone	T3 2008			
			Auditer la Caisse de Retraite de la fonction publique et recenser les fonctionnaires	T4 2008		Ministère en charge des finances	
			Unifier la préparation des budgets des dépenses de fonctionnement et d'investissement sous l'autorité exclusive du directeur du budget du ministère des finances ;	T4 2008		Ministère en charge des finances	
			Renforcer la gestion de la trésorerie par la mise en place d'un plan prévisionnel mensuel de trésorerie	T4 2008		Ministère en charge des finances	
			Publier régulièrement des rapports sur les opérations de gestion de la dette et les projections y afférentes	T1 2009		Ministère en charge des finances	
			Initier les ministères sectoriels (santé, éducation) au Cadre de Dépenses à Moyen Termes (CDMT)	T3 2008		Ministère en charge des finances; GCHB ; MEPS ; Ministère de la Santé	
			Intégrer le CDMT global (et sectoriels) à la Loi de finances	T4 2009		Ministère en charge des finances; MEPS ; Ministère de la Santé ; Parlement	
			Elaborer une politique nationale et mettre en place le cadre institutionnel efficient de mise en œuvre	T3 2008		MEF ; Ministère de la Justice ; GCHB	
			Mettre en place les structures appropriées de lutte contre le blanchiment d'argent notamment la CENTIF conformément à la loi uniforme adoptée en août 2007 par l'Assemblée Nationale	T2 2008		CENTIF opérationnelle	Ministère en charge des finances, BCEAO, Banques commerciales
			Programme 4: Gestion saine et efficace des flux d'aide	Poursuivre la mise en œuvre du plan d'action de la déclaration de Paris	T1 2008	Bilan sur la Déclaration de Paris disponible	Ministères en charge des finances; du développement ; GCHB ; CAD de l'OCDE
Elaborer le rapport national de la déclaration de Paris	T2 2008	Rapport national disponible					

Axes stratégiques	Programmes	Domaines d'intervention	Mesures	Période de mise en œuvre	Indicateurs	Institutions responsables
Axe 2 : Consolidation de la relance économique et promotion du développement durable	Programme 5: Renforcement des réformes structurelles	Entreprises publiques	SOTOCO : Trouver un partenaire stratégique, restructurer la Société et relancer durablement cette activité stratégique en vue du processus de réduction de la pauvreté	T1 2008	Conventions signées	Ministère en charge des finances ; MCI ; SOTOCO ; investisseurs internationaux potentiels
			SOTOCO : Renforcer les mécanismes de contrôle de gestion de la SOTOCO	T2 2008	Nombre de mesures prises	Ministère en charge des finances ; SOTOCO
			OTP/IFG : régler le litige avec l'ancien partenaire IFG	T1 2008	Arrêts des tribunaux Fin de la liquidation	Tribunaux compétents
			Réaliser un audit stratégique du secteur des phosphates et formuler un plan de développement de la Société Nouvelle des Phosphates du Togo (SNPT)	T3 2008	Rapport d'audit disponible Plan élaboré	Ministère en charge des finances
			Disposer, pour les autres entreprises publiques, des audits financiers et stratégiques d'affinement des diagnostics et des recommandations d'actions	2008 – 2009	Rapports d'audit disponibles	Ministère en charge des finances; MCI ; Entreprises concernées
			Mettre en œuvre des mesures de restructuration et de redressement identifiées par la mission BCEAO, de la Commission bancaire de l'UEMOA et du FMI	T1 2008	Lois, décrets, arrêtés, décisions	Ministère en charge des finances; Banques commerciales concernées ; BCEAO
			Mettre en place un marché local de bons du trésor intégré à la BRVM de l'UEMOA	T2 2008	Programme d'émission de bons du Trésor au titre de l'année	Ministère en charge des finances ; Banques commerciales concernées ; BRVM de l'UEMOA ; GCHB
			Adopter le plan global de redressement de la BTCI et de l'UTB	T1 2008	Lois, décrets, arrêtés, décisions, termes de référence	Ministère en charge des finances ; BTCI ; UTB ; BCEAO ; Cabinet d'audit international
			Appliquer et généraliser le cadre réglementaire de supervision bancaire de la BCEAO et préciser son cadre de contrainte et de coercition	T2 2008	Décisions, application de la loi bancaire	Ministère en charge des finances ; Banques commerciales concernées ; BCEAO
			Donner accès aux services de la microfinance à plus de 430 000 bénéficiaires (ménages pauvres, micro-entrepreneurs et PME)	T4 2009	Augmentation du nombre d'adhérents Taux de couverture	IMF ; MEF ; MCI ; GCAP ; BCEAO
Diversifier les produits et les services financiers pour mieux répondre aux besoins de la clientèle et accroître la rentabilité des IMF	T4 2008	Nombre de produits et services offerts	IMF ; MEF ; MCI ; GCAP ; BCEAO			
Définir les cadres juridiques, institutionnels et humains du secteur pour renforcer ses mécanismes de supervision et les adapter aux standards internationaux	T4 2008	Lois, décrets, arrêtés, décisions	IMF ; MEF ; GCAP ; BCEAO			

Axes stratégiques	Programmes	Domaines d'intervention	Mesures	Période de mise en œuvre	Indicateurs	Institutions responsables	
Axe 2: Consolidation de la relance économique et promotion du développement durable (suite)	Programme 5: Renforcement des réformes structurelles (suite)		Intégrer les IMF au marché bancaire national traditionnel et développer les réseaux régionaux dans le contexte de l'UEMOA	T2 2009	Nombre d'IMF devenues banques	IMF ; MEF ; GCAP ; BCEAO	
		Environnement des affaires	Simplifier les procédures administratives liées aux paiements des droits de porte et à la réglementation des affaires. Réduire le poids de la bureaucratie.	T1 2008	Nombre de procédures administratives Temps nécessaire pour la création d'entreprise	MEF ; MCI ; CCI ; NEPAD ; Entreprises privées, MPME	
			Restructurer le secteur informel, encadrer et former des opérateurs informels	T4 2008	Nombre d'opérateurs informels encadrés et formés	MEF ; MCI ; CCI ; NEPAD ; Entreprises	
	Programme 6: Renforcement de l'intégration régionale et promotion du commerce	Intégration régionale	Elaborer un nouveau Code des affaires conforme aux normes de l'OHADA et un Code des investissements garantissant : droits de propriété, libre transfert des capitaux et des dividendes et liberté privée d'entreprendre, élaborer la charte des PME/PMI	T4 2008	Codes des affaires et des investissements disponibles	MEF ; MCI ; CCI ; Ministère de la Justice ; Entreprises privées, MPME	
			Renforcer la coopération régionale au niveau de l'UEMOA / CEDEAO	T1 2008	Nombre de conventions	MCI ; MEF ; EC (HQ) ; DCE de Lomé ; CEDEAO ; OMC ; NEPAD	
		Programme 7: Relance de l'économie agricole et rurale	Agriculture	Faire la revue institutionnelle du département de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche	T2 2008		Ministère en charge de l'Agriculture
				Prendre des actes réglementaires pour éliminer les entraves tarifaires et non tarifaires à l'exportation des produits vivriers	T4 2008	Lois, Décrets, Arrêtés, Décisions	
				Elaborer et/ou adopter des normes de qualité des produits et intrants agricoles en conformité avec les directives de l'UEMOA et de la CEDEAO	T4 2008	Documents de normes de qualité des produits et des intrants agricoles élaborés et adoptés conformément aux directives de l'UEMOA	
				Renforcer les capacités des structures centrales et régionales du Ministère de tutelle pour ses fonctions d'élaboration et de suivi des politiques agricoles, de réglementation et de contrôle de qualité	2008-2009	Augmentation des effectifs du personnel et des ressources budgétaires	
				Mettre à la disposition des producteurs des services de qualité en matière d'appui - conseil, d'enseignement et de formation agricoles et de recherche-développement en vue d'améliorer l'offre de services agricoles	2008-2009	Augmentation du nombre de conseillers agricoles, de séance de formation, de champs de démonstration	
			Elaborer et mettre en œuvre un programme d'organisation des filières maïs et sorgho	2008-2010	Document de programmes organisant les filières maïs et sorgho Structures de mise en œuvre du programme		
			Actualiser les études de relance de la filière de production semencière	T3 2008			
			Elaborer des stratégies pour le développement des filières café et cacao	2008-2010	Document de stratégie disponible		

Axes stratégiques	Programmes	Domaines d'intervention	Mesures	Période de mise en œuvre	Indicateurs	Institutions responsables			
Axe 2: Consolidation de la relance économique et promotion du développement durable (suite)	Programme 7: Relance de l'économie agricole et rurale (suite)	Agriculture (suite)	Elaborer et mettre en œuvre un programme d'installation de jeunes formés en vue de promouvoir une nouvelle génération d'agriculteurs	2008-2010	Document de programme d'installation de jeunes formés Nombre de jeunes formés et installés	Ministère en charge de l'Agriculture			
			Actualiser la politique foncière et la vulgariser	2008-2010	Document de politique foncière actualisé Nombre de séances d'information et de sensibilisation organisées				
			Réaliser une étude de faisabilité de la création d'une banque de développement rural	2008-2009	Document d'étude				
			Construire et/ou réhabiliter les ouvrages et développer les techniques d'irrigation	2008-2010	Nombre d'ouvrages d'irrigation construits et/ou réhabilités Nombre de comités de gestion de ces ouvrages				
			Réviser et vulgariser la réglementation relative à la législation en matière de coopératives agricoles	2008-2009	Document de réglementation révisé Nombres de séances d'information et de sensibilisation organisées				
			Renforcer les capacités des Chambres Régionales d'Agriculture pour leur permettre de bien jouer leurs rôles	2008-2010	Renouvellement des instances des CRA Augmentation du personnel d'appui et des ressources budgétaires				
			Formuler et mettre en œuvre un Programme national de sécurité alimentaire	T3 2008	Document de programme disponible Nombre de séances d'information et de sensibilisation organisées				
			Renforcer les campagnes de vaccination contre les grandes épizooties	2008-2010	Taux de couverture des campagnes de vaccination organisées				
			Pêche	Programme 7: Relance de l'économie agricole et rurale (suite)	Elaborer et mettre en œuvre un programme de développement de la pisciculture		2008-2010	Document de programme disponible Structure de mise en œuvre du programme Nombre d'étangs piscicoles mis en place	Ministère en charge de la Pêche
					Appliquer la réglementation des pêches, notamment à travers l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre des décrets d'application		2008-2009	Décrets d'application de la réglementation des pêches élaborés Dispositif de suivi de la mise en œuvre des décrets d'application	
Energie	Programme 8: Développement des infrastructures de soutien à la croissance économique	Promouvoir la vulgarisation des caisses isothermes pour la commercialisation des poissons frais	2008-2009	Nombre de commerçants utilisant les caisses isothermes	Ministère en charge de l'Energie ; CEB ; CEET				
		Réactiver les puissances dormantes pour faire face à la crise actuelle	2008	Nombre de centrales électriques réhabilitées					
		Mettre en place les structures de gestion définitive de la CEET	T1 2008						
		Renforcer la capacité de production d'énergie électrique par l'exploitation des sites hydroélectriques potentiels et l'installation des 23 micros centrales hydroélectriques dans les régions économiques du pays	2008	Rapport d'études de faisabilité disponibles nombre de micro-centrales installées					

Axes stratégiques	Programmes	Domaines d'intervention	Mesures	Période de mise en œuvre	Indicateurs	Institutions responsables
	Programme 8: Développement des infrastructures de soutien à la croissance économique (suite)	Energie (suite)	Eliminer des réseaux "toiles d'araignées" dans les agglomérations	2008	Nombre de grandes agglomérations ayant bénéficié d'extension du réseau électrique Augmentation du taux d'accès à l'électricité des ménages en milieu urbain	Ministère en charge de l'Energie ; CEET
			Mettre en place un cadre législatif, réglementaire et institutionnel adapté, favorisant l'accès des ménages aux énergies de substitution au bois énergie	2008	Lois et décisions Arrêtés d'application	Ministère en charge de l'Energie
			Promouvoir et vulgariser la micro-hydroélectricité, l'énergie solaire, et l'énergie éolienne et des bio-carburants	2008	Programme d'information et de sensibilisation sur les énergies renouvelables élaborés Types d'énergies renouvelables adoptés par les populations	
			Exonérer des taxes sur les appareils et équipements des énergies renouvelables	2008	Lois et décisions d'exonération des taxes sur les appareils et équipements des énergies renouvelables	Ministère en charge des Finances ; de l'Energie
			Intensifier la coopération sous-régionale dans le domaine de la production, de l'achat et de la vente d'énergie et le transport d'énergie	2008	Nombre de lignes interconnectées avec les réseaux d'autres pays de la sous-régions Nombre de centrales électriques installées par les organisations internationales opérant dans le secteur	Ministère en charge de l'Energie ; de la Coopération
			Construire, réhabiliter, et entretenir des pistes rurales et agricoles, des voies urbaines, des routes nationales des routes nationales inter-Etats	2008		
			Elargir / doubler les tronçons des grands axes d'accès de la capitale	2008		
			Soutenir l'organisation privée du transport de masse en vue d'améliorer la circulation des biens et des personnes.	2008		
			Poursuivre la construction des postes de péages sur les grands axes d'accès à la capitale	2008		
			Améliorer l'ossature du réseau routier et aménager les carrefours	2008		
			Construire un troisième quai	2008		
			Aménager des aires de stationnement	2008		
			Mettre en place un guichet unique	2008-2010		
			Réaliser un audit financier et stratégique des opérations du Port Autonome de Lomé	T1 2008		
		Transport maritime			Ministère en charge des transports, Port Autonome de Lomé	
						Port Autonome de Lomé

Axes stratégiques	Programmes	Domaines d'intervention	Mesures	Période de mise en œuvre	Indicateurs	Institutions responsables	
	Programme 9: Gestion efficace des ressources naturelles et de l'environnement	Télécommunication	Doter le Togo d'une connexion fiable et à haut débit Internet à moindre coût	2008		Ministère en charge des télécommunications	
			Promouvoir les technologies de l'information et de la communication	2008			
		Environnement	Renforcement des capacités juridiques, institutionnelles, techniques et financières de gestion de l'environnement	2008	Agence nationale de gestion de l'environnement créée et fonctionnelle Fonds national pour l'environnement créé ; Commission nationale de développement durable créée		Ministère en charge de l'environnement
			Préserver et mettre en valeur des aires protégées avec la participation des populations locales	2008		Nombre d'aires protégées réhabilitées Nombre de plans d'aménagement élaborés et mis en œuvre	Ministère en charge de l'environnement
			Mettre en œuvre un cadre stratégique de biosécurité	2008		Loi sur la biosécurité votée et promulguée Portail national de BCH	Ministères en charge de l'environnement, de l'agriculture
			Mettre en œuvre le Programme national de lutte contre l'érosion côtière	2008		Niveau de trait de côte, nombre d'ouvrages installés	Ministères en charge de l'environnement, des mines, de l'aménagement du territoire
			Mettre en place un plan national d'urgence contre les déversements d'hydrocarbures en mer	2008		Plan National d'urgence contre les déversements d'hydrocarbures en mer	Ministères en charge de l'environnement, des mines, de l'aménagement du territoire
			Développer et mettre en œuvre des outils de planification et de gestion intégrée du littoral	2008		Plan, programme et projet de gestion intégrée du littoral	Ministères en charge de l'environnement, de l'équipement, de l'aménagement du territoire
			Elaborer un schéma directeur d'aménagement concerté et de mise en valeur durable des écosystèmes aquatiques marins et continentaux	2008		Plan directeur d'aménagement, nombre et type de zonage	Ministères en charge de l'environnement, de l'aménagement du territoire
			Mettre en œuvre le Programme National d'Actions Décentralisées de gestion de l'Environnement (PNADE)	2008		Indicateur de développement humain Taux de régression en surface des écosystèmes naturels	Ministères en charge de l'environnement, de l'aménagement du territoire
			Finaliser et mettre en œuvre les normes environnementales, les procédures et directives d'étude d'impact environnemental, d'évaluations et d'audits environnementaux dans les différents secteurs du développement	2008		Normes environnementales Nombre de projets ayant réalisé les EIE. Nombre de certificat de conformité environnemental délivré	Ministère en charge de l'environnement
			Elaborer et mettre en œuvre la stratégie nationale de réduction des risques de catastrophes	2008		Stratégie disponible et mise en œuvre	Ministères en charge de l'environnement ; autres Ministères sectoriels

Axes stratégiques	Programmes	Domaines d'intervention	Mesures	Période de mise en œuvre	Indicateurs	Institutions responsables	
Axe 3: Développement des secteurs sociaux des ressources humaines et de l'emploi		Environnement (suite)	Vulgariser l'intégration de la réduction des risques de catastrophes dans les programmes et plans de développement	2008	Nombre de sensibilisation Nombre d'émissions	Ministères en charge de l'environnement, autres ministères sectoriels	
			Intégrer l'éducation et la formation en matière d'environnement aux curricula dans les différents degrés de l'enseignement		Manuels scolaires élaborés et vulgarisés	Ministère en charge de l'environnement	
			Développer un système d'information, de suivi de l'environnement et d'alerte précoce	2008	Système opérationnel et fonctionnel	Ministère en charge de l'environnement	
	Programme 10 : Promotion du système d'éducation et de formation		Enseignement préscolaire, primaire, secondaire, supérieur et enseignement technique	Recenser les infrastructures d'accueil à réhabiliter et évaluer les besoins	2008	Nombre de salles de classe à réhabiliter Nombre de salles de classes à construire Nombre de tables bancs à fabriquer	
				Etablir un programme de réhabilitation, de construction et d'équipement des infrastructures d'accueil	2008	Plan de réhabilitation, de construction et d'équipement	
				Evaluer pour les différents degrés de l'enseignement, les besoins en enseignants et les coûts de recrutements et de formations d'enseignants	2008	Nombre d'enseignants Coût/enseignant /niveau Coût unitaire de formation Plan de formation	
	Programme 10 : Promotion du système d'éducation et de formation (suite)		Enseignement primaire	Réaliser une étude sur la faisabilité de la gratuité de l'école primaire	2008	Rapport d'étude Tableau des charges	Ministères en charge de l'éducation
				Actualiser la politique sectorielle d'alphabétisation et réviser les contenus des programmes d'alphabétisation fonctionnelle	2008	Politique nationale d'alphabétisation Programmes d'alphabétisation fonctionnelle	
				Elaborer un plan d'action nationale d'alphabétisation et d'éducation des adultes	2008	Plan d'action nationale d'alphabétisation	
	Programme 11: Développement du système et des services de santé		Système national de santé	Créer un fonds d'appui à l'alphabétisation et à la formation des adultes	2008	Fonds d'appui	Ministères en charge des affaires sociales, des finances
				Adopter le projet de loi portant code de la santé publique déposée à l'Assemblée Nationale en décembre 2005	T1 2008	Loi votée	Ministère en charge de la santé
				Mettre en application la loi portant code de la santé publique	T1 2008	Arrêtés signés et textes d'applications disponibles	
Recruter 2000 agents de santé dans la fonction publique				T1 2008	Nombre d'agents recrutés dans la fonction publique		
Elaborer et mettre en œuvre un plan de développement des ressources humaines pour la santé				T2 2008	Disponibilité du document de Plan de développement des ressources humaines		
Elaborer et mettre en œuvre des procédures de gestion administrative, financière et comptable pour les districts, les régions et les services du niveau central				T2 2008	Disponibilité des manuels de procédures		
Programme 11: Développement du système et des services de santé		Système national de santé	Etendre et équiper 12 infrastructures existantes	T1 2008	Nombre de CHU, CMS et hôpitaux réhabilités et équipés		
			Construire et équiper 22 nouvelles infrastructures	T1 2008	Nombre d'infrastructures construites et équipées		

Axes stratégiques	Programmes	Domaines d'intervention	Mesures	Période de mise en œuvre	Indicateurs	Institutions responsables	
Axe 3 : Développement des secteurs sociaux des ressources humaines et de l'emploi (suite)	Programme 11 : Développement du système et des services de santé (suite)		Equiper le Laboratoire national de contrôle qualité	T1 2008	Laboratoire fonctionnel	Ministères en charge de la santé, des affaires sociales	
			Elaborer un plan national des mutuelles de santé	T2 2008	Disponibilité du document de plan des mutuelles		
		Santé maternelle et infantile	Programme Elargi de Vaccination (PEV)	Mettre en œuvre le plan pluriannuel complet du Programme Elargi de Vaccination (PEV)	T1 2008	Taux de disponibilité des vaccins du PEV ; taux de couvertures vaccinales (VAR, BCG, DTC3, VAM)	Ministère en charge de la santé
				Améliorer l'accessibilité et la qualité des soins obstétricaux et néonataux	T2 2008	Couverture en soins obstétricaux ; % d'accouchements assistés par du personnel qualifié	
				Améliorer la disponibilité et l'accessibilité des services de planification familiale	T1 2008	Taux de disponibilité des produits contraceptifs ; Taux de prévalence contraceptive	
				Mettre en œuvre la PTME dans tous les centres de consultation prénatale	T3 2008	Pourcentage des centres de consultation prénatale offrant la PTME	
		VIH/SIDA		Renforcer la prévention du VIH au sein des groupes à haut risque (travailleuses de sexe)	T1 2008	Disponibilité d'un programme ciblant les TS	
				Assurer le soutien aux OEV	T3 2008	Nombre d'OEV bénéficiant d'un soutien	
				Assurer la prise en charge médicale et psychosociale d'au moins 10 000 PVVIH	T4 2008	Nombre de PVVIH prises en charge avec les ARV	
		Paludisme		Assurer la disponibilité et l'accessibilité des nouveaux médicaments antipaludiques (CTA) et des Moustiquaires imprégnées d'insecticides (MII) en particulier aux enfants de moins de 5 ans et aux femmes enceintes	T1 2008	% de femmes enceintes dormant sous MII ; % d'enfants de moins de 5 ans dormant sous MII ; taux de disponibilité des CTA dans les formations sanitaires	
				Mettre en œuvre la politique thérapeutique du paludisme	T2 2008	% de districts appliquant la nouvelle politique thérapeutique du Paludisme	
				Assurer le Traitement Préventif Intermittent (TPI) aux femmes enceintes	T4 2008	% de femmes enceintes bénéficiant du TPI	
				Mettre en œuvre le plan marketing social sur l'utilisation des MII	T3 2008	Taux d'exécution du plan marketing social	
				Approvisionner les structures de santé en médicaments antipaludiques	T4 2008	Taux de disponibilité des antipaludiques	
				Renforcer les capacités des districts à mettre en œuvre la stratégie DOTS	T3 2008	% de tuberculeux sous DOTS	
		Tuberculose		Améliorer le taux de dépistage et la qualité de la prise en charge selon la stratégie DOTS	T4 2008	% de tuberculeux guéris dans la cohorte	
Mettre en œuvre un mécanisme de suivi-évaluation efficace	T4 2008			Taux de perdus de vue			

Axes stratégiques	Programmes	Domaines d'intervention	Mesures	Période de mise en œuvre	Indicateurs	Institutions responsables
	Programme 12 : Amélioration du niveau nutritionnel de la population	Nutrition	Mise en œuvre de la stratégie accélérée pour la survie et le développement des enfants et développement de nouveaux programmes de lutte contre les carences nutritionnelles	2008		Ministère en charge de la santé
			Développement de campagnes d'information, de sensibilisation et d'éducation sur l'importance d'une bonne alimentation dans la préservation de la santé	2008		
			Renforcement des capacités institutionnelles et du cadre politique de promotion de l'alimentation et de la nutrition	2008		
	Programme 13 : Amélioration de l'accès à l'eau potable et aux infrastructures d'assainissement	Eau potable	Poursuivre la mise en œuvre des programmes en cours	T1 2008	Au moins 500 ouvrages d'eau construits	Ministères en charge de l'eau, des ressources hydrauliques
			Elaborer des schémas directeurs d'assainissement des villes autres que Lomé	2008-2010	Documents des schémas directeurs en cours d'élaboration pour au moins 50% des villes	Ministères en charge de l'eau et de l'assainissement
	Equité genre et autonomisation des femmes	Assainissement	Renforcer les actions de sensibilisation de la population sur l'impact d'une bonne hygiène et de l'assainissement sur l'état de santé.	2008-2010	Nombre de tournées, de campagnes, nombre d'agents sur le terrain Nombre d'ouvrages réalisés	Ministères en charge de la santé, de l'environnement, de l'eau, de l'assainissement
			Faire respecter le statut juridique et social de la femme dans l'optique des droits humains	2008	Nombre de textes juridiques pris en faveur des femmes	Ministères en charge des affaires sociales, des droits de l'homme
	Programme 14 : Promotion de l'équité genre, de l'emploi, de la protection sociale et du développement communautaire	Employement décent	Valoriser le travail féminin et promouvoir la participation des femmes aux sphères de décision	2008	Proportion de la population active féminine par secteurs d'activité % de femmes dans les postes de décisions à tous les niveaux	Ministères en charge des affaires sociales, du travail, de l'emploi
			Elaborer et mettre en œuvre le plan d'action de la politique nationale de l'emploi et de lutte contre la pauvreté	T1 2008	Plan d'action disponible	Ministère en charge de l'emploi
			Moderniser et vulgariser la législation en matière d'emploi et du travail	T1 2008	Nombre d'ateliers organisés Nombre d'émissions radiotélévisées produites sur le nouveau code du travail	Ministères en charge du travail, de l'emploi
Opérationnaliser l'Agence Nationale pour l'Emploi			T2 2008	Infrastructures disponibles Personnel recruté et formé	Ministère en charge de l'emploi	
Rendre fonctionnelle la Direction Nationale de l'Emploi avec en son sein l'Observatoire de l'emploi			T2 2008	Infrastructures disponibles Personnel recruté et formé	Ministère en charge de l'emploi	
Réaliser le bilan annuel de l'emploi		Formuler, adopter et mettre en œuvre un programme national pour l'emploi des jeunes (PRONEJ)	T3 2008	Document de programme élaboré, adopté et mis en œuvre	Ministère en charge de l'emploi	
		Réaliser le bilan annuel de l'emploi	T4 2008	Annuaire de l'emploi disponible et vulgarisé	Ministère en charge de l'emploi	
		Elaborer, adopter et mettre en œuvre la politique nationale de santé et de sécurité au travail afin de réduire la morbi-mortalité liée aux risques essentiels sur les lieux de travail	T1 2008	Document de politique de santé et de sécurité au travail disponible	Ministères en charge du travail, de la santé	

Axes stratégiques	Programmes	Domaines d'intervention	Mesures	Période de mise en œuvre	Indicateurs	Institutions responsables		
	Programme 14 : Promotion de l'équité genre, de l'emploi, de la protection sociale et du développement communautaire (suite)	Protection sociale	Adopter une politique de protection sociale en vue d'améliorer la protection sociale des couches pauvres et vulnérables de la population notamment les personnes âgées et les personnes handicapées	2008	Document de politique disponible	Ministères en charge des affaires sociales ; du développement		
			Renforcer les capacités de l'Agence de solidarité nationale	2008-2010	Nombre d'appuis apportés	Ministères en charge des affaires sociales ; de l'économie ; du développement ; des finances		
			Mettre en place des mécanismes de protection et de sécurité sociale au profit des travailleurs du secteur informel et des artisans	2008-2009	Nombre de mutuelles de protection sociale mises en place	Ministères en charge des affaires sociales ; de l'économie ; du développement ; des finances		
		Protection de l'enfance	Développement communautaire		Elaborer un plan d'alerte et de gestion de la vulnérabilité aux différents chocs et catastrophes	2008-2010	Disponibilité chaque année d'un plan de contingence	Ministères en charge des affaires sociales ; de l'économie ; du développement ; des finances
					Elaborer et mettre en œuvre une politique nationale de protection et de promotion de l'enfance	2008	Document de politique élaboré et mis en œuvre	Ministères en charge des affaires sociales
					Elaborer des plans de développement des communes et préfectures et des plans locaux de développement	2008	Documents de plans disponibles pour les communes et préfectures du pays	Ministères en charge du développement